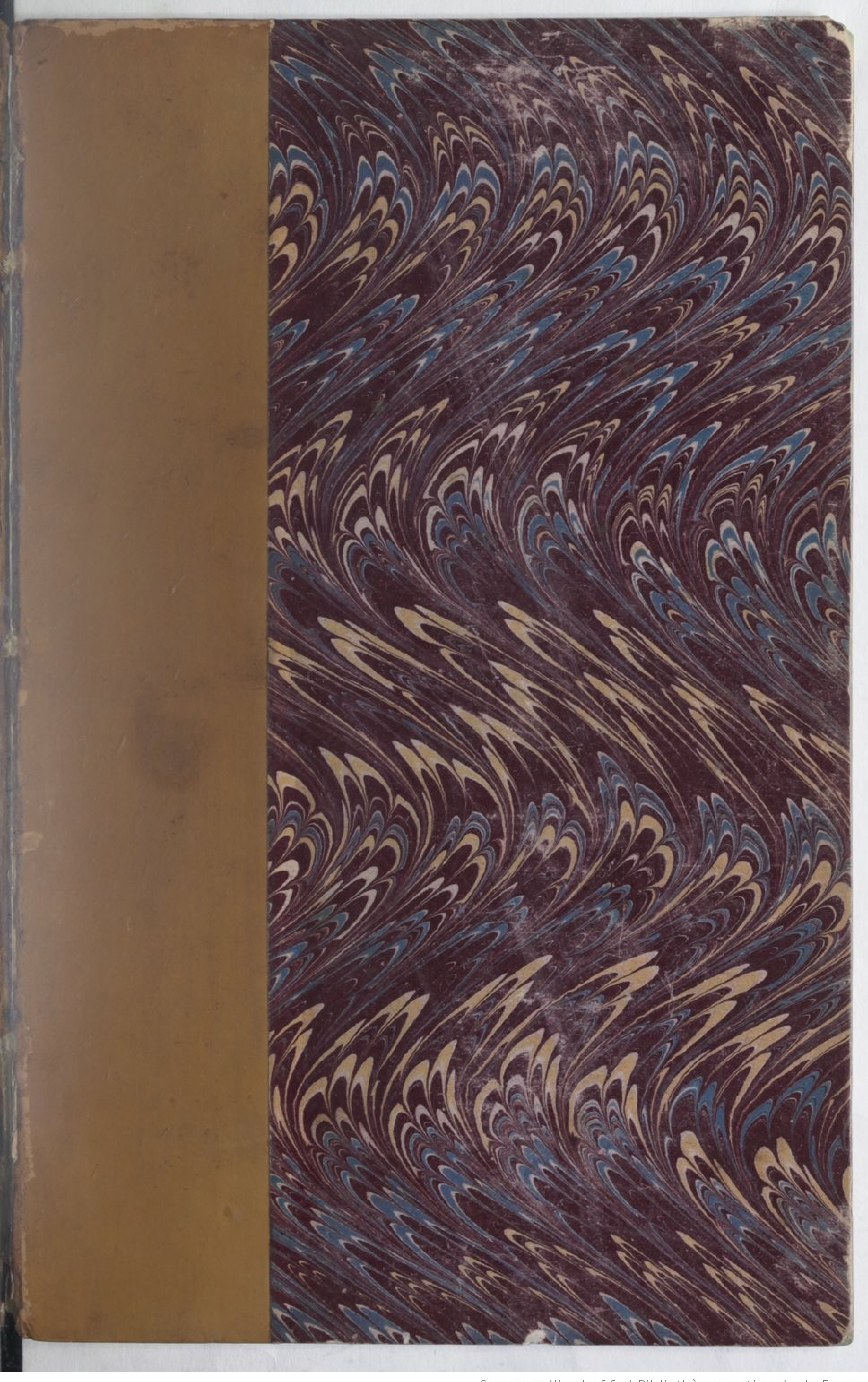
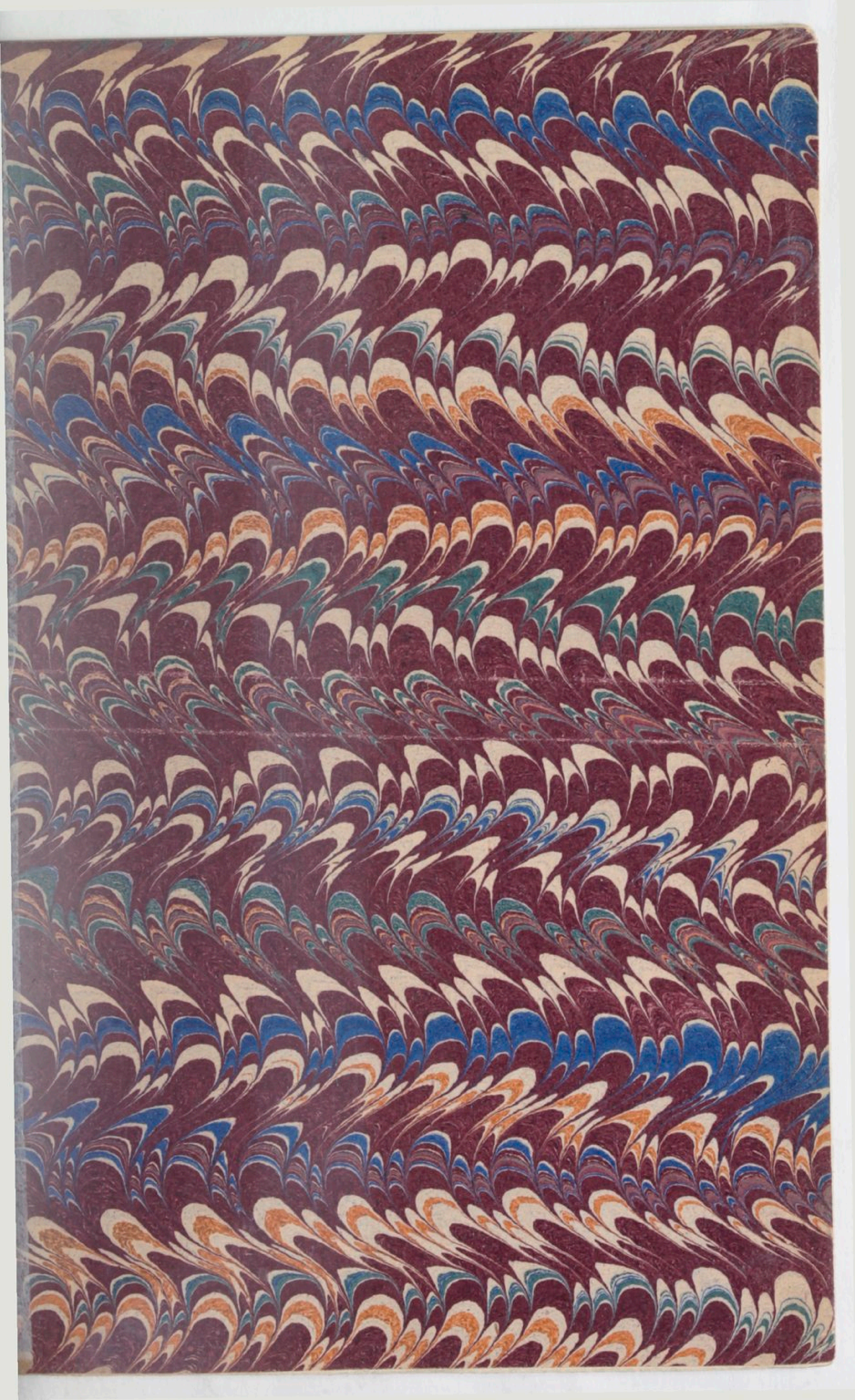



# Cinquante années de visites à Saint-Lazare, par M. d'A.







# CINQUANTE ANNÉES

DE

# VISITES A SAINT-LAZARE

PAR

M. D'A.




PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
SOCIÉTÉ ANONYME
33, RUE DE SEINE, 33
1889

# CINQUANTE ANNÉES

DE

# VISITES A SAINT-LAZARE

# CINQUANTE ANNÉES

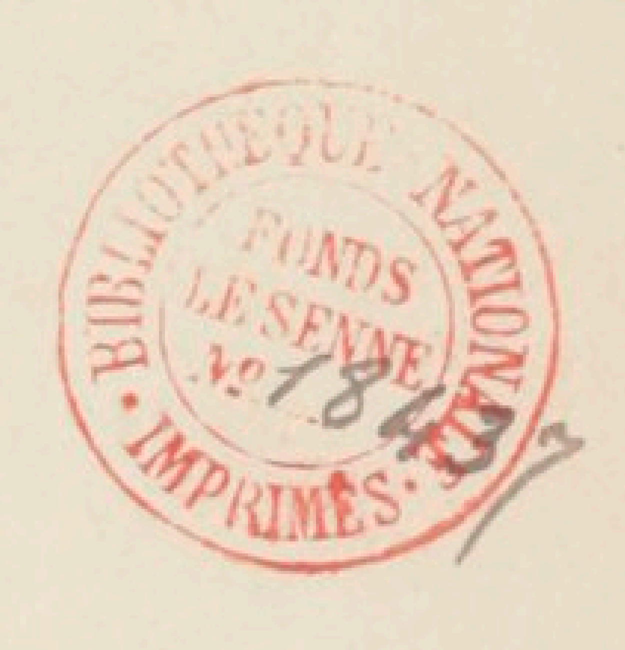
DE

# VISITES A SAINT-LAZARE

PAR

M. D'A.




PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
SOCIÉTÉ ANONYME
33, RUE DE SEINE, 33
1889

A

# Mademoiselle DUMAS

PRÉSIDENTE DE L'ŒUVRE PROTESTANTE

DES PRISONS DE FEMMES

---

Paris, le 8 mai 1889.

*A l'occasion de votre jubilé, en faible témoignage de notre reconnaissante affection, permettez-moi de vous offrir les* Cinquante Années de Visites à Saint-Lazare : *cinquante années que vous avez consacrées à Dieu dans le service des prisonnières!*

*Vous m'écriviez une fois : « Les nuits sans sommeil ne sont pas longues pour moi, ayant à prier Dieu pour tant de personnes. » Je vous demande, chère et vénérable amie, de prier pour que Dieu bénisse ce livre!*

M. d'A.

# PRÉFACE

Dans ces dernières années, Saint-Lazare a eu en partage la plus étrange des fortunes : la vieille prison est devenue tout à coup une actualité.

Saint-Lazare, une actualité ! Il n'y a que les Parisiens pour imaginer de telles rencontres !

Quoi qu'il en soit, les publicistes n'ont eu garde de laisser perdre cette bonne aubaine, et, à l'excès, ils ont satisfait la fantaisie du public. Il y a eu des livres sérieux pour faire l'historique de la maison du faubourg Saint-Denis. Sur l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui, s'élevait, en l'an 1100, un hôpital de lépreux ; l'hôpital disparaît et devient une abbaye ; celle-ci, à son tour, est remplacée, en 1632, par une congrégation, fondée sous le patronage de saint Lazare. Pendant la Révolution le couvent sert de prison, et, depuis cette époque, les vieux bâtiments ont été aménagés tant bien que mal en vue des prisonnières du département de la Seine. Que ces dernières

fussent condamnées à des peines n'excédant pas un an, prévenues, filles mineures en correction, ou filles de mauvaise vie en traitement médical, c'est toujours à Saint-Lazare que la femme arrêtée dans Paris a été enfermée. On a raconté mainte et mainte fois que saint Vincent de Paul avait fait de Saint-Lazare une retraite pour lui et ses religieux et qu'il y était mort; qu'André Chénier avait rêvé l'élégie de la *Jeune Captive* sous les sombres voûtes de l'ancienne léproserie. L'histoire de la prison a été cent fois faite, sous toutes les formes, à tous les points de vue, et l'on peut considérer le thème comme épuisé, surtout après les remarquables articles que M. Maxime Du Camp lui a consacrés.

En même temps que les livres sérieux et savants, il y a eu des pamphlets. En 1886, on vendit sur les boulevards une très détestable brochure, dont les éditions furent enlevées en un clin d'œil. Pour quelques centimes, le passant, homme, femme, enfant, indistinctement, se régala de prétendues révélations sur Saint-Lazare. Depuis longtemps, une légende inepte s'était formée sur la « maison maudite »; elle surgit alors des bas-fonds où elle se cachait; elle se glissa d'un milieu social à l'autre; de

l'atelier elle se propagea dans les salons et devint, pour tous les honnêtes gens, la plus sanglante des injures. Qui dira jamais le mal irréparable que des insinuations malhonnêtes, qu'il n'est pas permis de réfuter ouvertement, ont fait et font encore !

Il y a eu aussi des chansons. Déjà avant 1886, j'ai vu la bise secouer aux devantures des kiosques des feuilles, que, d'une dent furieuse, elle cherchait à déchiqueter. C'était la complainte des filles de Saint-Lazare et autres productions rimées, non moins haïssables, trop infimes et trop infâmes pour leur faire l'honneur d'une mention !

Il y a eu enfin des articles de journaux. On se rappelle encore l'éclosion soudaine d'une légion de « Premiers Paris » : *le Matin*, *le Figaro*, *le Temps*, *les Débats*, *le Moniteur*, — j'en passe et des meilleurs, — tous, en un mot, voulurent édifier leurs lecteurs sur les abus de Saint-Lazare, leur confier les racontars des femmes qui en sortaient et les mettre au courant des réformes désirables ou en voie d'exécution. Parfois le journaliste a trouvé dans son cœur un cri de pitié, sous sa plume un trait douloureux, plus qu'il n'en fallait certainement, pour secouer notre torpeur, nous émouvoir, nous indigner.

Mais tout glisse sur des natures frivoles comme les nôtres. Nous possédons une puissance virtuelle incalculable pour le bien: qu'en faisons-nous?

A certains signes, on reconnaît que la vogue de Saint-Lazare, comme « sujet à sensation, » est sur son déclin. Pour parler à notre tour, nous arrivons tard, nous arrivons après tout le monde. Les moissonneurs ont passé, que nous reste-t-il à glaner? Cependant, aux nombreux documents déjà publiés, nous prétendons joindre une page très modeste, il est vrai, mais toute nouvelle, une pierre très petite, mais une pierre très précieuse. Nous ne sommes pas des glaneurs. Nous avons devant nous une moisson de gerbes d'or, que nous voulons apporter au Maître qui a dit: *Levez vos yeux et regardez les campagnes qui sont déjà blanches et prêtes à être moissonnées.*

A propos de Saint-Lazare, d'autres ont dévoilé la souillure et la honte; nous venons parler de relèvement et de réparation. D'autres, perdus dans la nuit de l'âme, ont été poursuivis par le vice comme par un cauchemar, et n'ont pas trouvé d'issue; nous, dans ces mêmes ténèbres, nous suivons la lumière, reflets célestes, clartés divines, rayonnement de la gloire infinie!

D'ailleurs, comme sujet d'étude, Saint-Lazare

est une mine inépuisable. Ses apparences sont trompeuses, il ne livre ses secrets qu'à la longue, au prix d'une constante fréquentation, d'une compassion à toute épreuve, d'un amour que rien ne rebute. Il est divers, imprévu, surprenant; il offre à l'observateur la réunion de tous les extrêmes. Derrière ses lourdes portes se confondent, dans les mêmes rangs, innocents ou coupables, tous les degrés de la culture intellectuelle, toutes les aberrations auxquelles mène l'habitude du péché; des conditions sociales très diverses, la raison et la folie, la vieillesse et l'enfance. On y trouve aussi des marques de bonté, de dévouement, de vrais actes de vertu. N'avons-nous pas connu deux sœurs, dont l'une était coupable de vol et dont l'autre s'était déclarée complice, afin de ne pas abandonner cette dernière!

Il y a quelques semaines, un étranger descendait le faubourg Saint-Denis, à la recherche du sombre porche. A bout de patience, ne s'y retrouvant pas, il interroge une brave femme du quartier : « Madame, fit-il le plus poliment du monde, veuillez m'indiquer la prison de Saint-Lazare? » L'honnête créature jeta sur son interlocuteur un regard de méfiance, et s'éloigna sans répondre. Était-ce pour l'injurier, qu'on

avait nommé devant elle la geôle infâme? Fallait-il que l'opprobre du voisinage la poursuivît jusque dans la rue!

Cette femme a eu raison de ne pas répondre. On entoure d'un muet respect les deuils inconsolables. Il faut envelopper de beaucoup de silence une maison qui a abrité de telles douleurs! Quoique parlant d'elle, nous nous tairons souvent, et lorsque nous parlerons, ce ne sera qu'avec une grande réserve.

---



ÉLISABETH FRY

# CINQUANTE ANNÉES
DE
# VISITES A SAINT-LAZARE

## PREMIÈRE PARTIE

### I.

### ORIGINE DE L'ASSOCIATION

#### ÉLISABETH FRY

Ce fut à Plymouth, le 3 août 1798, que M^me^ Fry mit pour la première fois la main à l'œuvre capitale de sa vie. Elle rencontra dans cette ville des femmes condamnées aux travaux forcés: son cœur fut ému de la profonde misère de ces malheureuses. « Je voudrais, écrivait-elle dans le journal où elle consignait l'emploi de son temps, je voudrais leur faire quelque bien; les rendre sensibles au danger de l'état moral dans lequel elles semblaient être le jour où je les vis. J'avais lu dans le Nouveau Testament ce pas-

sage : *Que chacun de vous regarde les autres, par humilité, comme plus excellents que soi-même.* Christ nous a enseigné l'humilité, et j'ai réfléchi que, selon toute probabilité, si j'avais eu les mêmes tentations que ces femmes, j'aurais de même succombé. »

Mme Fry fit ce jour-là l'expérience que depuis ont constamment eu l'occasion de faire tous ceux qui entrent en relation avec les condamnées. La vue de ces pauvres créatures est une puissante démonstration de la sainteté de l'Évangile et de la nécessité de la foi en Dieu.

D'une façon inconsciente, la prisonnière parle de Dieu aux personnes réfléchies qui s'approchent d'elle. Ne faut-il pas en retour que la personne qui vient voir la détenue pour la consoler et la relever lui parle de Dieu ? La coupable est-elle endurcie dans le mal, insensible à la voix de la conscience, lui parler de Dieu peut faire naître en elle un sentiment meilleur ; est-elle sincère, reconnaît-elle la justice de son châtiment, ce qui n'est pas une disposition aussi rare qu'on pourrait le supposer, le premier aveu qui sortira de ses lèvres, c'est que depuis longtemps elle a oublié Dieu. Que faire alors, si l'on éprouve pour elle une pitié intelligente ? Hésitera-t-on à porter remède au premier mal, racine de tous les

autres, l'oubli de Dieu? Tardera-t-on à ouvrir l'Evangile et à rechercher avec elle dans les pages divines le nom béni du Dieu qui aime et qui pardonne? La conviction d'Élisabeth Fry sur ce point était inébranlable. Depuis le début de sa vocation jusqu'à son dernier souffle, cette pensée maîtresse a caractérisé son œuvre de relèvement des prisonnières, tant en Angleterre que sur le continent d'Europe.

Mme Fry n'avait pas toujours été persuadée des vérités chrétiennes. Elle se dépeint elle-même, lorsqu'elle était encore Mlle Gurney, comme incrédule et mondaine : elle était belle, elle avait des succès dans la société recherchée qu'elle fréquentait, elle partageait les divertissements des salons de Londres. Sans doute, elle sentait que la religion *pure et sans tache* est le plus grand des bienfaits, mais elle n'avait pas brisé les liens qui la rattachaient à la vanité et à la folie de ce que l'on nomme «plaisirs de la vie. »

Sa nature élevée la destinait à de meilleures choses : elle rencontra sur sa route, au moment même où elle semblait appartenir tout entière au monde, un prédicateur quaker, William Savery, qui lui dévoila les horizons du *vrai bonheur*. « Ma chère enfant, écrivait Savery à sa jeune amie,

je voudrais, avec le secours de notre Père céleste, te prendre par la main et suivre avec toi, pas à pas, l'échelle qui s'élève de la terre au ciel. Mais, hélas! ma faiblesse est si grande que je me borne à nous recommander, toi et moi, à la Main paternelle qui peut agir et nous donner plus que nous n'osons lui demander et même penser. »

L'échelle mystique que l'excellent quaker dressait devant Élisabeth devint, en effet, pour cette dernière, la route royale où elle engagea ses pas aussitôt que, par la grâce de Dieu, guérie de son incrédulité et délivrée des liens du monde, elle fut libre de disposer de sa vie pour une vocation digne d'elle. Elle s'essaya aux œuvres de charité, prenant soin des pauvres, surveillant l'éducation des enfants. En 1811, sa conversion fut pleinement confirmée, et la Société des Amis, à laquelle elle a toujours été fidèle, l'installa comme missionnaire chargée d'expliquer la Parole de Dieu.

Pendant que j'écris ces lignes, j'ai sous les yeux le portrait de M^me^ Fry. Elle porte le costume des quakeresses, qu'elle adopta dès 1799 et qu'elle a toujours porté depuis. L'ensemble de cette sereine figure est comme enveloppé par un rayon d'amour divin qui, à la distance

même où nous sommes, nous met sous le charme. La bouche est aimable, le sourire empreint d'une exquise bonté, les lèvres bien closes dénotent la fermeté : au service de sa puissance d'aimer, cette femme saura mettre l'énergie qui entreprend tout, qui supporte tout. Le regard est bienveillant et spirituel, ce sont des yeux qui voient jusqu'au fond des choses ; mais cette pénétration extraordinaire n'aura d'autre fin que de permettre au cœur d'aimer jusqu'au bout. Le front est calme, voilé en partie par les cheveux, le nez est un peu long. Dans l'expression de ce doux visage on devine une timidité poussée à l'excès. Combien il lui a fallu lutter avec elle-même pour surmonter sa nature réservée, entrer en relations comme elle l'a fait avec des princes et des rois, se mêler à la société des savants et des gens illustres pour faire part à tous, selon la suggestion de sa conscience, de ses convictions et des résultats de son expérience ! N'est-il pas singulier d'observer que sa timidité était doublée d'une peur très bizarre des voleurs ; elle se croyait poursuivie par eux lorsqu'elle se trouvait dans l'obscurité ; elle était le moins qualifiée du monde avec de telles dispositions pour pénétrer dans les prisons, apporter la bonne nouvelle du salut à une classe

de gens qui lui inspiraient une profonde et instinctive répulsion. Elle surmonte tout cela.

En 1813 eut lieu sa première visite à la maison de détention de Newgate : elle fut amenée à s'occuper des prisonnières par William Forster, membre de la Société des Amis, qui, lui-même, visitait les condamnés à mort. L'état moral et le dénuement des femmes détenues à Newgate dépassaient en misère tout ce qui se peut imaginer. C'était un véritable repaire, dans lequel Élisabeth et son amie Anna Burton s'étaient aventurées. Malgré l'émotion si naturelle qu'elles ressentaient, elles eurent cependant, dès leur troisième visite, assez d'empire sur elles-mêmes au milieu des prisonnières, au moment de se retirer, assez de présence d'esprit pour prononcer quelques paroles de *supplications*. «J'entendis pleurer, lisons-nous dans le journal d'Élisabeth ; ces femmes me parurent attendries ; un silence respectueux fut observé ; scène frappante que de voir ces infortunées, agenouillées autour de nous, dans leur état si déplorable. » Ces dames s'occupèrent aussitôt du soin de procurer quelques vêtements aux plus déguenillées, et dès lors M^me^ Fry ne perdit plus Newgate de vue ; pendant quatre ans elle médita et traça le plan d'amélioration qu'elle parvint

à faire adopter, grâce à la bénédiction de Dieu.

En 1816 elle pénétra de nouveau à Newgate, et voulut rester seule avec ses prisonnières. Elle lut, paraît-il, à son triste auditoire la parabole des ouvriers envoyés à la vigne, et fit quelques observations sur la onzième heure, celle à laquelle Christ appelle encore les pécheurs les plus endurcis. Quelques femmes demandèrent qui était le Christ; d'autres dirent qu'il était trop tard pour obtenir leur salut. La condition des enfants des prisonnières était déplorable; M^me^ Fry se hâta d'y porter remède: elle organisa une école pour ces pauvres petits et la confia à celle des détenues qui lui parut la plus capable de remplir la place de maîtresse. Cette dernière s'acquitta en conscience de ses fonctions et mérita d'être graciée au bout de quinze mois. Elle fut atteinte, par la suite, d'une maladie de poitrine et s'endormit dans la paix et dans l'amour du Seigneur. Le sérieux de sa conversion montra une fois de plus que l'Évangile est la puissance de Dieu pour trouver et sauver ce qui est perdu.

Au premier moment, l'autorité supérieure, qui avait cependant accueilli les essais de M^me^ Fry avec cordialité, ne croyait guère

au succès. Plus tard, frappés des résultats obtenus, le lord-maire, les shériffs et des membres de l'administration voulurent juger de la méthode mise en œuvre et vinrent assister à Newgate à une des instructions. La chambre était remplie de prisonnières ; Mme Fry commençait la lecture d'un psaume. L'entrée des magistrats causa quelque perturbation : l'air digne et calme de Mme Fry fit comprendre la nature de son occupation ; elle dit que jamais elle n'interrompait la lecture de la Parole de Dieu, et continua à maintenir dans le respect et le silence les femmes que la vue de leurs juges auraient pu jeter dans le trouble. Ces messieurs s'empressèrent de rendre hommage au moyen sacré dont ils constataient la puissance, et furent heureux de reconnaître que Mme Fry avait accompli dans ce repaire, où toutes les passions se donnaient rendez-vous, une œuvre merveilleuse d'apaisement par l'amour divin.

C'est à la suite de la visite des magistrats qu'Élisabeth put écrire dans son journal : « La prison marche très bien ; l'ordre et la paix y règnent. Combien tout y est changé ! Nous pouvons vraiment espérer que la bénédiction de Dieu a reposé sur le travail entrepris en son nom. »

Nous avons montré comment Dieu avait préparé M^me Fry, par le développement de sa foi et l'affermissement de sa vocation chrétienne, à étendre au loin son activité missionnaire. Nous ne la suivrons pas dans ses voyages à travers la Grande-Bretagne et l'Irlande. Partout elle trouva les prisons dans un état déplorable et eut le bonheur de faire adopter par l'administration les réformes qu'elle proposait. Il nous tarde de la voir à l'œuvre dans Paris même.

Elle arriva le 30 janvier 1839 à l'hôtel de Castille, où M. Delessert lui avait fait préparer un appartement. A peine remise de ses fatigues, elle visita les prisons de la capitale. Saint-Lazare renfermait une population de 950 femmes qui lui inspirèrent une profonde pitié. Elle ne se contenta pas d'une première visite, elle retourna à Saint-Lazare, accompagnée de plusieurs dames françaises, parmi lesquelles étaient M^me Delessert, la femme du Préfet de police, qui lui servit d'interprète auprès des prisonnières, et M^me la duchesse de Broglie, qui nous a conservé par des notes remplies d'intérêt le souvenir de cette visite. Lorsque les détenues furent rassemblées, raconte la duchesse de Broglie, M^me Fry les invita à chercher dans leurs livres de prière les paraboles de la drachme et de la

brebis perdue : « Vos âmes, leur dit-elle, ont une telle valeur devant Dieu, qu'il y a de la joie au ciel pour le repentir d'une seule d'entre vous ! Savez-vous que vous êtes de ces brebis que le bon Berger peut ramener dans son bercail ? » Toutes ces prisonnières fondaient en larmes. Les geôliers eux-mêmes étaient émus. Une dame, qui voyait ces détenues pour la première fois, s'écria : « Elles ne sont pas pires que nous, ces pauvres femmes, seulement les circonstances sont toutes pour nous et toutes contre elles. » M^me^ Fry demanda aux détenues si elles aimeraient à recevoir souvent les visites de quelques dames. Elles répondirent toutes à l'envi : « Oui, oui ! »

A Newgate, en avril 1817, la femme d'un pasteur anglican et onze dames de la Congrégation des Amis avaient posé les bases d'une société sous ce titre : « Association pour la réforme des femmes détenues à Newgate » (an association for the improvement of the female prisoners in Newgate). Les membres de l'association se proposaient de s'occuper des vêtements, de l'éducation et du travail des prisonnières, de leur faire connaître l'Écriture sainte et de les former, autant que possible, aux habitudes d'ordre, de sobriété et de travail qui pourraient

les rendre dociles dans la prison, estimables lorsqu'elles en sortiraient. M^me Fry avait provoqué sur le modèle de cette première association la fondation de sociétés similaires dans les différents comtés de la Grande-Bretagne; il s'agissait pour elle maintenant de faire sortir de son voyage en France des résultats utiles, en dotant Saint-Lazare des bienfaits d'une semblable association. Elle convoqua chez la duchesse de Broglie, le 6 mars 1838, une réunion où se trouvèrent réunies M^mes Anisson, de Lamartine, Andryane, Pomaret, Rey, Pelet, de Broglie et Jules Mallet, indistinctement des femmes catholiques et protestantes. M^me Fry fit part à ses auditrices des résultats de son expérience : elle leur exposa ses vues, ses plans, ses désirs; le comité devait, selon elle, être mixte; il fallait qu'il y entrât des dames catholiques et des dames protestantes, puisque la prison renfermait des détenues des deux cultes. Une des dames présentes ayant réclamé en faveur des juives, elle ajouta que les dames israélites devaient également entrer dans ce comité. « Il faut s'unir, ajouta-t-elle, dans les choses où l'on sent de même, et s'accorder pour différer dans les autres. » A la fin de la séance, on nomma une commission qui fut chargée d'organiser le comité.

Dans le journal de M$^{me}$ Fry nous lisons ceci : « Il a fallu bien des soins et des peines pour arriver à la formation d'un comité de dames pour la visite des prisons de France et de Paris; que ces efforts soient ou non couronnés de succès, ils n'en ont pas moins de l'importance. Les visites des dames qui m'ont accompagnée dans les prisons et qui ont pu, à celle de Saint-Lazare, juger de l'effet de la simple lecture de l'Évangile et de l'explication en peu de mots, même à l'aide d'un interprète, le nombre considérable de dames qui sont venues me voir, à propos des prisons et de l'œuvre à y faire, sont autant d'occasions dans lesquelles j'ai pu expliquer mes vues sur le salut par Christ seul et sur l'unité qui devrait exister entre les chrétiens, si leur foi était sanctifiée par le Saint-Esprit. J'ose espérer que la cause des prisons fera des progrès sensibles, mais le secours du temps est nécessaire. »

M$^{me}$ Fry ne prolongea pas au delà d'un mois son premier séjour à Paris. Dans ces quatre semaines elle déploya une activité si réelle qu'elle eut le temps, malgré la vie de courses et de visites continuelles qu'elle menait, d'adresser à M. Gabriel Delessert un mémoire dans lequel elle consignait ses observations et ses

conseils sur l'état des prisons ; elle présenta au roi Louis-Philippe d'autres pages sur le même sujet, insistant auprès du monarque sur l'avantage que retirerait une nation entière du libre usage des Écritures dans les établissements publics. Elle revint en France en 1839 et en 1842. En 1842, des membres de la Société des Amis qui l'accompagnaient se réjouirent des améliorations introduites dans quelques prisons; mais l'état déplorable dans lequel se trouvaient encore les douze cents détenues de Saint-Lazare leur causa une amère déception.

M^me^ Fry fit sensation à Paris; les journaux de l'époque parlèrent beaucoup d'elle. Elle charma les personnes avec lesquelles elle entra en relation. On ne se lassait pas d'admirer le calme de son maintien, sa sérénité d'âme, la justesse de ses observations, la dignité empreinte d'une bonté et d'une douceur sans égales qu'elle savait apporter à ses moindres démarches. M^me^ Dupont de Nemours, à l'âge de 85 ans, après une visite que venaient de lui faire M^me^ Fry et la baronne Pelet, sut retrouver l'entrain de la jeunesse pour adresser à ses visiteuses deux quatrains vibrant des sentiments enthousiastes qui animaient la haute société à une époque où tant de questions humani-

taires, tant de projets de réforme étaient à l'ordre du jour.

Des anges ont daigné visiter ma chaumière,
Ils y ont répandu une douce lumière;
Un céleste parfum d'amour et de bonté
A rendu le bonheur à mon cœur attristé.

Anges du ciel, achevez votre ouvrage ;
Avant de nous quitter, laissez-nous en partage
Pour les infortunés votre zèle pieux
Et votre saint désir de les voir vertueux.

Nous retrouverons Élisabeth Fry dans la suite du présent essai, visitant de nouveau la prison de Saint-Lazare. La tristesse qu'elle avait emportée de ses premières visites dans cette prison ne s'était pas effacée de son cœur, et elle n'avait cessé d'intercéder auprès de Dieu pour les détenues parisiennes.

---

## II.

# L'ASSOCIATION

### PREMIÈRES ANNÉES

Malgré ses efforts, M^me Fry ne parvint pas à former à Paris, d'une manière durable, une association mixte pour la visite des prisons de femmes. Presque immédiatement après son départ, les dames catholiques se retirèrent. Pour motiver cette retraite, on a parlé de l'inquiétude qu'aurait inspirée à l'archevêque de Paris les visites que les membres de la Société des Amis avaient faites dans les prisons de la capitale. D'ailleurs, il y avait déjà des dames catholiques en possession du privilège de visiter Saint-Lazare. Plus anciennement encore, en 1818, des dames de charité, touchées de l'état d'abandon des jeunes prisonnières, réunies à la Petite Force et aux Madelonnettes, avaient résolu de pénétrer dans ces deux établissements pour y porter les secours et les consolations de la

religion. Les repenties qui en sortaient étaient admises à la maison du Refuge de Saint-Michel.

En dépit de la déception qu'elle venait d'éprouver, M^me^ Fry avait cependant réussi jusqu'à un certain point dans son entreprise, et son travail devait porter des fruits dont elle pouvait rendre grâces à Dieu. Par sa parole et par ses exemples, elle avait animé quelques dames protestantes de l'ambition de se montrer ses émules.

Ces dames résolurent d'adresser une pétition au Préfet de police pour obtenir l'autorisation de visiter Saint-Lazare. C'étaient M^mes^ Cuvier, Juncker, Martin-Paschoud, comtesse de Montigny-Jaucourt, Matter, Adèle Monod, baronne Mallet, Émilie Mallet, baronne Pelet, baronne de Sahune, comtesse de Perthuis, Voidel ; enfin, M^lle^ Dumas, que nous aurions dû nommer la première, puisque, après avoir été une des premières à la tâche, il y a cinquante ans, comme secrétaire de l'Association des Dames visiteuses, elle a pris part sans interruption jusqu'à maintenant au travail, et a accepté, depuis l'année 1876, la direction de l'Œuvre des prisons des femmes à Paris, en qualité de présidente du comité.

Voici la lettre que ces dames adressèrent au Préfet de police, le 2 mai 1839 :

Monsieur le Préfet,

Quelques dames protestantes, touchées de compassion envers les pauvres femmes de leur religion détenues à Saint-Lazare, désirent vivement obtenir l'autorisation de les réunir le dimanche, à l'heure où les prisonnières catholiques sont conduites à la chapelle. Elles désireraient également les visiter à l'infirmerie lorsqu'elles sont malades. Mais comprenant combien il est nécessaire qu'elles agissent avec la plus grande prudence, ces dames s'engageraient à n'avoir de rapport qu'avec les protestantes et ne se permettraient aucune démarche qui n'eût votre approbation.

Le 15 juin, M. Gabriel Delessert répondit à cette pétition avec bienveillance.

*Paris, le 15 juin 1889.*

Madame la Baronne,

J'ai reçu la lettre que vous et Mesdames Cuvier, Dumas, Juncker, Martin-Paschoud, comtesse de Montigny-Jaucourt, Matter, Adèle Monod, Émilie Mallet, baronne Pelet, comtesse de Perthuis, de Sahune et Voidel m'avez fait l'honneur de m'écrire un sujet des détenues protestantes qui se trouvent dans la maison de Saint-Lazare.

J'ai l'honneur de vous informer, Madame, que je viens de donner des ordres pour que vous et ces dames soyez,

suivant vos désirs, introduites dans la maison de Saint-Lazare, lorsque vous vous y présenterez, — soit le dimanche, pendant l'office catholique, pour donner des instructions morales et religieuses aux détenues protestantes, — soit tout autre jour, pour visiter celles de ces détenues qui seraient malades.

Je crois devoir vous prier, Madame la Baronne, de vouloir bien, dans l'intérêt de l'ordre, inviter ces dames à ne se présenter à Saint-Lazare qu'au nombre de deux ou trois à la fois; à ne se charger d'aucune lettre qui leur serait remise par ou pour des détenues; à s'abstenir de toute démarche que ces détenues les prieraient de faire au dehors et qui s'écarterait de la mission que vous vous proposez de remplir; à ne se mettre en rapport qu'avec les détenues protestantes et à déposer au greffe, pour être soumis à mon examen, les livres que vous leur destineriez.

Agréez, Madame la Baronne, l'hommage de mon respect.

*Le conseiller d'État, Préfet de police,*

G. DELESSERT.

## PREMIÈRES VISITES

Aussitôt qu'elles furent en possession de l'autorisation qu'elles avaient sollicitée et sans attendre qu'un comité fût régulièrement constitué, ce qui n'eut lieu qu'en décembre de la même année, ces dames se mirent immédiatement à l'œuvre. Le dimanche 30 juin 1839,

Mmes Valdemar Monod, Matter et Mlle Dumas se rendirent à Saint-Lazare ; on avait mis à leur disposition le cabinet du médecin, et les détenues qui s'étaient déclarées protestantes vinrent les y trouver.

Assembler des prisonnières pour leur parler des choses du salut, était encore une tentative si nouvelle, qu'on imagine sans peine l'émotion que devaient éprouver les trois visiteuses pendant cette première séance ; elles étaient toutes tremblantes, il leur semblait que les coupables c'étaient elles-mêmes. Elles commencèrent par l'appel des détenues ; une de ces dames fit la lecture de la parabole de l'enfant prodigue, une autre prit pour sujet de son exhortation la repentance en général et le recours au Sauveur ; mais impressionnée par l'étrangeté de sa situation, interdite, elle resta court. Moins nerveuse qu'elle, sa compagne continua immédiatement l'exhortation : grâce à sa présence d'esprit, l'auditoire ne s'aperçut pas d'un incident dont on pouvait redouter les conséquences fâcheuses, et le service s'acheva au milieu d'un silence profond et de l'attention générale. Les femmes se conduisirent tout le temps d'une manière *très décente*. Le procès-verbal de la première séance porte qu'à ces mots de la Confession :

« Nous reconnaissons et nous confessons que nous sommes de pauvres pécheurs », trois détenues ont commencé à sangloter, deux autres n'ont pleuré qu'à l'Évangile, et Mme Monod croit avoir aperçu *quelques larmes* dans les yeux de la prisonnière qui était assise près d'elle. Elle pense que cette fille s'efforçait de cacher son émotion à cause d'une de ses compagnes qui était très endurcie. Une surveillante est restée dans la salle, mais sa présence ne sera pas nécessaire par la suite ; le geôlier a laissé la porte entr'ouverte pendant le service et est resté à l'entrée du corridor comme pour surveiller. « Quand on se trouve en face de ces femmes — c'est la remarque judicieuse que je trouve consignée dans le même procès-verbal — il est difficile de les regarder comme des coupables ; il sera donc très utile de relire toujours les règlements, pour ne pas se laisser attendrir et pour se renfermer dans les bornes prescrites par l'autorité. »

Le troisième dimanche, Mme Poisson, directrice surveillante, entre pendant le service ; elle s'aperçoit que sa présence interrompt l'exercice, elle se retire en demandant qu'on l'avertisse après la réunion. Elle revient et dit que « les séances faisaient une bonne impression sur les

détenues » ; néanmoins elle engage à les faire très courtes, mais à frapper fort, à éviter tout ce qui approche du mysticisme, et à considérer les détenues comme des *enfants légers, insouciants, capricieux*, dont on ne peut fixer l'attention que pour quelques instants. Les impressions qu'elles reçoivent sont vives, mais de peu de durée. » M[me] Poisson recommande une prisonnière protestante âgée de 50 ans, qui se fait remarquer par sa douceur et sa docilité, tandis que la plupart des vieilles détenues sont les plus récalcitrantes et les plus corrompues.

## SURVEILLANTES LAÏQUES

A cette époque la prison n'était pas encore desservie par les religieuses ; ces dernières ne sont entrées en fonction que le 1[er] janvier 1850. En 1839, les surveillantes étaient des laïques ; excellentes femmes, dont quelques-unes étaient mariées et avaient de nombreux enfants, elles vivaient à Saint-Lazare en famille. Parmi les laïques les plus distinguées nous devons mentionner M[lle] Chupin, surveillante des jugées. Lorsqu'elle quitta la prison pour céder la place aux religieuses, M[lle] Chupin fonda à Clichy le

Refuge de Sainte-Anne; quelques années plus tard elle prit elle-même l'habit religieux. Elle mourut comme une sainte! Toutes les surveillantes reçurent les dames protestantes avec beaucoup de cordialité, elles prêtèrent leur logement pour les entretiens particuliers avec les prisonnières; les dames se plaisaient à faire de longues stations chez elles.

On n'inscrivait pas alors au greffe, comme on l'a fait par la suite, la religion des détenues; il était parfois difficile de découvrir les protestantes au milieu de la nombreuse population de Saint-Lazare. Le directeur chargea une des surveillantes, M^me^ Billecocq, femme d'un esprit supérieur qui s'occupait des filles malades, de procéder à cette investigation. M^me^ Billecocq en chargea la femme des pansements; celle-ci, causant avec les détenues, mettait la conversation sur la Vierge et s'apercevait bientôt à quel culte appartenait son interlocutrice. Les dames protestantes jouissaient alors d'une entière liberté, elles pénétraient dans toutes les divisions de la prison, dans les ateliers, dans les cellules, dans les pistoles. Il leur fallait beaucoup de tact, beaucoup de prudence, pour que la liberté qu'on leur accordait ne devînt pas pour elles un danger. Elles n'avaient pas encore l'expérience

qu'elles acquirent par la suite, mais elles voulaient sincèrement suivre les traces de Celui qui est doux et humble de cœur, et elles se tirèrent à leur honneur des premières difficultés. A cette époque, Mlle Dumas était déjà la visiteuse la plus assidue de la prison; lorsque les autres dames étaient empêchées de faire leur service, elles lui demandaient de vouloir bien les remplacer, et elle était toujours disposée à leur venir en aide.

## AUMONIER CATHOLIQUE DE SAINT-LAZARE

Elle était en termes très cordiaux avec l'aumônier catholique de Saint-Lazare. L'ecclésiastique qui exerçait cette fonction en 1839 était un digne prêtre: la simplicité de sa vie, l'austérité de ses mœurs le faisaient respecter de toutes les détenues. Sa soutane était presque en lambeaux, sa chambre n'avait d'autres meubles qu'un lit et un banc de bois; ce banc lui servait de table et de chaise; au mur pendait un tableau représentant le Christ en croix. Il accomplissait le tour de force de faire 1200 visites par an pour revoir à tour de rôle ses anciennes pensionnaires de la prison. Lorsqu'il rencontrait dans les corridors Mlle Dumas, il la saluait cor-

dialement et lui disait en latin les premiers mots de l'Évangile du jour. Il cherchait à réconcilier les gens désunis, il les prenait séparément, donnait tort aux deux parties, et réussissait à ramener la concorde entre eux, il était vraiment du nombre de ceux qui procurent la paix !

## LES LETTRES DES DAMES DE L'ASSOCIATION

Les quelques lettres des dames de l'association, qui nous ont été conservées, sont touchantes ; je voudrais montrer, en transcrivant les réflexions qu'elles renferment, comment le Comité comprenait et accomplissait son œuvre. Ces dames se considèrent « comme autant de sentinelles placées par l'amour du Seigneur et chargées de se transmettre les unes aux autres le mot d'ordre, résultant de la consciencieuse appréciation de l'état des âmes des prisonnières. » Elles se continuent par un échange fréquent de lettres ce qu'elles appelaient « le fil de leurs chers intérêts, » racontant fidèlement ce qu'elles avaient vu, observé et fait à la prison. Grâce à cet échange amical d'impressions, l'expérience de chaque dame venait enrichir tous les jours le trésor commun. Elles constataient avec soin « les faits de nature à les

éclairer sur les meilleurs moyens d'obtenir la véritable régénération de ces pauvres créatures. » — « Elles sentaient la valeur des observations faites avec conscience, » et elles ne doutaient pas « qu'elles pussent fournir un jour à des hommes dévoués au bien public de vives lumières sur les meilleures institutions à fonder pour prévenir les affligeantes plaies de la société. » — « Il y a longtemps, ajoutait la baronne Pelet, que je soupire après une classification raisonnée et morale des prisons à l'aide de laquelle on peut prévenir certains maux. »

L'organisation du Comité préoccupait particulièrement Mme Pelet; elle écrivait dès 1840 à Mlle Dumas, alors secrétaire de l'association :

« C'est à la présidente qu'appartient la direction du Comité, mais lorsqu'elle sera absente, vous serez appelée à la remplacer, puisque vous possédez le fil sans lequel les délibérations manqueraient de suite : vous soumettrez aux voix toute délibération se rapportant au service de Saint-Lazare, si votre délicatesse souffrait de devenir juge et partie. La présidente doit encourager les personnes timides à rendre compte de ce qu'elles ont vu et entendu ; car de la variété des points de vue jaillit une véritable lumière ; chaque dame doit avoir un

livret pour noter les observations qu'elle a faites et qu'elle doit communiquer pendant la séance pour éclairer la marche du comité et mûrir son expérience. Le comité d'hier m'a fait beaucoup de bien par la confiance et l'harmonie qui y régnaient ; les plus affectueux rapports se sont établis entre les membres du Comité. Je m'étonne, disait-elle encore à M[lle] Dumas, que vous puissiez, au milieu du feu croisé des conversations, retenir et consigner les débats avec autant de vérité. J'ai lu avec le plus vif intérêt les registres que vous avez eu la bonté de me confier, en rendant grâces à Dieu de la suite et de l'intelligence pleine de charité que vous avez mises à constater les faits de nature à nous éclairer. Le procès-verbal étant comme un fac-similé de la séance, il est bon que son rédacteur s'abstienne de réflexions favorables ou défavorables, afin de conserver une entière impartialité ; mais tenez compte de vos réflexions, afin de nous les faire connaître à la séance suivante. Constatons dans chaque procès-verbal l'influence qu'a exercée le culte de Saint-Lazare, et évitons pendant la séance les détails de comptabilité qui se traitent plus avantageusement à deux ou à trois. Insistons davantage sur les moyens d'acquérir un

véritable ascendant sur les pauvres âmes de nos prisonnières. Je pense beaucoup à vous et je vous porte sur mon cœur à Dieu ; je le prie, de tout mon cœur, de vous faire discerner sa volonté pour la faire : vous avez un si fervent désir de connaître cette volonté sainte que je ne doute pas qu'Il ne vous la révèle clairement. Vous ferez l'expérience de la promesse : « Demandez, et vous obtiendrez. » Puisse le Seigneur vous montrer de plus en plus l'étendue de son amour et la profondeur de sa miséricorde ! »

Les dames usaient de tous les moyens d'acquérir pour leur mission une rapide maturité. « Elles cherchaient dans leur Bible, avant de partir pour Saint-Lazare, deux ou trois versets qu'elles méditaient sérieusement. Elles appelaient à leur aide la puissance irrésistible de la Parole de Dieu. Elles employaient cette arme invincible pour faire envisager aux détenues dans toute leur vérité les deux vies qu'elles avaient devant elles : l'une, méprisée des hommes et maudite par le Seigneur, l'autre, honorée des hommes et bénie de Dieu. Elles sentaient qu'il leur était bon de renoncer aux aises et aux préoccupations personnelles pour suivre le Sauveur. »

Enfin et surtout elles priaient beaucoup et

avec ferveur. Se trouvaient-elles forcées au repos par un motif quelconque, elles demandaient à être tenues au courant de la prison. C'était une consolation à leur inaction momentanée et un aliment à leurs prières. La prière tenait la plus grande place dans leur vie, elles pensaient que leur œuvre ne pouvait prospérer qu'en priant beaucoup: « Si vous vous y sentez portée comme je le suis moi-même, écrivait la baronne Pelet, nous pourrions prier ensemble en esprit et nominativement tous les soirs à 11 heures, ainsi que chacune de ces dames qui s'y sentiraient disposées. Je crois aussi qu'à la fin du service du dimanche, quand ces pauvres femmes se sont retirées en silence, en évitant soigneusement toute conversation avec elles, nous trouverions un grand secours à prier ensemble, pour que la bénédiction du Seigneur reposât tout particulièrement sur chacune d'elles, car nous sentons de plus en plus que nous ne pouvons que planter et arroser et que Dieu seul a la puissance de donner l'accroissement. »

Perdaient-elles de vue une détenue, elles n'en priaient pas moins pour elle. « Si nos paroles ne peuvent plus l'atteindre, disaient-elles, nos prières pour sa pauvre âme n'en seront que plus assidues. »

Elles cherchaient à discerner l'influence qu'exerçait sur les prisonnières le culte de Saint-Lazare, afin d'étudier les moyens d'acquérir un véritable ascendant sur ces âmes, et étaient toujours disposées à modifier leur manière de faire. « Ma chère M^lle^ Dumas, écrivait M^me^ Pelet, je viens vous prier en toute simplicité, comme une sœur en Christ, de vous préparer à faire l'explication aux prisonnières dimanche prochain, afin que je puisse retenir quelque chose d'utile de votre mode d'enseignement, plus pratique que le mien. Je n'en adresserai pas moins des questions sur notre dernière lecture, si vous le jugez convenable. »

A la fin du petit culte du dimanche elles imposaient aux prisonnières un silence qui apportait au culte une salutaire solennité. Elles poussaient la règle « jusqu'à la minutie, autant pour que rien ne fût laissé au hasard que pour lutter contre leur propre tendance de suivre l'impulsion du moment. » — « J'ai fort exhorté mon petit troupeau à venir exactement au culte du dimanche. » Pour elles-mêmes le culte était salutaire. « J'ai senti souvent, dit M^lle^ Dumas, de quelle utilité étaient pour moi mes visites à la prison, pour m'enseigner mon état de péché. » Leur désir de bien faire était trop consciencieux

pour que Dieu ne les bénît pas dans leur travail. M^me^ André-Walther écrivait : « Le Seigneur répand abondamment ses grâces sur les faibles efforts de notre comité. Combien Il est bon de donner l'accroissement, à peine avons-nous planté et arrosé. Oh! ne nous lassons pas de le bénir, et ne nous lassons pas non plus de prier les unes pour les autres afin que notre amour pour lui augmente avec la foi ! »

Cette joie si douce, cette joie si rare, le salut d'une âme, leur fut bientôt accordée : une de leurs détenues, Annie J..., fut les prémices de la moisson et pour elles le sujet d'ardentes actions de grâces.

## LES PRÉMICES DE LA MOISSON

La mélancolie que nous éprouvons lorsque, sur une ancienne plaque de daguerréotypie à demi effacée, nous cherchons à reconstituer les traits d'une personne qui n'est plus, je l'ai ressentie pendant que je m'efforçais, à l'aide des lettres de la baronne Pelet et de la comtesse de Perthuis, de faire revivre la sympathique figure d'Annie J.... Les lettres donnent une légère esquisse : quelques indica-

tions, jetées au courant de la plume; presque rien, assez cependant pour que l'on devine l'ensemble du tableau. Annie était née à Derby; elle prétendait exercer l'état de modiste et, lorsqu'en 1839 elle vint tristement échouer dans Saint-Lazare, elle était âgée de 27 ans à peine. Elle était venue à Paris à la suite de je ne sais quelle aventure; la vie est d'abord facile et joyeuse pour elle et pour son complice, mais les ressources s'épuisent, et la catastrophe survient. Annie est inculpée d'avoir présenté une fausse lettre de change de 18,000 francs, arrêtée, incarcérée. Est-ce donc pour ce dénouement qu'elle a sacrifié honneur, paix, famille, brisant le cœur de sa mère et se séparant d'une sœur mariée et honnête femme dont elle devint la honte! Les dames protestantes la rencontrent dans la prison et s'intéressent aussitôt à elle.

On lui parle des choses du salut. La malheureuse n'est pas insensible, loin de là. Elle a été folle, légère, inconséquente, elle l'avoue; mais du délit dont elle est inculpée elle affirme qu'elle est innocente! Ces dames se procurent des renseignements sur le passé de leur pénitente par l'intermédiaire de Mme Fry. La sœur d'Annie, qui est lingère à Londres, fait savoir qu'Annie a été perdue par la du-

plicité d'un homme qui, d'autres fois, a commis des faux et qui a déjà été condamné. Quant à Annie, sans aucun doute, elle n'est pas coupable du faux. Cependant, sous l'influence de la grâce du Seigneur, elle rentre en elle-même; elle sent le poids de ses fautes et confesse qu'elle est coupable, non du délit, mais d'un entraînement qui l'a précipitée dans le malheur où elle est. Sa prévention dure un temps infini; ces dames deviennent de vraies amies pour elle. Elles la pressent d'écrire à sa sœur. Annie dit en pleurant qu'elle ne peut se résoudre à laisser cette sœur deviner dans quel endroit elle est enfermée. M^me^ Pelet n'insiste pas. «Je lui ai lu, écrit-elle, le commencement du chapitre V des Actes des Apôtres, et dans saint Jean le récit de la rencontre de Nicodème avec Jésus, en lui expliquant les versets les plus applicables à sa situation. Elle n'a fait aucune protestation d'innocence, mais elle était recueillie, attentive. En nous relevant de la prière, sa physionomie portait l'empreinte d'une émotion intime.» A la fin, selon les expressions de M^me^ Pelet, «Dieu daigne jeter une vive lumière sur l'affaire.» On découvre le triste passé de l'homme qu'Annie avait suivi à Paris; on sait qu'il est capable des actes les

plus indélicats, et lorsque Annie doit comparaître devant le tribunal, son avocat est convaincu de son innocence et espère fermement pouvoir la sauver. Ces dames comptent sur un acquittement et préparent un «très bon refuge.» Ce sera chez le concierge du jardin Marbeuf, tout près de l'église anglaise de cette rue. «La chambre est triste, mais Annie aura en compensation, pendant cette belle saison, la jouissance d'un magnifique jardin.» Le jour du jugement arrive. Tous les journaux avaient parlé de sa longue prévention, et le *Droit* avait attaqué fortement le juge d'instruction d'avoir laissé arriver, par ses lenteurs et sa négligence, l'affaire au tribunal. La prévention d'Annie n'avait pas duré moins de huit mois, de novembre 1839 à juin 1840. Elle est acquittée. M^me^ de Perthuis l'assistait au tribunal et l'emmenait tout de suite chez le concierge de Marbeuf, où sa pension est de 2 francs par jour. Malgré l'acquittement, la pauvre femme faisait pitié! Au lieu de se réjouir, elle se ressentait de tout ce qu'elle avait souffert, elle était triste. Elle s'en faisait un reproche. Peu à peu cependant, elle reprend courage. «On lui donne de l'ouvrage, elle travaille tant qu'elle peut, elle travaille comme un bijou, elle a déjà mis de

l'argent de côté. » Sa sœur, à Londres, n'a garde de l'oublier; elle lui écrit pour les anniversaires de fête ; elle réveille en elle les affections de la famille ; les lettres qu'elle lui adresse sont des lettres touchantes de piété et de douceur et et enfin, au nom de leur mère, un jour, elle lui pardonne et la rappelle à Londres. Annie accourt « in a hopeful state of mind. » Son passé sera effacé, oublié; Dieu, lui-même, n'a-t-il pas recherché la brebis perdue? Sa mère et sa sœur ne ferment non plus ni leur cœur ni leurs bras, et la coupable repentante va reprendre sa place dans leurs affections.

Encore un ou deux traits pour finir : « Annie écrit souvent; les dames de l'Association reçoivent d'elle des lettres qui expriment sa profonde gratitude. Elle bénit les voies douloureuses par lesquelles elle est entrée dans le chemin qui mène à la vie. » M^me^ de Perthuis la recommande à des personnes de la cour d'Angleterre ; cette recommandation lui vaut beaucoup de travail. Elle prospère, elle ouvre un petit établissement de lingerie fine. Une lettre de M^me^ Fry adressée à la baronne Pelet, le 27 février 1841, met le sceau de la vérité sur sa conversion.

*Lettre de Mme Fry à la baronne Pelet, du 27 février 1841.*

Je pense, chère amie, que vous apprendrez avec plaisir qu'A. J. continue à se conduire de la manière la plus satisfaisante. Elle me semble vraiment convertie, si humble, si industrieuse! elle aura bientôt acquitté toutes ses dettes; elle parle avec une vive reconnaissance des bontés qu'ont eues pour elle les dames de Paris pendant et après sa détention.

J'aimerais à savoir, ajoute Mme Fry, si votre Comité continue à prospérer; il me semble que l'exemple d'Annie est bien encourageant pour vous. Maintenant nous désirons vivement un récit détaillé de votre marche et serions charmées de recevoir votre rapport.

Une note insérée dans les comptes rendus du Comité nous apprend qu'Annie ne devait pas jouir longtemps de la paix et des douces affections qu'elle avait eu le bonheur de retrouver dans sa famille. «Le Comité a pu adoucir les derniers moments de cette malheureuse enfant, qui a fini dans la foi et la repentance une existence brisée par les horribles suites du péché.»

## ENTRÉE A LA CONCIERGERIE

Pour l'amour d'A. J., afin de l'accompagner dans chacune de ses douloureuses étapes, ces dames avaient sollicité du Préfet de po-

lice l'autorisation de pénétrer à la Conciergerie, où les prévenues séjournaient avant de passer en jugement. L'autorisation leur en fut accordée en 1840. Depuis cette époque qui nous semble déjà si lointaine, Mlle Dumas s'était consacrée d'une façon spéciale à cette branche importante de l'œuvre ; elle faisait presque chaque jour une visite aux femmes enfermées dans la prison provisoire, et ce ne fut que lorsque son grand âge l'y eût obligée, qu'elle souffrit d'être remplacée dans sa tâche quotidienne.

## VILLERS-COTTERETS

Villers-Cotterets est un dépôt où la Préfecture de police recueille les personnes, hommes et femmes, que la misère oblige à demander un asile à l'administration. La baronne Pelet passait dans le voisinage une partie de la belle saison; elle avait institué un culte du dimanche pour les pensionnaires de l'asile. Lorsqu'elle était absente, le directeur, M. Demolombe, continuait chaque dimanche à réunir les protestants, et à défaut d'un pasteur ou d'un laïque de bonne volonté, le plus capable d'entre les hospitalisés lisait à ses coreligionnaires les prières

de la liturgie, la Bible et un sermon, en présence d'un brave gardien qui aurait rétabli l'ordre, si cela eût été nécessaire. Cette touchante coutume s'est conservée, paraît-il, à Villers-Cotterets ; on s'y réunit encore très régulièrement tous les dimanches pour le culte, même lorsque le pasteur est empêché de venir faire le service.

## DÉPOT DE MENDICITÉ DE SAINT-DENIS

Ce ne fut que beaucoup plus tard, sous l'empire, — il ne nous est pas possible de préciser la date, — que le Comité étendit ses visites au Dépôt de mendicité de Saint-Denis. Une des dames de l'Association, entrée maintenant dans le repos, M^me^ de Wegmann, avait fait de la triste prison de Saint-Denis son œuvre spéciale. Elle y mettait tout son cœur, tout son dévouement ! A Saint-Denis se rencontraient des détresses inimaginables ; c'était vraiment le comble de la misère. Saint-Denis a fort heureusement disparu. Depuis 1888 la Maison de détention de Nanterre renferme, dans ses nombreux services, des quartiers où la préfecture de police envoie

les femmes que l'on internait auparavant à Saint-Denis.

Ces dames, comme on le pense, eurent rarement à s'occuper de détenues aussi bien disposées qu'A. J.; plus fréquemment elles rencontrèrent des déceptions. Mais elles ne se décourageaient pas. «Dieu, disaient-elles, peut semer pour un temps que nous ne savons pas, et ce n'est pas pour rien qu'il nous a formellement ordonné de visiter les prisonniers et en eux Jésus-Christ, notre Sauveur et notre Maître.» — Une femme les avait trompées: «Je n'ai jamais cru à la conversion de L., écrit M^me^ de Perthuis; les conversions sont rares, il faut prendre les grands moyens pour les consolider quand l'occasion s'en présente.» Certains jours tout est tristesse. Les prisonnières sont mal disposées: «n'en continuons pas moins à agir comme si nous pouvions tout, dit M^me^ Pelet, et à prier comme si nous ne pouvions rien.»

Malgré les déceptions inhérentes à leur genre de travail souvent si ingrat, aller à la prison, pour les dames de l'Association, n'a jamais été un devoir pénible qu'elles accomplissaient, mais un privilège dont elles jouissaient; elles tenaient beaucoup à ce que les détenues sentissent tout

le prix qu'elles attachaient à ces visites. Les prisonnières répondaient en général par l'affection aux soins dont elles étaient l'objet. Un jour cependant, une détenue se prit à menacer de poignarder M^lle^ Dumas et M^me^ Bartholdi. M^me^ Fry se trouvait alors de passage à Paris. M^lle^ Dumas se hâta de la consulter sur la façon dont il convenait de traiter la pauvre énergumène. M^me^ Fry conseilla de ne pas lui parler de quelque temps, mais de la *caresser du regard.* Ce traitement réussit momentanément, la femme se calma.

Les quelques jours que M^lle^ Dumas passa alors dans la société de M^me^ Fry lui laissèrent un précieux souvenir. « Ce temps, écrit M^lle^ Dumas, doit porter des fruits de paix pour moi, de douceur et de bonheur pour les miens. J'ai eu le privilège d'être la secrétaire de M^me^ Fry, qui m'avait recommandé de lui adresser un rapport mensuel de notre travail. »

## MORT DE M^me^ FRY

Pendant son séjour à Paris, M^me^ Fry entra avec son inépuisable charité dans les détails de tout ce qu'avait pu faire le Comité, « l'éclairant

de ses lumières et de ses sages conseils, » dit le rapport de l'Œuvre. Dans une de ses visites à Saint-Lazare, plusieurs dames de l'association catholique et celles de l'association protestante entourèrent cette sainte femme, dont les paroles empreintes d'amour et de charité réunissaient tous les cœurs dans un doux sentiment de fraternité et d'affection chrétienne. Tandis que les détenues étaient rassemblées dans l'immense salle qui sert de réfectoire, M^me^ Fry parla aux pauvres pécheresses, avec cette compassion qui brise les cœurs les plus endurcis.

C'était la dernière fois qu'elle devait se faire entendre à Paris : elle touchait au terme de sa carrière. Rentrée en Angleterre, elle tomba malade, et le rapport ajoute ces quelques mots remplis d'amers regrets : « Couchée sur un lit de douleur, l'angélique missionnaire des prisons ne peut plus que prier pour l'œuvre à laquelle sa vie fut consacrée ; mais, au milieu de ses cruelles souffrances, elle remplit encore par sa patience, son courage et sa foi, un ministère d'édification, montrant par toutes ses paroles que ses espérances de salut ne reposent qu'en Christ, et en son sang versé sur la croix. »

Les craintes qu'inspirait à ces dames l'état de santé de M^me^ Fry n'étaient que trop fondées.

Usée par ses travaux, par de si grandes préoccupations, par ses voyages missionnaires, la sainte femme sentit ses forces physiques l'abandonner avant l'âge. Les énergies spirituelles qui l'avaient soutenue dans la lutte contre le mal restèrent seules vivantes en elle, constamment proportionnées dans son âme aux besoins de chaque jour et aux angoisses croissantes de la maladie. «Je vois les portes de la miséricorde ouvertes et les rayons de la lumière divine s'en échappent,» disait-elle. Elle mourut le 12 octobre 1845, âgée de soixante-cinq ans. Sa vie et sa foi avaient été en harmonie l'une avec l'autre: elle s'était dépensée au service de ses semblables, elle avait aimé d'un amour passionné ceux que le Christ a tant aimés, le rebut de l'humanité, les femmes perdues, les misérables, les prisonniers, les criminels. Elle avait entendu l'appel du Maître, et fidèlement elle avait obéi à la parole qui, aujourd'hui comme au premier jour, dit à tous les disciples du même Sauveur: «Allez dans les carrefours des routes et invitez aux noces tous ceux que vous trouverez.»

## COMPASSION POUR LES DÉTENUES

Un trait caractéristique du travail de ces dames était la compassion. « Ces pauvres femmes me font tant de peine ! écrit Mme André-Walther ; combien on éprouve en les voyant le besoin d'avoir le cœur plein d'amour pour Dieu et de foi au Sauveur, pour pouvoir le leur communiquer ; et puis quel retour salutaire on peut faire sur soi-même en voyant quel empire exerce le péché dans un cœur qui oublie son Dieu créateur et Sauveur ! Chère Mlle Dumas, agissons et prions et veillons sans cesse. »

Elles se gardaient d'écrire dans le pays des détenues, afin de ne pas ébruiter parmi les parents et les amis la honte des malheureuses. Lorsqu'elles annonçaient le retour de la brebis perdue, elles parlaient discrètement des dangers de la vie de Paris. Elles savaient entrer dans les moindres détails de leur travail : les robes qu'il fallait donner, le linge à raccommoder, les pièces à mettre aux vêtements pour les rendre présentables. Elles prenaient grand soin de la santé des détenues, elles les recom-

mandaient aux médecins de la prison, leur portaient des douceurs lorsqu'elles étaient malades. Elles avaient pour les enfants des layettes, des biberons, du sucre, du lait frais, toutes choses qui pouvaient contribuer à adoucir pour les innocentes victimes les souffrances de la détention.

Elles procuraient de l'ouvrage aux prévenues afin que ces dernières pussent payer ce qu'on appelle à Saint-Lazare « la pistole, » c'est-à-dire des chambres un peu meilleures que les cellules ordinaires et dont on obtient la jouissance moyennant quelques sous par jour. Cependant elles ne perdaient pas de vue que leur œuvre était plutôt de charité morale que de bienfaisance. Elles craignaient d'avantager une détenue involontairement au détriment des autres et de faire naître ainsi des jalousies. Elles accordaient les justes réclamations. « Les détenues s'irritent si on ne leur fait pas droit. Évitons de soulever en elles les mauvaises dispositions ; ces pauvres créatures sont aussi malades de corps que d'esprit. »

J'ai trouvé dans les lettres de Mme de Perthuis une note faisant mention des frais nécessités par le retrait des reconnaissances du Mont-de-piété d'une détenue :

Retrait des papiers engagés . . . 8 fr.
Pour retirer chemises et serviettes . 7 »
Un chapeau . . . . . . . . . 13 »
Pour retirer une robe de mousseline de laine et un jupon ouaté. . . . . 8 »

Ces détails ne sont pas sans intérêt si l'on veut se rendre compte des soins multipliés qu'exige l'œuvre des prisons pour être faite consciencieusement. On donnait des chaussures aux libérées au moment de la sortie, des jupons, des tricots, etc., etc. Les détenues aimaient ces dames. Je trouve une marque touchante de cet attachement dans une des lettres d'un membre du comité, M^me^ Olivier : « J'ai eu à Saint-Lazare, écrit cette dame, une séance des plus difficiles et des plus compliquées. J'ai dû reconduire F..., qui est venue au culte et qui y est restée jusqu'au bout, malgré les douleurs de l'enfantement, qui la quittaient, la reprenaient par intervalle, à la grande émotion de ses compagnes, que je maintenais à grand'peine. Nous avons beaucoup prié pour cette pauvre femme, qui a voulu rester avec moi la dernière et avait peine à me quitter. » Parmi ces dames, quelques-unes occupaient de hautes positions dans la société. Leur influence et leurs relations étaient mises au

service des prisonnières. La comtesse de Perthuis s'adresse à Mme la duchesse d'Orléans et en reçoit un secours important pour une de ses protégées; elle intéresse à son entreprise M. le duc de Montebello, M. de Lasteyrie et M. de Lafayette; elle charge son mari de présenter au roi Louis-Philippe des recours en grâce; elle demande pour les détenues étrangères l'appui des ambassadeurs et ministres des pays d'origine. Ces démarches touchent profondément : on admire, en la voyant à l'œuvre, comme la charité chrétienne sait établir un lien invisible de compassion entre les points extrêmes de la société, entre ces créatures souillées par tous les vices et les princesses saintes et pures comme Mme la duchesse d'Orléans, et l'on emporte, une fois de plus, dans son cœur la conviction que les femmes placées par leur naissance ou leur fortune dans une position exceptionnelle ont par cela même une mission à remplir, dont Dieu leur demandera compte; mission de vraie fraternité, établissant d'une classe à l'autre, par la compassion et l'amour, la paix et la véritable égalité. L'observation est banale, mais il y a des lieux communs qu'il ne faut jamais se lasser de redire, parce que la société, hélas ! ne se lasse pas de les méconnaître.

Quelques détenues, inscrites sur les registres de l'Œuvre, nous semblent mériter une courte mention.

## LE PSAUTIER DE RENÉE

En 1845, ces dames rencontrèrent à Saint-Lazare une certaine Renée B..., âgée de vingt-cinq ans, dont les aventures semblent tenir du roman plus que de la vie réelle : roman odieux, mais étrange. Cette fille raconte qu'un psautier constitue tout son état civil, toute sa famille, toute sa fortune ! Elle a été abandonnée par sa mère, dit-elle, à l'âge de six ans, dans un bois près de Chambord ; dans sa poche était le psautier qu'elle a toujours précieusement conservé. Recueillie par une femme pendant deux années, elle a gardé des dindons, puis elle a été emmenée à Nantes par des voleurs. A Nantes, abandonnée dans la rue, elle a été mise aux orphelines ; elle s'est échappée de l'hospice, elle a servi en qualité de domestique, puis elle a vécu pendant neuf ans avec un individu qui lui a fait apprendre à lire. Elle est arrêtée à Or-

léans en janvier 1844, pour vol et vagabondage : condamnée à quinze mois de détention et cinq ans de surveillance, elle est transférée dans la maison centrale de Clermont. A l'expiration de sa peine, au lieu d'aller passer à Angers, séjour que la police lui avait désigné, ses cinq années de surveillance, elle est venue se placer à Paris chez un gargotier, place du Pont-Saint-Michel. Dans cette maison, elle est arrêtée pour rupture de ban et entre à Saint-Lazare. Le psautier français laissé par la mère de Renée la fonde à croire qu'elle est protestante. Elle fait des recherches pour retrouver ses parents : en prison elle se déclare protestante, et à sa libération elle consent à toutes les conditions du Refuge où elle entre. Elle ne reste dans cet établissement que quatre mois au plus. On la place chez l'agent du Comité. Elle s'afflige de coûter tant d'argent à ces dames et travaille à l'aiguille pour diminuer les frais qu'elle occasionne.

Un beau jour, ayant éprouvé je ne sais quelle contrariété, elle sort avec le projet de se jeter à la Seine. Un attroupement se forme autour d'elle, quand une dame D..., garde-malade, de Genève, l'emmène chez elle, « voyant qu'elle était protestante. » L'agent du Comité s'offre à

la reprendre; elle s'y refuse, et en 1851 nous la retrouvons domestique chez un marbrier qu'elle finit par épouser. Alors se passe un fait odieux: Renée est prise en flagrant délit d'adultère. A la requête de son mari elle est arrêtée, et le tribunal la condamne à un an de prison. Son complice se pend. Au bout d'un an, Renée sort de prison: elle veut se venger de son mari, essaie de le tuer, et regrette de n'y avoir pas réussi. Le ménage se sépare, mais Renée conserve l'espérance de rentrer sous le toit conjugal. Elle entre de nouveau au Refuge et s'en fait expulser encore une fois: elle avait été reconnue dangereuse pour ses compagnes. Sa santé est ébranlée par sa vie de désordres, elle tombe malade et passe plusieurs mois à l'hôpital Saint-Antoine, d'abord comme malade, ensuite comme fille de service. Mais l'hôpital ne peut la garder plus longtemps. La voilà rentrée sous la direction du Comité, qui la réintègre chez son agent jusqu'à ce qu'on trouve à la placer convenablement.

On lui cherche une place chez un jardinier.

Elle promet, si son mari veut la reprendre, de faire ce qu'il désire. Elle s'aveugle tellement sur ses torts qu'elle assure que son mari a conçu d'injustes soupçons sur sa conduite, d'après de

faux rapports, et elle veut se défendre contre lui et demande un avocat. En 1853, comme elle était encore en prison pour ses nombreux méfaits, elle reçoit de son mari une lettre des plus tendres. En réponse, elle lui promet de *voler auprès de lui* dès qu'elle sera en liberté.

Mais Renée était incorrigible; il serait fatigant de la suivre dans ses nombreux séjours à Saint-Lazare, où elle revient sans cesse pour de petits vols et des coups et blessures. « Elle y arrivait toujours avec sa Bible dans la poche. » Elle a fini femme de ménage chez un pasteur; du moins, c'est ce qu'il nous semble découvrir après avoir consulté les registres de l'œuvre.

L'histoire de Renée donne quelque idée de la manière de travailler des membres du Comité et nous montre leur persévérance dans l'accomplissement de leur tâche. Il est consolant de penser que Renée a fini sa vie d'une façon paisible.

## DEUX AUTRES DÉTENUES

Z... de Berne, en 1840, a vendu sa fille, par acte notarié, à des saltimbanques. La fille est rachetée à grand'peine par la Société helvé-

tique qui, de plus, paie à la mère le voyage de retour.

Une nommée N... reste une énigme. N..., en 1840, refuse de parler de sa vie passée, mais elle fait entendre qu'elle a sacrifié à un grand intérêt dont la sûreté, peut-être l'existence d'autres personnes dépend. Elle dit n'avoir pas de proches parents. Elle est venue de Brest, il y a quelques années, sans papiers, sans aucunes ressources, vivant de son travail; elle a été arrêtée pour vagabondage, ne demande rien, ne cherche point à attirer l'attention sur elle. Elle a la figure pâle, abattue, et ses yeux se remplissent de larmes; la foi seule, dit-elle, la soutient. Elle espère la mort comme seul terme à ses souffrances. Elle a refusé de nommer le pasteur qui l'a instruite. Sa saleté et son désordre prouvent qu'elle est habituée à la misère la plus profonde. En sortant de prison, elle est soumise à deux années de surveillance qu'elle demande à passer à Rouen. En 1840, elle part pour Rouen avec de bonnes recommandations. Le Comité paie les frais de diligence, aussi témoigne-t-elle une vive reconnaissance du renvoi en voiture.

Elle paraît décidée à rester à Rouen et à se soumettre aux exigences de la surveillance: elle

est installée dans une chambre, on lui donne un lit et des meubles.

Elle travaille, mais pas assez pour se suffire, et sa conduite dénote une grande exaltation; elle se brouille avec ses protecteurs de Rouen. Mlle Dumas engage une correspondance active avec elle pour l'encourager et la calmer. Non contente d'être en correspondance par lettres avec la pauvre libérée, Mlle Dumas la visite à Rouen en 1842, et lui trouve de l'ouvrage. N... paraît contente de son sort; elle est chargée de confectionner un trousseau. L'année suivante elle tombe malade: le Comité lui assure un secours mensuel. Elle se remet et en 1844, elle a de l'ouvrage, prend des apprenties, et à partir de ce moment il semble qu'il n'y ait plus de traverses dans cette vie jusqu'alors bien pénible; du moins les registres de la prison ne font plus mention d'elle. Nous pouvons espérer qu'heureuse à la fin, grâce à l'aide persévérante du Comité, grâce à la conversion de son cœur à Dieu, N..., comme les peuples heureux, n'a plus eu d'histoire !

## VISITE A CLERMONT

A. J... avait conduit ces dames, comme nous l'avons vu, à la Conciergerie; les prisonnières condamnées à plus d'une année de détention, comme Renée, comme la terrible D..., les amenèrent à visiter Clermont. En 1844, elles obtinrent du ministère de l'intérieur la permission de pénétrer dans cette maison centrale.

M$^{lle}$ Dumas et une autre de ces dames, déléguées par le Comité, furent reçues avec beaucoup d'empressement et de bienveillance par le directeur; la visite dura quatre heures.

Elles arrivèrent au moment de la promenade des détenues, qui lentement s'avançaient sur deux files, se séparant au bout de la cour, les unes allant longer le mur à droite, les autres à gauche; une religieuse était à la tête de chaque file, et les prévôtes marchaient sur les côtés du rang.

«Les prisonnières, écrit M$^{lle}$ Dumas, portent sur la tête et autour du cou des mouchoirs à carreaux bleus et blancs. Elles sont vêtues de camisoles et jupons de laine grise, de tabliers blancs et sont chaussées de sabots.

« Les prévôtes portent des mouchoirs blancs; toutes les détenues ont sur le bras droit leur numéro marqué en coton rouge.

« Les protestantes se précipitent hors des rangs quand elles aperçoivent les dames de Saint-Lazare, le directeur exige aussitôt qu'elles rentrent dans le rang et leur promet une entrevue dans la salle du conseil.

« La visite de la prison commence par les réfectoires. Les tables sont de six places; les noms sont écrits sur des cartes attachées sur une ardoise contre le mur; le numéro de chaque détenue marque sa place à table; la nourriture est suffisante sans être abondante. Cependant les prisonnières qui gagnent de l'argent se procurent du lait, du beurre, du fromage, des pommes de terre, à l'aide de fiches de fer-blanc qu'elles laissent le matin à leur place et qui sont le signe convenu de ce qu'elles désirent avoir le lendemain.

« Toute la prison est vaste et bien aérée; on ne sent dans aucun endroit à Clermont l'odeur infecte et fétide qu'exhalent même les escaliers dans d'autres prisons. Tout se fait en silence dans cette vaste maison; on n'entend d'autre bruit que celui des sabots; les femmes travaillent en silence dans les ateliers, séparées les unes

des autres par un espace d'environ un mètre. Les prévôtes sont placées en face d'elles; la sœur surveillante, de sa chaire de bois blanc, domine toute la salle. Elles font les ouvrages les plus riches, les plus délicats, des écharpes en soie brodées en or et des châles lamés. Elles font aussi des chemises d'homme, des franges, des rubans, de la passementerie, des perruques et des gants. Les femmes âgées trient de la laine et piquent des bretelles.

«Les dortoirs contiennent jusqu'à 94 lits; les sœurs couchent dans des cellules à l'extrémité des dortoirs et surveillent par leurs guichets. Les cachots, au rez-de-chaussée et au premier étage, sont composés de deux parties séparées par une grille. La première reçoit l'air et la lumière, et donne sur la cour; elle est assez profonde pour que la prisonnière qui habite la seconde ne puisse pas, pendant les récréations, communiquer avec ses compagnes.

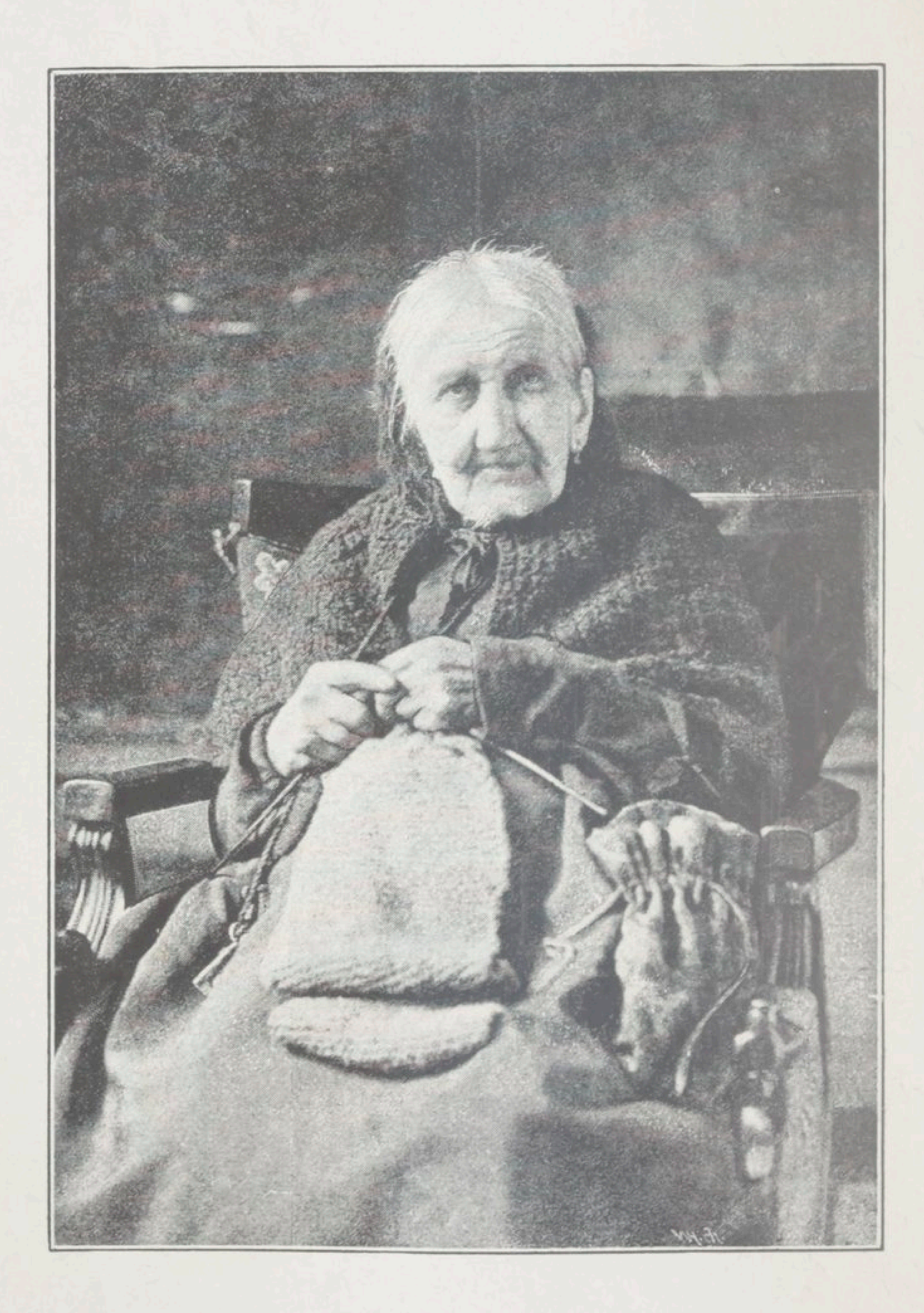
«A l'heure de la récréation, les détenues protestantes, au nombre de treize, nous ont été amenées. D..., se traînant avec peine, malade, a insisté pour monter. Ses dispositions sont toujours les mêmes; irritée au plus haut point, elle menaçait de se suicider; elle nous a tenues près d'une heure, et ses discours étant

d'un mauvais exemple pour les autres, la sœur les a emmenées dans la salle voisine. Nous avons dû la renvoyer et appeler les autres successivement. Elles regrettent beaucoup les exhortations de M. K...; elles ne peuvent pas faire le culte entre elles, quoiqu'elles sentent le besoin de la Parole de Dieu, et elles se trouvent tout à fait abandonnées, ce qui les aigrit beaucoup. »

Ces dames sont interrompues par la cloche du soir qui sonne la retraite, et elles quittent la prison après avoir signé sur les registres la décharge d'une jeune détenue qu'elles doivent emmener le lendemain avec elles[1].

[1] L'Administration pénitentiaire a, depuis le 1er janvier 1880, affecté un quartier spécial aux détenues protestantes, dans une maison centrale. Ce quartier, confié à la surveillance de quelques diaconesses, et installé d'abord dans la Maison centrale de Doullens, a été, par suite de divers changements survenus dans l'organisation des prisons, transféré, avec tout le personnel de la Maison centrale de Doullens, dans celle de Clermont, au mois de janvier 1887.

Jusqu'à l'ouverture du quartier protestant de Doullens, les détenues protestantes de la Maison centrale de Montpellier étaient régulièrement visitées par un Comité de dames dont la fondation remontait à l'année 1840, et qui travaillait dans le même esprit que celui de Paris.



M^lle DUMAS

## III.

# L'ASSOCIATION

1848-1870-1871

### MADEMOISELLE DUMAS

Avec les dernières détenues et la visite à Clermont, nous sommes arrivés, guidés par les registres de l'Œuvre, à l'année 1846. En 1847 quelques pasteurs viennent prêter leur concours aux dames de l'Association, qui continuèrent régulièrement leur service jusqu'en 1848. A chaque page des registres, nous lisons le nom de M^lle Dumas ; sur elle repose tout le travail et toute la responsabilité.

Cette amie incomparable me pardonnera de révéler ici la date de sa naissance, 26 décembre 1792, et de rappeler que sa famille est une ancienne famille de huguenots, obligée à fuir la France au moment de la révocation de

l'édit de Nantes. Par suite de cette circonstance, Mlle Dumas est née à Hambourg. Elle revint en France avec ses parents lorsque, la liberté de conscience étant assurée, beaucoup de protestants eurent le bonheur de rentrer dans leur patrie.

La baronne Pelet écrivait un jour à Mlle Dumas: « Que Dieu est puissant et miséricordieux de vous conserver la faculté du bien que vous faites à votre famille, à tant de malheureux! Ils doivent tous s'unir à vos amis pour implorer de nouvelles bénédictions sur vous et sur les vôtres. C'est en le lui demandant du fond de mon cœur que je vous serre la main. » Il nous est permis de nous associer, avec le sentiment de la plus tendre et profonde affection, à ces paroles d'autrefois. Ces paroles n'ont pas vieilli, elles restent toujours vraies, puisque pendant cette longue période de cinquante années, Dieu a conservé à notre vénérable présidente toutes ses facultés du bien. Il ne m'appartient pas de dire ce qu'elle a été pour le père auquel elle a consacré les années de sa jeunesse et de son âge mur, le dévouement avec lequel elle s'est associée à l'établissement de salles d'asile et d'écoles protestantes dans le faubourg Saint-Marcel, au sein d'une population ouvrière nombreuse et dépourvue de ressources

intellectuelles et religieuses. Elle demeurait rue de Paradis, mais afin de s'occuper avec plus d'assiduité des enfants des classes dont elle avait l'inspection, elle avait conservé une chambre à la montagne Sainte-Geneviève et elle venait fréquemment y passer plusieurs jours de suite.

Mais nous nous occupons des prisons et nous ne devons pas nous écarter de notre sujet. Par ses conseils, par ses prières et par sa présence, M^lle^ Dumas a soutenu tous les jours l'œuvre de Saint-Lazare. C'est grâce à elle que la tradition primitive s'est conservée.

Elle a veillé avec une fidélité surprenante à l'accomplissement du programme que M^me^ Fry avait tracé, et je ne sais qui doit éprouver pour elle une reconnaissance plus profonde, des détenues, auxquelles elle a fait sans se lasser tous les jours, pendant cinquante ans, tant de bien, ou des dames du Comité, pour lesquelles elle s'est sans cesse montrée l'amie la plus fidèle, la plus indulgente et la plus sage.

Le journal *le Temps* consacrait il y a quelques mois à la présidente de l'Œuvre des prisons un article dû à la plume de M. Hugues Le Roux. Cet article a été reproduit en Suisse, il a été traduit en Angleterre et aux États-Unis, et nous

ne croyons pouvoir mieux faire que d'en citer quelques passages :

On m'avait parlé, à Saint-Lazare, avec une admiration et une reconnaissance profondes, de la présidente actuelle de l'*Œuvre protestante des prisons de femmes*, M[lle] Dumas. J'ai voulu la voir et lui apporter le témoignage de mon respect.

Figurez-vous, à l'entresol, rue Hauteville, un appartement d'une austérité effrayante. Une chambre sans feu, avec des rideaux de serge verte, arrêtés à mi-hauteur des fenêtres. Dans un coin, un lit de fer, étroit comme un lit d'écolier, recouvert, lui aussi, d'un rideau de serge. Une table et un bureau occupent presque toute la pièce. Derrière ce bureau, l'œil vif, encore droite, une femme de quatre-vingt-seize ans. Les cheveux blancs s'échappent d'un petit châle qui coiffe la tête et tombent, demi-courts, sur les oreilles. D'une main encore ferme, M[lle] Dumas écrit sa volumineuse correspondance. J'ai vu sur la table du directeur de Saint-Lazare des lettres d'elle, singulièrement précises et nettes.

A quatre-vingt-quinze ans, M[lle] Dumas allait encore visiter les prisonnières auxquelles elle a consacré sa fortune et sa vie. Voici un trait qui vous donnera tout seul une idée de sa charité : sur ses quatre-vingt-deux ans, cette amie des malheureuses a appris l'espagnol, pour adresser des consolations à une jeune femme andalouse qui n'entendait pas le français.

— Et si je vous contais, m'a dit une des sœurs de la prison, que pas une de nos femmes ne sort sans chemise et sans souliers, grâce à la charité de cette sainte !

## RÉVOLUTION DE 1848

Les journées de 1848 firent sentir leur contrecoup dans la prison de Saint-Lazare ; la rue du faubourg Saint-Denis était dépavée, les environs de la prison, la rue du faubourg Poissonnière, etc., étaient hérissés de barricades que gardaient les émeutiers. Ces derniers ne laissaient pas volontiers circuler les gens; cependant M^lle^ Dumas se rendit à la prison et put, aidée par eux, franchir les obstacles et y arriver. La prison était vide ; toutes les détenues avaient été mises en liberté; une seule femme refusa de s'en aller et passa les jours de trouble, jusque vers le 15 mars, seule habitante de la maison, qui lui appartenait en entier. A la fin de mars, la prison commença à se peupler de nouvelles détenues ; M^lle^ Dumas reprit immédiatement son travail. A partir de la fin de mai, la population de Saint-Lazare revint à son chiffre habituel.

Le 1^er^ janvier 1850, les surveillantes laïques

furent remplacées par les sœurs. M^lle^ Dumas se hâta de profiter de l'arrivée des religieuses, qui réclamaient une chapelle pour leur usage personnel, et demanda que le culte protestant fût célébré dans une salle qui serait exclusivement réservée à cet usage. Elle obtint de l'administration le petit oratoire dont le comité a toujours conservé la jouissance depuis cette époque. L'oratoire est une longue cellule étroite, éclairée par une fenêtre, munie de barreaux; des cloisons séparent les bancs en trois compartiments distincts pour les trois divisions des détenues. Vis-à-vis des bancs se trouve une petite chaire basse qu'occupe le pasteur, lorsqu'il vient le dimanche matin faire le service. Contre la muraille une grande croix, et quatre cadres dans lesquels sont clairement inscrites les paroles du Décalogue, de l'Oraison dominicale et du Symbole des Apôtres. Plus d'une fois le regard de la prisonnière s'arrête sur le texte de la loi divine : « Tu ne déroberas point, — tu ne tueras point. » Il y a en elle un tressaillement à peine perceptible, qui n'échappe pas à la dame visiteuse et qui lui fait comprendre que la conscience endurcie a reçu un avertissement.

Sous l'Empire, le Comité a continué régulièrement son œuvre. En 1854, un Refuge fut ouvert

par les soins du Comité dans les environs de Paris, en faveur des détenues libérées[1]. Les femmes devaient s'y employer à la confection des gants, d'objets de lingerie, au jardinage, à la basse-cour; on espérait que cet «asile champêtre» attirerait beaucoup de brebis perdues. En 1856, le Comité entreprit l'œuvre des enfants. Voici à la suite de quelle circonstance : une pauvre femme, prisonnière à Saint-Lazare, avait été transférée dans un hôpital. Elle y mourut en rendant grâces à Dieu du bien qui avait été fait à son âme par les visites de ces dames, qui l'avaient consolée dans sa détresse; elle leur léguait sa fille, âgée de sept ans. Bien des cas analogues se sont présentés et la famille d'adoption s'est rapidement accrue[2].

Le siége de Paris et la commune n'ont causé d'interruption ni dans le culte du dimanche ni dans les visites à la prison; les registres de l'Œuvre

[1] Dès 1841, le Refuge de l'Institution des Diaconesses était ouvert aux détenues libérées. Le rapport de l'Association des Dames autorisées à visiter les détenues protestantes de la prison de Saint-Lazare, pour l'année 1842, mentionne « dix repenties, sortant de Saint-Lazare, placées au Refuge. »

[2] C'est vers cette époque que le Comité prit son titre actuel : *Œuvre protestante des Prisons de femmes de Paris*.

ne font presque pas mention de ces événements; ce silence n'est-il pas significatif? Le Comité ne sait qu'une chose : son œuvre; le reste, événements politiques, désastres de la guerre, convulsions populaires, il veut les ignorer et n'avoir ni opinions politiques ni appréciations des événements qui se déroulent au dehors.

Mlle Dumas n'avait pas quitté Paris; elle n'a pas cessé un seul jour de remplir sa tâche. Le 19 mars 1871, Saint-Lazare tombait au pouvoir de la commune, et un individu, nommé Hesse, fut délégué à la direction de la prison par Raoul Rigault. Les gardes nationaux remplacèrent les gardiens, les religieuses partirent, et Mme Le Chevallier, depuis longtemps inspectrice générale des prisons, fut chargée d'organiser le service à l'aide de laïques. Du reste, elle ne changea rien au régime de la prison. La terrible semaine approchait. Un dimanche, Mlle Dumas apprit que l'aumônier lui-même, l'abbé Michel, venait de quitter Saint-Lazare. Il était parti le matin vers six heures.

Malgré ce que cette nouvelle pouvait faire craindre, elle continua de s'acquitter de son travail, même après que les sœurs de Picpus eussent été incarcérées, ainsi que la cousine de l'archevêque de Paris.

Voici quelques notes du registre de l'Œuvre se rapportant à l'époque du siége de Paris et aux jours de la Commune :

4 septembre 1870. —Le directeur, entouré des greffiers et des surveillants, m'a dit : Mademoiselle vous êtes entrée à Saint-Lazare sous l'Empire, et vous sortez sous la République.

24 octobre 1870. — Vingt-quatre Allemandes, arrêtées pour délits politiques, signaux aux Prussiens.

23 octobre 1870. — Les Prussiennes sont recueillies par le ministre Washburne et placées au couvent des sœurs de la Croix. Les Bavaroises ont demandé à rester à Saint-Lazare.

22 janvier 1871. — Donné deux francs aux femmes afin d'acheter du vin et du sucre, ce qui fait leur nourriture, avec du pain de mauvaise qualité.

Janvier 1871. — Le directeur accorde du lait de vache pour l'enfant G.

12 février 1871. — On a proposé aux Allemandes de sortir ; quatre ont demandé à rester en attendant des temps meilleurs.

Mars 1871. — Pas de messe aujourd'hui. La sœur S. trouve qu'il n'est pas juste que les protestantes aient un culte, les catholiques étant privées de la messe.

2 avril 1871. — *Rameaux*. La messe a été tolérée et dite. Baptême de l'enfant de G. ; M. le pasteur Vallette est venu baptiser l'enfant. Quinze détenues ont assisté au culte.

9 avril 1871. — *Pâques*. Reprise de la messe. Jeudi le secrétaire de la légation de S*** a fait mettre en liberté les détenues étrangères.

18 avril 1871. — Les sœurs sont remplacées par des laïques. Adieux de la sœur Placide, très émue. Les surveillantes de l'infirmerie disent qu'elles se regardent comme chargées d'un dépôt ; elles ne connaissent pas Mme Le Chevallier.

26 mai 1871. — Quatre femmes catholiques de la seconde section sont mortes de frayeur.

« Les insurgés, dit Mlle Dumas, ont toujours été polis pour moi : je n'ai jamais eu de désagrément sur mon passage. Les archives de la prison ont été incendiées par les gens de la Commune. »

31 mai 1871. — Les insurgés ont quitté Saint-Lazare, et les soldats sont entrés. Le général Clinchant est logé dans l'appartement du directeur.

Lorsque l'armée victorieuse fut rentrée dans Paris, Saint-Lazare se referma sur les pétroleuses mises en état d'arrestation pendant la lutte : Mlle Dumas et une amie se rappellent avoir traversé, pour se rendre à la seconde section, la cour où 200 pétroleuses, l'air farouche, l'aspect sauvage, étaient entassées ; la douloureuse impression qu'elles éprouvèrent ce jour-là, ne s'est pas effacée de leur mémoire et ne s'effacera jamais.

1er juin 1871. — Les prévenues et les jugées ont été appelées : le brigadier en a lu la liste ; les petites jugées ont été libérées.

5 juin 1871. — Les religieuses de Marie-Joseph sont rentrées. La chapelle est rouverte.

25 juin 1871. — Six personnes nouvelles sont entrées comme insurgées; toute démarche en leur faveur est interdite.

2 juillet 1871. — Nous ne pouvons voir les insurgées que séparément. On les amène; nous les reconduisons dans leur section, afin qu'elles ne communiquent avec personne. Cela nous est expressémment recommandé. Cela nous oblige à faire quatre fois le service le dimanche.

Après ces jours néfastes, le Comité continua son œuvre dans les deux sections de la prison. Le travail, au milieu des prévenues, des jugées et des filles de la seconde section, fera l'objet des chapitres qui suivent.

---

# DEUXIÈME PARTIE

## LA PREMIÈRE SECTION

## I.

## LE QUARTIER DES PRÉVENUES

### L'ARRESTATION

Une femme est accusée d'un acte délictueux. Le délit est flagrant, ou il n'est qu'à l'état de présomption : il constitue un attentat grave contre la vie humaine, contre la propriété, ou une simple infraction aux règlements de la police. L'inculpée jouit des avantages de l'intelligence, de la santé, de la richesse, de l'éducation, ou elle est notoirement faible d'esprit, malade de corps, pauvre, ignorante ; différences radicales qui font varier à l'infini le degré de la culpabilité.

Mise en présence de cette variété dans le

délit et des mystères dont s'enveloppe la responsabilité morale, la société n'éprouve ni hésitations, ni angoisses. A l'aide d'une solution unique, elle résout les obscurs problèmes dont s'effraient le criminaliste et le penseur, et n'importe la situation criminelle, mentale, sociale qui s'offre à elle, elle procède d'abord, par le moyen de ses agents, à l'arrestation.

Cette égalité dans le traitement est-elle la perfection du genre? Sans compromettre la sécurité publique, pourrait-on s'y prendre autrement? Il est sans doute plus aisé de poser la question que d'y répondre!

Actuellement on n'use pas de termes moyens. L'accusée, quelle qu'elle soit, subit au premier moment le même bouleversement de toute son existence; elle traverse les mêmes terreurs de la force qui l'écrase; elle boit, au vu et au su de ses voisins, la coupe de déshonneur que lui sert l'agent de la sûreté. Dès qu'il lui faut répondre de sa conduite, au criminel s'entend, elle est destinée à l'arrestation, comme le cadavre l'est à la terre. Le soir de Balaclava, un blessé criait qu'on ne l'enterrât pas. «Bon, répondit l'Irlandais, chargé de la lugubre besogne, si on les écoutait, parmi eux, il n'y aurait pas un mort.»

Frapper vite et frapper fort, voilà ce qui importe. On réparera l'erreur, si toutefois il y a erreur, quand le moment sera venu. Après interrogatoire, le Petit Parquet délivrera un «sans suite,» le juge d'instruction signera le «non-lieu;» enfin, quand toutes les autres chances l'auraient trompé, l'innocent peut espérer un verdict d'acquittement.

La société, remarquons-le encore, n'exerce le droit de frapper qu'en vertu de la délégation que chaque unité sociale lui a faite de sa prérogative de venger l'offense. A mesure que la civilisation mordait sur la barbarie originelle, la vindicte publique s'est substituée, d'un commun accord, à la vindicte privée, de sorte que, dans le fait de l'arrestation, la personne que l'on arrête, par une bizarrerie du sort, procède elle-même, à l'aide de ses agents, à sa propre mise sous les verrous. A tout prendre, ne vaut-il pas mieux tenir dix innocents que de laisser échapper un coupable?

Nous parlons de la femme, car c'est d'elle, et d'elle seule que nous nous occupons. Qu'est-elle de par le code civil? Une mineure, n'est-ce pas? Le physiologiste, à son tour, la regarde comme un être faible, inférieur, malade. Et le criminaliste? Par cela seul qu'elle a eu des

démêlés avec la police, n'est-il pas convaincu qu'elle est plus ou moins tributaire de la névrose congénitale ou acquise?

La femme est grosse, elle relève de couches, elle nourrit, l'état de sa santé lui rend funeste toute perturbation morale; en un mot, elle est femme, criminelle sans doute, horriblement coupable, repoussante, dangereuse, mais son sexe lui reste ; et son sexe, sinon elle-même, a droit à des égards.

Elle n'est pas seulement femme, elle est mère. Dans le même moment où l'on frappe la mère, on atteint l'enfant plus cruellement que la mère. Combien par an, tandis que la France s'efforce de préserver ses jeunes plants de la destruction, sacrifie-t-on d'êtres irresponsables et sans défense qui auraient pu, dans l'avenir, constituer des valeurs sociales?

Imagine-t-on le dommage que le brusque enlèvement de la mère par l'agent cause dans une famille? Le ménage à l'abandon, les enfants à la merci des voisins, la ruine de la maison ; pour le jeune monde, la démoralisation.

Accorder des délais, surseoir à l'arrestation, quand les circonstances le permettent, quand le délit ne fut pas grave, que la faute est une première faute, serait-ce donc si dangereux?

Dans notre France, les hommes de cœur ne manquent pas; lorsqu'ils chercheront à marquer un progrès dans le sens de la bonté, lorsqu'ils s'efforceront d'établir un compromis entre les légitimes exigences de la police de la sûreté et les ménagements dont il serait humain d'user envers la femme, la mère et l'enfant, ils trouveront, je n'en suis pas en peine.

D'ailleurs ces hommes de cœur ont déjà proposé des mesures de pitié. Dans une intention miséricordieuse, ils ont songé à user de l'admonestation prémonitoire avant que de frapper. Appliquée avec tact et discernement, l'admonestation prémonitoire aurait sur la femme, dans beaucoup de cas, un effet salutaire pour l'arrêter, lorsqu'elle s'essaie sur le chemin du délit. Obligée de réfléchir en dépit de toute son étourderie, elle comprendrait que sa conduite est dangereuse, et, peut-être, s'arrêterait. La mise en liberté suspensive, qui donnerait aux tribunaux correctionnels la faculté d'attribuer un caractère suspensif aux condamnations prononcées par eux; la suppression des courtes peines en faveur de la femme, délinquante primaire surtout, seraient des mesures non moins excellentes.

A l'heure des illusions, il me plaît de rêver

que le traitement, infligé de nos jours à l'inculpée, paraîtra barbare aux gens du vingtième siècle; aussi barbare peut-être qu'à nous semble inutilement cruelle la chaîne dont, autrefois, on liait le malheureux prisonnier! Qui sait même, si, en l'an 2000, ce que nous appelons aujourd'hui une prison de femmes, existera encore! Une sorte d'infirmerie morale, une maladrerie pour les volontés égarées, où le corps et l'âme seraient tous les deux les objets de soins compatissants, ce ne serait pas l'impunité — et qui sait? peut-être ce serait la guérison. Pour les rebelles récidivistes, déterminées à mal faire quand même, aucune répression ne saurait être assez sévère; les incorrigibles ne doivent pas rentrer dans la société et retrouver la liberté de nuire au gré de leur méchanceté.

Je cite, sur des notes prises au jour le jour, quelques exemples d'arrestations, auxquelles on eût peut-être pu surseoir.

A... est arrêtée tout à coup comme complice d'une femme qu'on arrêtait à la même heure dans un autre quartier. Cette dernière était aussi madrée coquine que l'autre était vraiment sotte et dupe. A... laisse son appartement en désordre, son ménage à l'abandon; dans son trouble, elle ne songe pas à emporter des objets

de première nécessité. Ahurie, épouvantée, elle crie, elle pleure, elle se désespère, tandis qu'on l'emmène. A dix heures du soir, le travail achevé, le mari rentre du magasin où il était employé. Sa femme et lui jouissaient tous deux de la meilleure des réputations. Le malheureux ne peut imaginer ce qui est arrivé chez lui, il perd la tête, ne sait où courir, comment venir en aide à sa femme; de chagrin, il tombe malade. Au bout de sept mois de prévention, l'innocence d'A... fut prouvée par l'acquittement: A... était la dupe de la femme dont on l'avait crue la complice. Elle avait un enfant d'un an en nourrice dont elle était fort en peine. Combien n'a-t-elle pas dû souffrir pendant ces sept longs mois de prévention, au moral comme dans ses intérêts pécuniaires, comme dans sa santé?

B... est une fille capable, mais vindicative et violente; on l'arrête. C'est sa première faute. Il ne lui est pas possible, au premier moment, d'aviser au mieux de ses intérêts. Son commerce marchait bien; l'arrestation, c'est la ruine pour elle. L'impossibilité où elle sera, en sortant de prison, de trouver un emploi, l'entraînera dans une vie de désordre et fera d'elle fatalement une récidiviste déterminée ou une fille de mauvaise vie, ce qui est tout un!

C... est veuve, elle a sept enfants : le soir elle rentrait du lavoir, on l'arrête. Et ses enfants ? ils se tireront d'affaire comme ils le pourront ; ils apprendront à vagabonder, ils contracteront l'habitude de la débauche. Journellement des mères de famille sont emmenées en prison. Pour qui est le vrai châtiment, dans ce cas, si ce n'est pour les filles, pour les garçons? Lorsqu'il y a urgence, on conduit les petits aux Enfants assistés, au grand détriment de leur santé ; n'aurait-on pas pu laisser la mère chez elle ? Était-il difficile de la faire surveiller par la police ?

D... est âgée, faible d'esprit, presque infirme ; elle est arrêtée dans un magasin, on l'emmène sans qu'elle ait repris ses sens, sa famille ignore ce qu'elle est devenue. Elle a peur qu'on ne prévienne les siens, tant elle est honteuse : elle se garde de donner l'adresse, elle reste dans la prison sans ressources ; l'âge aidant, elle tombe malade d'émotions et de privations.

E... est vieille, cousue de douleurs ; elle est expérimentée, ayant eu maintes fois des démêlés avec la police. Aussi avant de suivre l'agent, elle prend à la main son sac avec du linge de rechange, ferme soigneusement sa

chambre et emporte sa clef. Sait-on quel sera son seul regret dans la prison? Son chat. Qui dira les gémissements que les chats abandonnés, par suite de peccadilles, ont fait pousser à leurs vieilles maîtresses! Le vrai châtiment pour cette femme eût été de ne pas être mise en prison. N'est-ce pas évident?

F... (celle-ci est comtesse, dit-elle). Elle est arrêtée au restaurant en robe de satin, fichu de dentelles. Elle va demeurer dans ses atours pendant toute la prévention, ses effets sont sous les scellés, elle n'en peut rien retirer. Il fait très froid, elle gèle dans sa robe ouverte.

G... Même impossibilité de se vêtir d'une façon convenable; elle était chanteuse et fut arrêtée à la sortie du Café-Concert.

H... est une égarée. Lorsqu'on l'emmène, elle ne comprend pas où elle va, qui l'a prise et pourquoi on l'a prise. L'usage de la morphine lui ôtait toute lucidité.

J... est une jeune bonne de 16 ans, de mœurs irréprochables; elle n'a aucun souvenir de la tentative d'incendie pour laquelle sa maîtresse l'a fait arrêter. Elle était atteinte de manie impulsive. Elle fut reconnue pyromane irresponsable. On obtint pour elle un non-lieu, mais elle souffrit gravement au physique et sur-

tout au moral de son séjour dans la prison, de son contact avec des créatures perverties.

L..., au contraire, voyait venir la mauvaise saison, elle soufflette un agent, on l'arrête; c'était précisément ce qu'elle voulait. Logée, nourrie, chauffée gratis, quelle chance! à si bon compte, le confort d'un hôtel passable et la joie de retrouver d'anciennes amies dans l'atelier de la prison. Il ne lui fallait qu'un peu de tabac à priser pour que sa satisfaction fût sans nuages.

Je n'insiste pas. Pour la femme, pour la mère, pour la jeune fille, je demande, de la part de l'homme, la pitié. Pour la mère, je prie que la société songe à l'enfant; pour une jeune fille, délinquante primaire, dont la faute est relativement légère, je supplie qu'on ne lui inflige pas, dès l'abord, la honte d'une arrestation; qu'on n'achève pas de la perdre par la flétrissure de la prison; qu'on ne la blase pas sur les châtiments destinés à refréner les manifestations criminelles.

Loin de nuire à la société, la bonté, la pitié dont l'homme, qui est fort, usera envers la femme qui est faible, dans l'association humaine, réalisera plus d'une fois, une sérieuse économie d'argent, de vies humaines, et de délits futurs.

D'ailleurs, mieux que l'agent de police, dans beaucoup de délits peu graves, la femme honnête ne pourrait-elle pas aller trouver, de la part des mandataires de la société, pour la justice, la femme coupable, et exercer sur elle le patronage que, jusqu'à maintenant, on n'a songé à établir qu'à la sortie de prison? N'arriverait-on pas de la sorte à empêcher, par une action bienfaisante, que l'irréparable désastre que cause la flétrissure de la prison à la femme, ne s'accomplisse?

On n'imagine pas la terreur que cause, à celui qui est sous le coup d'une arrestation, l'arrivée des agents. Dernièrement on racontait qu'un jeune homme, nommé L..., bien qu'innocent selon toutes apparences, conçut une telle frayeur de la visite du brigadier de la gendarmerie dont il était menacé, qu'il résolut de se détruire. Il mit à exécution son funeste projet. A son côté il avait placé sur un banc, au moment de mourir, un billet ainsi conçu: «Comprenant que nous allons être en proie aux tracasseries de la justice, je me décide à mourir. Je prie qu'on laisse ma femme tranquille, car elle est innocente aussi bien que moi. Parole de mourant, parole de roi!»

En regard du bouleversement qu'éprouve l'innocent aux prises avec la justice, il est

curieux de mettre l'indifférence dont fait preuve dans les mêmes conjonctures, le criminel endurci.

Georges K..., déjà sept ou huit fois condamné, tue sa maîtresse, sort tranquillement, arrive place des Pyrénées, aperçoit un agent, s'approche et lui dit : « Tiens, ta tête me plaît; je vais me faire arrêter par toi. » Il explique qu'il vient de tuer sa maîtresse et, très tranquillement, se laisse écrouer au Dépôt!

Parfois il arrive qu'une pauvre femme, arrêtée par la police dans un mauvais état de santé, en éprouve une telle commotion que sa raison s'égare. Elle devient folle. Une femme fut arrêtée comme complice de son mari. Ce dernier avait détourné des valeurs. Le passé de la femme était irréprochable ; l'arrestation, la prison lui avaient paru terribles ; elle était inconsolable. Dans la cellule où nous la visitâmes, elle nous fit une grande pitié. Lorsqu'on lui rendit la liberté, sur des preuves indiscutables de son innocence, elle se pendit le soir même de sa rentrée dans son domicile : le désespoir lui avait fait perdre la tête.

Quelque chose ressemblant au patronage que pourrait exercer, durant la prévention, l'innocent sur le coupable, existe, paraît-il, dans un pays où se sont conservées l'organisa-

tion féodale du moyen âge et les compensations pécuniaires pour le délit. C'est en Éthiopie.

Dans cette contrée, lorsqu'un crime est commis, les chefs du village s'assemblent et, avant de juger l'affaire, ils font enchaîner l'inculpé à un homme bien famé. Tous deux, l'inculpé et l'homme bien famé, s'en vont, partageant la même existence, jusqu'au jour du jugement. L'homme honnête s'acquitte de l'obligation qui lui incombe sans en éprouver de surprise. La chose est dans les mœurs et lui paraît aussi naturelle qu'à nous, en France, nous paraît simple le service militaire. La prévention, ainsi subie, empêche l'évasion, c'est le premier avantage du système; le second avantage, plus précieux encore, c'est la contagion du bien, qui, sans doute, s'établit par suite du compagnonnage obligatoire du vice avec la vertu, et qui peut amener comme bienfaisant résultat, l'amendement du coupable.

C'est, mis en pratique, d'une façon très simple, très primitive, *le traitement moral palliatif et curatif* pour les criminels que le docteur Despine résume de la manière suivante : (Garofalo, *la Criminologie*, p. 128.) « Empêcher toute communication entre les individus morale-

ment imparfaits. — Ne pas les laisser dans la solitude, car ils ne possèdent dans leur conscience aucun moyen d'amendement. *Les faire rester continuellement en contact* avec des personnes morales, capables de les surveiller, d'étudier leur nature instinctive, d'imprimer à celle-ci et de donner à leur pensée une bonne direction, en leur inspirant des idées d'ordre et en faisant naître en eux le goût et l'habitude du travail. »

## L'ARRESTATION LIBÉRATRICE

En présence de certains crimes, je ne l'oublie pas, l'arrestation apporte, au contraire, à la conscience que le mal outrage, une satisfaction légitime! La supprimer alors, non, certainement. La rendre plus redoutable, si cela se pouvait, évidemment, oui ! Il y a telle circonstance où l'agent de la sûreté joue le rôle de libérateur, où son intervention et l'arrestation de la personne coupable sauve, à la lettre, la victime innocente.

## LE SALUT DE JEANNE

Jeanne H... avait cinq ans; c'était une mignonne petite fille, aux cheveux légers, blonds, comme un duvet doux de jeune oiseau; son regard était confiant, limpide, un peu surpris. Le plus vif plaisir qu'elle connût consistait à s'asseoir pendant des heures sur un tabouret bas, appuyée contre celle qu'elle nommait sa marraine, une brave grosse femme, occupée tout le jour à coudre et très silencieuse.

Cette femme avait perdu autrefois son fils: la blessure lui restait saignante au cœur et son amour pour la petite Jeanne était fait de douloureuses réminiscences d'un passé qu'elle pleurait, et de l'inquiétude de voir partir celle-ci comme elle avait vu partir l'autre.

La mère de Jeanne, une femme étrange, avait mis l'enfant en garde chez la nourrice, payant quelques mois d'avance et n'avait plus reparu. Combien marraine désirait qu'elle ne revînt jamais, on le devine sans peine. Le mari, un brave employé de la voirie municipale, aimait la pauvre délaissée d'une tendresse égale

à celle de sa femme; la joie du bonhomme, le soir en rentrant, c'était de prendre la petite dans ses bras et de la garder jusqu'à l'heure du coucher. Cependant à la longue, Mme H... revint et réclama sa fille. Coup douloureux pour le ménage!

Au bout de quelques semaines, marraine pensa qu'il lui fallait revoir sa filleule. Elle la trouva, mais combien métamorphosée! Frisée, vêtue de velours, ayant perdu sa gaieté et son entrain d'autrefois, pâle et les yeux agrandis, ce n'était plus la même fillette. Il y avait du monde dans le salon de Mme H... On riait, on était bruyant, une odeur forte, un mélange de tabac et de liqueur prenait à la gorge. Marraine ne resta pas longtemps; elle partit inquiète d'un pressentiment qu'elle ne s'expliquait pas, qui lui serrait le cœur.

Plus tard, elle renouvela sa visite; Jeanne et sa mère avaient changé de logement. Ce ne fut pas sans peine qu'elle les retrouva dans un hôtel du quartier latin. La gêne avait succédé au luxe, la chambre était sans feu, et Jeanne ne portait plus que les lambeaux de ses splendeurs passées. La situation ne tarda pas à empirer. Marraine multiplia ses visites, l'enfant dépérissait à vue d'œil. Un jour, elle la trouva au lit,

lit malpropre, tout humide. Mme H... était absente, la compatissante femme examina Jeanne et, soulevant les couvertures, elle vit sur le corps amaigri des taches livides et des déchirures; la mère rentrait à ce moment. «La petite est un peu malade, dit-elle, mais ce n'est rien; je vais lui faire de la tisane.» Disant cela, elle riait, cette mère, d'un rire convulsif, et ses yeux jetaient l'éclat fauve de la bête qui guette sa proie.

Marraine avait communiqué ses soupçons à une voisine, qui la confirma dans ses craintes. L'enfant était maltraitée, il fallait aviser au plus tôt. On demanda conseil au commissaire de police; les mesures furent prises; on eut un médecin, les agents de la sûreté sous la main; le crime était flagrant. La douce victime était à bout de forces vitales. On arrêta l'affreuse mère, il n'était que temps; quelques heures plus tard, et la petite martyre aurait succombé. Cette mère, depuis des mois, conduisait en secret sa fille à la mort, calculant chaque jour la barbarie de la journée! Histoire vraie, lugubre récit qui épouvante et fait couler les larmes. L'arrestation rapide, à coup sûr, sans atermoiements, était le seul salut possible; le mandat, destiné à la mère, a été vraiment un mandat de délivrance pour l'enfant.

M$^{me}$ H... subit à Saint-Lazare une peine de plusieurs mois. Pendant sa détention, sa surexcitation nerveuse confinait à la folie. Elle en voulait à sa victime, l'accusant d'être la cause de sa condamnation. A sa libération, M$^{me}$ H... avait le droit de reprendre Jeanne, car de telles mères ont des droits! Marraine gardait son précieux trésor dans une sûre cachette, mais dans quelles transes elle vivait! Je l'ai visitée dans son humble logis d'ouvrière, le jour même où elle redoutait un retour offensif de l'odieuse criminelle qui sortait de prison.

Ce retour offensif n'eut pas lieu. La bonne Providence aidant, Jeanne resta auprès de celle qui est à présent sa véritable et seule mère.

---

## II.

## LE DÉPOT

« Ce que je voudrais vous dire, ce sont les émotions horribles, que j'ai éprouvées depuis mon arrestation; malheureusement les termes me manquent. Depuis, ma vie n'a été qu'un horrible cauchemar..... Il m'a fallu toutes les forces que j'avais pour résister à ces douleurs de toutes les heures, de tous les instants; douleurs morales, plus cruelles que toutes les blessures de nos guerres, plus inguérissables que toutes les amputations de nos blessés, plus tristes et plus froides que la mort..... »

C'est un homme qui a écrit les lignes qui précèdent. Imaginez alors ce que souffre une femme dans une situation identique, une délinquante primaire, celle-là seule souffre réellement, lorsque la solitude de la cellule lui laisse

les veilles du jour et de la nuit, pour mesurer par la pensée la profondeur de sa chute, sa honte et sa ruine irréparables. Sa raison peut sombrer pendant cette crise; sa santé en est presque toujours plus ou moins gravement compromise. Ces souffrances sont, bien entendu, en raison inverse de sa culpabilité.

La prévenue parisienne dit volontiers, pour exprimer le brisement de tout l'être qu'elle ressent à la suite de l'arrestation, qu'elle a eu *les sangs tournés*; elle perd le sommeil, l'appétit, et plus elle conserve d'honnêteté au fond du cœur, plus les larmes qu'elle verse seront abondantes et amères. De si cruelles angoisses constitueront-elles du moins, pour la délinquante, un châtiment salutaire? Oui, si atteinte dans son for intérieur, elle éprouve, centuplées par les souffrances matérielles, les légitimes douleurs du repentir, seul véritable châtiment du crime. Non, si la violence dont use la société envers elle, engendrant en elle une recrudescence d'irritation, elle s'exaspère, et devient la proie d'une passion qui la rend mille fois pire: la passion de la vengeance; vengeance qu'elle voudrait assouvir contre la société qu'elle croit injuste, contre ses dénonciateurs qu'elle hait; contre sa victime ou sa

dupe, à qui elle reproche d'être cause de ses malheurs.

Pour que le châtiment devienne salutaire, il faut l'intervention d'un élément moral qui force la conscience dans ses derniers retranchements et amène la femme à sentir l'horreur du forfait qu'elle a commis et la justice du châtiment qu'elle a mérité. « Je veux, par la grâce de Dieu, par ma patience et par mon affection, écrivait une dame visiteuse, planter dans le cœur des coupables, un dard dont elles ne pourront plus se débarrasser. » Planter les dards du repentir dans la conscience de la criminelle, voilà la véritable sanction du crime.

Pour tenter cette œuvre de justice supérieure, les heures que la détenue passe dans la cellule du Dépôt sont précieuses et parfois des plus favorables; l'impression du premier instant, lorsqu'elle est toute à son désespoir, et qu'on lui parle de la loi de Dieu et de l'amour du Sauveur, peut décider de sa conversion et amener son retour au bien. On ne saurait alors assez fidèlement ouvrir avec elle l'Évangile et chercher dans les pages divines les déclarations sur la nature et les conséquences du péché. Il ne faut pas que les sanglots et l'extrême agitation de la malheureuse fassent remettre ce

devoir à plus tard. Il pourrait être alors trop tard! Dans toutes les circonstances de la vie, il y a l'heure de Dieu qu'il faut saisir. Qu'on se hâte donc de convaincre la coupable *de péché, de justice et de jugement.*

D'ailleurs, rien n'est plus propre qu'une conversation, des réflexions sur ces sujets salutaires, pour calmer l'agitation du cœur et apporter un peu de soulagement aux souffrances morales de la prisonnière.

Lorsqu'une prévenue arrive au Dépôt, la plupart du temps l'idée du suicide s'empare d'elle, et on lui enlève soigneusement les moyens d'attenter à ses jours. Lorsqu'elle est dans ces dispositions, mieux que les sages précautions que la prudence conseille, les promesses et la compassion du Sauveur seront efficaces pour s'opposer aux tentatives de suicide. L'Évangile possède un pouvoir vraiment magique, dans ce premier moment, pour rasséréner et pour apaiser l'infortunée créature.

J... P... était à la suite de son arrestation dans un violent désespoir; elle avait pu soustraire un canif aux perquisitions de la sœur du Dépôt. Seule dans sa cellule, malgré la surveillance qui s'exerce sur les prisonnières par un petit guichet ménagé en plein bois de la

porte, elle se donna un coup de canif dans le côté, et la blessure fut assez grave. J... était à l'infirmerie quand M[lle] de L... fut appelée à la visiter. Sous l'influence de l'Évangile, les blessures de son cœur se cicatrisèrent. Elle se réconcilia avec la nécessité de vivre. Quand elle arriva à Saint-Lazare, guérie de son coup de couteau, elle était déjà sincèrement repentante. A l'expiration de sa peine, elle a brisé les relations qu'elle avait à Paris avec des personnes dangereuses et, pour s'éloigner tout à fait, elle est partie pour l'Amérique. Elle emportait de bonnes recommandations; elle fut accueillie à N... par le pasteur de l'église française, qui se montra excellent à son égard. Depuis lors, les nouvelles que nous avons reçues d'elle, les lettres qu'elle nous a écrites et que nous gardons précieusement nous ont donné la certitude qu'elle se conduit bien.

Avant que l'inculpée soit transférée au Dépôt, le commissaire de police l'interroge et dresse procès-verbal, puis, s'il y a lieu, il la fait conduire au poste de police où elle est obligée de passer la première nuit, à moins que, par chance, la voiture cellulaire, dans sa tournée quotidienne, ne soit à temps pour la prendre et l'amener à la Permanence où cer-

taines formalités sont remplies. Alors elle arrive au Dépôt avant la nuit.

Pour la femme qui est habituée à une vie de désordre, qui a l'habitude du vice et du vol, pour qui l'arrivée des agents dans son domicile n'a rien de surprenant, elle se mettra en colère, puis s'apaisera vite et s'en ira avec les agents comme pour une partie de plaisir. Nous assistions un jour, au Dépôt, à l'arrivée de la voiture cellulaire, la voiture verte que les Parisiens connaissent de longue date. La cargaison humaine descendit. Quelques pauvres femmes hâves, misérables, faisant pitié, les unes un paquet à la main, les autres un enfant sur les bras. Parmi ces malheureuses, une face réjouie, toute souriante, une rusée commère qui trouvait amusant de se promener en voiture gratis à Paris. C'était une ancienne connaissance, plus de vingt fois récidiviste. Elle nous vit, une fierté courut dans son regard, elle nous envoya de la main très poliment un petit salut qui signifiait : « Quelle chance de nous revoir ! » Le régime de la prison, loin de sembler pénible à cette femme, lui était agréable. Pour expliquer son temps de Saint-Lazare, elle écrira à son patron, à ses parents, bonnes gens de quelque village qui n'ont aucune

idée de la conduite de leur fille, qu'elle a quitté Paris pendant quelques mois et qu'elle a fait un séjour à la campagne pour sa santé.

Le Dépôt de la Préfecture de police est enclavé dans les bâtiments du Palais-de-Justice. Deux des trois voûtes basses qui s'alignent le long du quai de l'Horloge donnent accès dans la cour du Dépôt. Les cellules où sont logées les détenues sont étroites ; au fond une fenêtre grillée, un lit scellé dans le mur, une petite table retenue par une chaîne, un escabeau de bois, une paillasse, une couverture grise, pas de draps; pour obtenir une paire de draps, il faut payer. Si la détenue est digne qu'on s'intéresse à elle, le Comité, par l'intermédiaire de son agent, intervient en sa faveur auprès du parquet. Il est relativement facile d'obtenir une mise en liberté à la suite d'une première ou d'une seconde arrestation pour mendicité ou vagabondage, à condition toutefois que l'inculpée n'ait pas été encore condamnée et qu'on se charge d'elle. Lorsqu'il s'agit d'un vol minime ou d'une escroquerie, on cherche à amener le plaignant à retirer sa plainte pendant que l'affaire est dans les mains du juge du petit parquet. Le parquet laisse volontiers la femme partir avec l'amie qui la prend sous sa protec-

tion et lui assure, pour le premier temps, le logement et la nourriture jusqu'à ce qu'elle ait retrouvé un moyen d'existence. L'Administration et M. le directeur du Dépôt, qui est un philanthrope, par leur protection intelligente, facilitent toujours les démarches faites dans un but charitable et encouragent les personnes qui les tentent.

---

## III.

# SAINT-LAZARE

La première instruction sommaire est achevée; quelquefois le jugement a été rendu sur l'heure; le plus souvent cependant l'instruction suit son cours, et l'inculpée est encore une prévenue; mais qu'elle soit jugée ou prévenue, après un court séjour au Dépôt, la femme est transférée à Saint-Lazare, où elle arrive par la voiture cellulaire jaune.

Lent et lourd dans son allure, montant au pas de ses forts chevaux la rue du faubourg Saint-Denis, le véhicule tourne péniblement sous la voûte profonde de la Maison d'arrêt et de correction du département de la Seine. Au fond, une porte massive; le gardien fait mouvoir avec peine ses énormes battants. Le véhicule pénètre dans la première cour; il

fait halte devant une petite entrée sur laquelle sont inscrits les mots: « 1re et 2e Sections. » Plusieurs agents sortent du greffe; les gardes républicains ouvrent la portière; les prisonnières descendent, elles entrent à la file. Ce sont les costumes les plus extravagants ou les plus misérables, avec les allures les plus étranges, les unes effrontées, la tête haute, les autres pleurant à fendre l'âme, d'autres piteuses à voir, malades, abattues, d'autres encore ou endurcies ou stupidement résignées. On prend livraison du troupeau, on inscrit chaque femme sur le livre d'écrou, on l'interroge sur le culte, elle répond à cette question selon la fantaisie du moment, elle dit souvent aussi le nom qui lui passe par la tête, un nom qui ne lui a jamais appartenu; quelquefois elle emprunte celui des maîtres chez lesquels elle a précédemment servi; le lieu de naissance est un lieu de fantaisie et l'âge une vraie surprise pour le greffier qui écrit sous sa dictée. On mesure les arrivantes d'après le procédé anthropométrique du docteur Bertillon; on les fouille; toute valeur, tout bijou leur sont enlevés ainsi que les boissons et denrées prohibées qu'elles avaient apportées avec elles. Ces formalités remplies, les jugées sont conduites immédiatement au rez-de-

chaussée, au quartier des jugées; les femmes prévenues montent au premier étage, elles gravissent un escalier large, droit, très raide comme une sorte de vaste échelle aux grandes marches usées. Une station sur le banc du parloir des sœurs, puis chaque femme entre dans le quartier des prévenues. Le lit qui sera son lit pendant le temps de sa prévention lui est désigné dans une chambre où logent ensemble en général de quatre à six détenues.

Désormais la porte est close sur la prisonnière, hermétiquement close; même innocente, d'une innocence manifeste, pour que la libération lui soit accordée, il faut des formalités et de nombreuses démarches, formalités et démarches qui parfois prendront plusieurs jours, quelque diligence que l'on fasse. De ces lenteurs, inévitables sans doute, je citerai un exemple.

## LE LIVRE DE VIE

Un matin de juin, avec les prévenues, entrait dans l'Oratoire une femme âgée, d'apparence faible, visiblement malade; elle s'assit sur une chaise contre la fenêtre, un peu à l'écart de

ses compagnes et demeura en silence, très recueillie pendant la lecture de l'Évangile ; des larmes coulaient le long de ses joues ridées, ses mains tremblaient si fort qu'elle avait de la peine à tenir la Bible ouverte dans laquelle elle suivait notre lecture.

Dès que les prévenues se furent levées pour partir, nous la priâmes de rester un instant de plus.

— « Pouvons-nous faire quelque chose pour vous? »

— « Oh! oui, je vous en prie, faites-moi sortir de prison. Si l'on savait qui je suis, on me remettrait en liberté à l'instant; je ne suis pas une inconnue; je suis une grande voyageuse dont vous avez peut-être entendu parler, je suis M^me^ N... J'ai parcouru tous les pays du monde. J'ai assisté, seule femme, avec la souveraine d'un des plus puissants empires d'Europe, à l'inauguration de ***. J'ai visité les prisons d'Espagne et d'Italie; à Rome j'ai pu consoler les femmes détenues dans les cachots du pape. »

— « Qu'êtes-vous venue faire à Paris ? »

— « J'avais été chargée par des amis, mes compatriotes, de négocier des valeurs à Madrid; je reviens d'Espagne avec 70,000 francs en billets,

cousus dans la doublure de mon corsage; j'ai confié à M. le directeur les 70,000 francs, pour qu'il me les garde. »

La pauvre femme ne devait pas avoir sa raison. Nous lui demandâmes comment, ayant en sa possession une si forte somme, elle s'était mise dans les difficultés actuelles. Elle nous raconta qu'elle avait retardé de quelques jours son départ de Paris, pour voir l'exposition des chiens, parce que, ayant visité depuis trente ans presque toutes les expositions d'Europe, elle n'en voulait manquer aucune. Elle nous tendit une lettre qu'elle adressait à M. Chauchard, directeur en chef des grands Magasins du Louvre, et qu'elle nous pria de lire.

« Monsieur », écrivait-elle à M. Chauchard,

Je suis depuis longtemps une cliente des grands Magasins du Louvre. A la dernière exposition universelle, j'ai acheté dix parapluies et des ombrelles dont j'ai encore chez moi la facture faite en mon nom. L'autre jour, en payant à la caisse des chapeaux achetés pour des filles pauvres d'une école professionnelle que je dirige et préside depuis trente-six ans dans ma ville natale, j'exprimais au commis qui me conduisait ma crainte qu'un magasin si étendu ne fût souvent l'objet de grandes tentations et de détournements dont on ne s'apercevait pas.

Prête à rentrer dans ma patrie et ayant encore à arranger mes effets, j'avais l'intention de dîner au Palais-Royal, et de retourner ensuite au Louvre, pour prendre l'omnibus

qui me ramènerait chez moi. A Madrid on m'avait dérobé, dans mon hôtel, 985 fr. Je racontai ce fait aux Français qui étaient avec moi dans l'hôtel : ils louèrent la police française et affirmèrent qu'un vol pareil serait immédiatement découvert à Paris.

On m'offrait au Louvre des parapluies élégants ; je répondis que s'il pleuvait il m'en fallait seulement un qui fût bon marché, puisque j'en avais trois tout neufs chez moi. Je parcourus tous les rayons, j'arrivai aux parapluies bon marché ; il n'y avait pas de commis.

J'écris le récit de mes voyages ; la malheureuse idée me vient de prendre un de ces parapluies, pour prouver la justesse de mes observations au commis du Louvre et donner un démenti aux messieurs français de Madrid : j'avais l'intention de remettre, après mon dîner, le parapluie en triomphe sur le comptoir, avec l'étiquette de 4 fr. et quelques centimes !

Je continue mon chemin, et je demande encore à un des domestiques du magasin, où est l'entrée la plus proche du Palais-Royal. Je m'y acheminais très lentement, lorsque je fus arrêtée ! Si ce monsieur avait seulement consenti à me suivre, il aurait pu être témoin que plus tard j'aurais remis le parapluie. Je compris aussitôt la gravité de mon imprudence, dont les suites funestes me font souffrir plus que je ne peux l'exprimer par de faibles mots. Je suis malade et mes angoisses sont affreuses.

Je sais que très souvent, les voleuses de toutes les classes de la société s'introduisent dans les grands magasins avec l'intention de s'enrichir d'une manière déshonnête. Je ne suis pas étonnée que l'on n'ait pas voulu écouter mes explications et que l'on m'ait conduite à la police : mais on a visité mes poches et mon sac de voyage, on a fait une perquisition dans mon domicile ; on n'y a pas trouvé la moindre chose qui pût me compromettre. J'ai supplié en vain le commissaire de police d'insérer dans son acte

d'accusation que j'avais demandé à tous les rayons du Louvre des parapluies le meilleur marché possible, que je ne m'étais pas sauvée avec le parapluie, que je poursuivais tranquillement mon chemin quand on m'a arrêtée; tout cela prouvait que je n'avais pas eu l'intention de voler. Depuis 68 ans je suis une honnête femme; pendant ma longue vie j'ai cherché à faire du bien suivant mes faibles moyens, ma vie sera peut-être maintenant très courte. Pourquoi ne pas m'avoir remise en liberté? On voit bien que je ne suis pas une voleuse !

J'espère, Monsieur le directeur, que vous serez convaincu que si je suis bien blâmable pour ma grande imprudence, grâce à Dieu! je suis incapable de commettre l'action que l'on me reproche.

Je vous supplie donc, Monsieur le directeur, de vouloir bien faire retirer la plainte portée contre moi et de *restaurer mon honneur*, la chose la plus précieuse au monde. Je vous en serai infiniment reconnaissante. Agréez, etc.

La lettre que nous venions de lire ne nous avait nullement persuadées de l'innocence de la vieille dame; elle vit notre doute et pour nous inspirer confiance elle nous parla de sa famille, des personnages qu'elle connaissait dans tous les coins de l'Europe. Ce sont les vanteries ordinaires aux habituées de la prison.

A la fin M^me N... ouvrit mystérieusement un petit sac de maroquin noir qu'elle gardait sur ses genoux ; elle en tira un album : « Mesdames, dit-elle, voici la preuve que je ne mens pas. » Elle nous pria d'examiner son livre, dont elle

tourna les feuillets elle-même, accompagnant sa démonstration d'un sourire de malicieuse finesse. Il y avait en différentes langues des quatrains en son honneur, des apostrophes à l'illustre voyageuse, à la philanthrope infatigable; des signatures d'hommes d'État, d'écrivains, d'artistes; sur une page le visa et le timbre de l'ambassade.

C'était l'évidence, en effet. Notre prévenue ne nous avait pas trompées, nous prîmes des informations. Son ambassadrice à Paris savait que M^me^ N... avait la tête très affaiblie par de grands travaux; elle ne fut pas surprise de la mésaventure qui lui était arrivée, et sur le champ, elle entreprit les démarches nécessaires pour obtenir son élargissement. Eh bien! malgré l'appui de l'ambassade, malgré les attestations des médecins aliénistes, il fallut plusieurs jours pour que la porte hermétiquement close du quartier des prévenues s'ouvrît devant la vieille dame, dont le régime de Saint-Lazare compromettait gravement la santé!

Sauvée par le témoignage que rendait de sa véracité un livre dans lequel son nom était inscrit, délivrée des liens de la captivité par le timbre royal qui certifiait son identité : telle était l'histoire de M^me^ N... Cela nous frappa. Nous nous rappelâmes qu'il fallait, pour la

libération complète et définitive de chacun de nous, que nos noms fussent écrits dans le Livre dont nul ne peut ouvrir les sept sceaux que l'éternel Vainqueur. Nous aimâmes à relire avec M$^{me}$ N... ces paroles: «Quiconque sera inscrit dans le Livre échappera; je n'effacerai pas son nom du Livre de vie!»

M$^{me}$ N... était une femme pieuse; elle nous témoigna beaucoup d'affection et avant de quitter Paris elle vint nous dire adieu, et voulut remettre à la présidente du Comité un don considérable en faveur de ses anciennes co-détenues. Pendant qu'elle était détenue elle-même, elle avait écrit, au jour le jour, ses «Prisons» à l'adresse de M. le Préfet de police; elle terminait son travail par la déclaration qu'elle avait déjà visité un si grand nombre de maisons de détention, qu'elle n'était pas fâchée d'avôir pu connaître par expérience, grâce à son séjour à Saint-Lazare, les avantages et les inconvénients de la captivité pour la femme. Elle espérait mettre à profit, pour le bien de l'humanité, les observations qu'elle avait faites. Du reste, ajoutait-elle, Dieu ne l'avait pas abandonnée à l'heure de la détresse, et elle pouvait le bénir des consolations et de la force qu'Il lui avait fait trouver!

## LA CULPABILITÉ EST LA RÈGLE GÉNÉRALE

De la singulière aventure que nous venons de raconter, il ne faut pas conclure à l'innocence ou du moins à l'irresponsabilité de la majorité des prévenues. Ce serait se faire une singulière illusion. La loi veut que les prévenues, quelques charges qui pèsent sur elles, soient présumées innocentes jusqu'à preuve du contraire. En réalité, la règle générale au quartier de la prévention, c'est la culpabilité. La non-culpabilité est la plus rare des exceptions.

Par contre, les protestations d'innocence ne font pas défaut.

A... raconte sérieusement qu'au Louvre on a introduit, à son insu, dans son manchon, un grand coupon de dentelles ; on l'arrête, elle ne peut expliquer, bien entendu, comment elle est en possession de ces dentelles! Personne ne crut à son innocence, et elle subit pendant plusieurs mois la peine qu'elle avait méritée.

B... nous dit qu'elle avait recueilli chez

elle, par bonté d'âme, une créature qui se sauve un beau jour avec le linge appartenant à l'hôtel et lui cause, par son indélicatesse, les embarras actuels. Au lieu d'être une voleuse, elle était donc une volée! A vrai dire, B... est une incorrigible récidiviste, et l'on sait l'estime qu'on doit faire d'elle et de ses protestations.

C... est arrêtée sur l'avenue des Champs-Élysées, au moment où elle fouillait les poches des passants. Voici comment elle explique son arrestation. Un dimanche qu'elle allait à un kiosque, près de l'Arc-de-Triomphe, pour y acheter des journaux, elle crut reconnaître, dans des gens qui passaient, M. et M^me^ L..., avec qui elle est en relations. A moitié de la chaussée, elle s'aperçut qu'elle s'était trompée, et elle revint sur ses pas; mais en arrivant au trottoir, ce qu'elle faisait en courant pour éviter une voiture, elle fut arrêtée par deux hommes qui lui dirent quelques mots qu'elle ne comprit pas. En effet, C... ne connaît que quelques mots de français.

Elle essaya de s'expliquer, mais en vain. On la conduisit au poste, où on la fouilla; on trouva sur elle sa propre bourse, un peu de menue monnaie et une paire d'anneaux de prix.

Elle voulait se faire conduire à l'hôtel où elle demeurait, mais on ne put la comprendre. En tout cas, elle fut conduite à Saint-Lazare.

C... appartient à une bonne famille, possède des « moyens indépendants, » a une fille dans un couvent des environs de D... où elle jouit de la considération générale ; on s'interpose en sa faveur ; elle sort de prison avec les honneurs de la guerre.

Le piquant de l'affaire, c'est que, depuis sa mise en liberté et son départ de Paris, on a découvert, paraît-il, que C... est une pick-pocket déterminée, une personne dangereuse que la police de son pays fait rechercher depuis longtemps.

## L'INNOCENCE

Il suffit, du reste, que des femmes innocentes aient parfois eu à subir les souffrances d'une prévention injuste pour que l'on soit douloureusement ému de la possibilité d'une semblable infortune ; les dames de l'Association sont trop heureuses lorsqu'elles peuvent soulager une victime d'inévitables méprises. Ce

sont les revenant-bons d'une tâche où les déconvenues sont plus nombreuses que les occasions de se réjouir.

Mais combien, dans ces tristes circonstances, doit sembler précieux à ces femmes le baume que l'Évangile tient en réserve pour adoucir les souffrances du cœur. Elles en appellent des erreurs des hommes à Celui qui juge avec justice, et elles peuvent être certaines, par la grâce de Dieu, que l'heure de la réparation sonnera tôt ou tard pour elles. Précieuse aussi leur est la sympathie que la dame visiteuse leur témoigne.

Une femme, baronne authentique, celle-là, par suite de l'injustice de sa destinée et de son ignorance du code, était arrivée à Saint-Lazare. Malade, irritée, désespérée, elle était au lit, l'œil sec, elle ne voulait accepter aucun encouragement. On eût dit que même les douces promesses du Sauveur perdaient toute saveur en tombant sur ce cœur ulcéré. La visiteuse se retira bien triste; elle revint le lendemain, apportant quelques roses qu'elle offrit à la prisonnière. Elle lui rappela en même temps que le Seigneur est venu annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres, et guérir ceux qui ont le cœur brisé. La prisonnière s'empara des

roses, les porta à ses lèvres; la gratitude éclaira son pauvre visage, et tout aussitôt de grosses larmes roulèrent le long de ses joues. La détente s'était produite en elle, son cœur s'était ouvert; les deux amies prièrent ensemble, demandant une double délivrance, celle des liens du péché et celle de la captivité de la prison. Les roses, qui avaient été les douces messagères du Sauveur, paraissaient d'une fraîcheur exquise, d'un éclat admirable, posées sur les draps grisâtres et rudes de la prison. La cellule s'était remplie de leur parfum. Dieu ne sait-il pas se servir des choses les plus petites pour faire comprendre à ses enfants son grand amour?

Un cas d'innocence très intéressant parmi les prévenues de Saint-Lazare est celui-ci. M..., d'une honnêteté à l'abri de tout soupçon, occupait depuis seize ans dans la même famille la place de bonne d'enfants. Sa maîtresse l'avait chargée d'emplettes, qu'elle était allée faire au Louvre; elle portait à la main un sac de cuir qu'elle posa un instant sur une chaise auprès d'elle, pendant qu'elle examinait l'objet que lui montrait le commis; puis elle reprend son sac, ou croit le reprendre, et s'éloigne. Au moment où elle veut sortir, un des inspecteurs du magasin s'approche et l'accuse de vol; elle proteste de

son innocence, on ouvre le sac, celui-ci était bourré d'objets volés! Un pick-pocket quelconque avait sans doute prestement enlevé de la chaise le sac qui appartenait à M... et dans lequel était renfermée sa bourse, et l'avait remplacé par ce dangereux témoin de larcins qu'il n'espérait pas pouvoir cacher. Comment prouver que le sac qu'elle portait n'était pas le sien? Les dénégations sont inutiles, elle est traitée de voleuse, conduite au commissariat, d'où elle arrive à Saint-Lazare sans avoir trouvé moyen, dans son trouble, d'avertir ses maîtres. De là elle leur écrivit; ils accoururent aussitôt, prouvèrent l'innocence de leur bonne et la firent sortir de prison.

## EXIGENCES

Ne rencontre-t-on pas des ennuis dans le travail de la prison? Les prisonnières ne sont-elles pas exigeantes? Ne se laissent-elles pas aller vis-à-vis de la dame visiteuse à la violence naturelle de leur caractère?

Sans doute, il est parfois difficile de satisfaire ces femmes; mais en somme le mécontentement à l'égard de la dame visiteuse est

une très rare exception. Leur mauvaise humeur s'en prend plutôt à l'agent du Comité; celle-ci n'arrive pas à dégager la malle que le propriétaire retient comme gage des dettes contractées vis-à-vis de lui. Si elle rachète la malle, la prisonnière se plaint de ne pas y trouver ce qu'elle prétend y avoir laissé : en général des objets dérobés, sur lesquels la police a mis la main. La prisonnière réclame avec insistance ce qui ne lui appartenait pas. A..., B... et C..., logées ensemble, disent chacune d'elles que l'unique manteau de loutre qu'on a retiré pour elles de l'hôtel leur appartient. On remet le manteau à celle qui sort de prison la dernière. Toutes trois étaient expulsées; elles ne purent s'entendre sur la possession de ce vêtement de discorde. Elles voulurent porter plainte contre l'agent par l'intermédiaire de l'ambassade, voulant deux manteaux de loutre au lieu d'un seul. Bien entendu, la réclamation n'eut pas de suite.

G... envoie une lettre d'injures à l'agent, qui a fait pour elle, avec une grande bonté, toutes les démarches possibles.

R... veut remettre à la dame visiteuse 120,000 fr. de valeurs; celle-ci, bien entendu, se garde d'accepter un tel dépôt.

L... demande du savon; la dame lui en apporte. L... se plaint que le savon est de qualité médiocre et rend la peau de ses mains rugueuse; elle voudrait du savon à la rose de chez Guerlain.

M... demande que la dame lui cherche un chapeau qu'elle dit avoir payé, et donne une adresse rue de Turbigo, au bout du monde; il n'y avait ni modiste, ni chapeau à l'adresse indiquée. C'était une ruse sans doute pour obtenir le cadeau de la coiffure qu'elle ambitionnait.

J... prie qu'on retire pour elle des effets qu'elle a laissés à Bois-Colombe, un corsage à Asnières, un panier avenue de Clichy, une bague rue Saint-Lazare, un corset rue Saint-Martin, etc. A toutes ces adresses elle doit de l'argent, et on ne pourrait retirer ce qu'elle réclame qu'en acquittant ses dettes; du reste, elle a volé partout où elle a passé.

## FIN DE LA PRÉVENTION

Lorsqu'il y a encombrement d'affaires, lorsque la cause est difficile à instruire, que les informations ne peuvent être obtenues qu'à la

longue, la prévention, quelque diligence que fassent les juges, peut se prolonger des mois entiers; la libération provisoire, s'il n'y a pas d'inconvénients à en accorder les bienfaits à la prévenue, est une mesure dont on voudrait voir les femmes bénéficier plus souvent. Le changement de régime, le manque d'air et d'exercice, une nourriture à laquelle elle n'était pas habituée développe chez la détenue une anémie caractéristique, lui enlève ses forces, son courage et la fait cruellement souffrir. En général les récidivistes seules, qui ont la pratique de la prison, continuent, malgré la détention, à jouir d'une santé florissante; les autres pâlissent et déclinent. La société ne retire aucun avantage de leur état de malaise, bien au contraire, car la santé est une des premières conditions pour le relèvement par le travail. Les excellents docteurs de la prison remédient de tout leur pouvoir à ces malaises; mais les précautions qu'ils conseillent sont souvent inefficaces; la prévenue tombe malade, elle est alors admise à l'infirmerie, où elle est bien soignée et traitée avec humanité.

## L'INTERROGATOIRE DE LA PRÉVENUE

Pendant les semaines ou les mois que dure la prévention, la femme porte en elle une poignante inquiétude : c'est celle du jugement qui se prépare pour elle, qu'elle va subir et dont les conséquences viendront peser de tout leur poids sur l'avenir de ses enfants, si elle en a, sur le sort de son ménage, sur sa vie tout entière. Chacune de ses séances chez le juge d'instruction augmente ses inquiétudes, elle quitte la chambre d'inquisition parfois très en colère, ayant progressé dans l'art de mentir, établie dans la fausseté et dans les ruses. Le devoir du juge est d'arriver à savoir la vérité ; il retient l'inculpée pendant des heures avec une admirable patience ; il l'interroge ; par son habileté savante, il lui fait dire ce qu'elle n'aurait pas voulu dire ; il sait rendre son silence plus compromettant que ses aveux ; il la confronte avec sa victime, avec ses complices, la met aux prises avec ses accusateurs ; ceux-là sont parfois plus avilis qu'elle,

s'il est possible; il met à découvert ses secrets, analyse et dissèque une à une des turpitudes dont il lui faut rougir; on dirait d'une bête traquée par les chasseurs, qui s'emprisonne elle-même dans les filets en se débattant pour échapper. Elle est à la merci de l'homme habile qui, s'il la sait innocente jusqu'à un certain point, est obligé de se servir d'elle, pour arriver à la preuve qu'il lui faut à tout prix. A la fin de l'instruction, la prévenue éprouve une horrible lassitude; elle est en quelque sorte forcée au moral dans ses derniers retranchements, son esprit et son cœur sont forcés!

Le devoir des amies qui la visitent à la prison est de la presser de dire la vérité; de l'amener à avouer ses fautes dans l'intérêt supérieur du vrai et de la justice. Il faut lui faire comprendre qu'elle doit laisser à Dieu le soin de réparer les conséquences de sa confession, conséquences souvent fâcheuses pour ses intérêts matériels; qu'elle doit, si elle désire réellement revenir à l'honneur, faire le premier pas dans la voie de la réhabilitation, en étant sincère; que son devoir est de donner un témoignage de sa foi nouvelle en se fiant à Dieu, qui du mal peut faire sortir le bien. En même temps, rien de ce

qui est propre à soutenir ses forces morales ne doit être négligé : elle est femme, elle est faible, il lui faut un appui et des consolations. On lui rendra courage au nom du Sauveur qui est *la vérité* et qui aime ceux en qui il n'y a pas de fraude. Je suppose que, malgré les prières et les efforts, on ne soit pas parvenu à convaincre la pauvre pénitente des vertus réparatrices de la vérité, on empêchera du moins jusqu'à un certain point sa conscience de s'oblitérer complètement, et l'on aura préparé chez elle un retour salutaire, lorsque, toutes ses fraudes ayant été découvertes, elle devra reconnaître que ses mensonges lui ont été nuisibles bien plutôt qu'utiles.

Pour imposer à la prisonnière un effort aussi coûteux que celui d'avouer sa faute, il ne faut rien moins que l'autorité suprême de la Parole divine et l'exemple que le Sauveur a laissé lorsque, interrogé sur le délit dont on l'accusait, le délit de se faire passer pour le Roi des Juifs, pour le Christ, pour le Fils de Dieu, il a répondu à ses juges : Vous l'avez dit, — scellant ainsi lui-même la sentence de mort que ses ennemis préparaient contre lui.

On ne saurait croire combien les dernières pages des Évangiles relatant l'arrestation du

Christ, son interrogatoire, son jugement, sa condamnation suprême deviennent vivantes, actuelles, s'il m'est permis de parler ainsi, lues devant des prisonnières qui sont sous le coup d'une sentence qui va les condamner. Ces femmes réalisent combien Celui qui s'est abaissé jusqu'à la mort, la mort de la croix, a pris souci d'elles; puisque, pour leur laisser un exemple, Il a traversé chacune des phases de leur histoire personnelle. Elles pleurent, et jamais l'histoire du divin Condamné, semblable à elles en toutes choses, excepté le péché, n'a fait jaillir de nos cœurs des larmes plus sincères, plus spontanées que les leurs!

## L'ASSIGNATION

L'interrogatoire terminé au bout d'un temps plus ou moins long, la femme reçoit l'assignation à comparaître devant les tribunaux ou devant la cour d'assises. C'est le moment qu'elle redoute depuis son arrivée à la prison; elle devient avide des consolations de l'Évangile, même si jusqu'alors elle s'est montrée

indifférente; son pauvre cœur aux abois réclame la prière, elle cherche la délivrance par la prière, elle a vécu loin de Dieu pendant des années. Sous l'empire de ses craintes, elle revient à Dieu et elle semble s'accrocher en désespérée aux promesses de délivrance de l'Évangile. Elle traverse ainsi ces mauvais jours, pendant lesquels la dame visiteuse devient son amie; elle demande à cette dernière de ne pas l'abandonner, de l'assister pendant les audiences du tribunal et d'être auprès d'elle le jour du jugement. Rien de plus naturel que de lui montrer la sympathie que l'on éprouve; sa position inspire une profonde pitié; on n'oublie pas, sans doute, qu'elle est coupable, loin de là; mais plus elle est coupable, plus on souffre pour elle. Derechef, il faut la presser de dire la vérité, il faut prier avec elle, demandant qu'elle rencontre l'indulgence de ses juges. Peut-être va-t-elle encourir une juste condamnation de la part des hommes. Que Dieu alors, dans sa miséricorde, ait pitié et lui confère l'acquittement en Jésus!

C'est ainsi qu'à cet instant redoutable, on remet dans les mains de Dieu la femme qui va répondre de son crime devant la société, devant la justice humaine. C'est avec une bien profonde

émotion qu'on accomplit ce devoir, car à mesure qu'approche le dénoûment, on est pénétré de la solennité de l'heure des rétributions.

Le travail de la dame visiteuse est alors terminé auprès de la prévenue. La loi va parler. Demain il n'y aura plus de prévenue : il y aura une acquittée ou une condamnée.

---

## IV.

# LE PALAIS DE JUSTICE

L'amusement que goûtait la Romaine, lorsque la « porte funéraire » s'ouvrait pendant les jeux du cirque pour livrer passage au cadavre d'un malheureux gladiateur qui venait de succomber dans la lutte, la Parisienne le trouve, atténué sans doute, mais encore très acceptable, lorsqu'elle assiste aux audiences de la cour d'assises.

Elle y vient en foule, se souciant fort peu de la chaleur, de la fatigue, de la faim et de la soif, pourvu qu'elle puisse, à la fin du procès, espérer voir s'ouvrir la porte de côté, la porte

basse, la porte Libitine par laquelle les gardes vont emmener l'homme dont la tête tombera bientôt sans doute sur l'échafaud.

La Romaine assistait en atours de gala aux massacres ordonnancés pour son plaisir : la Parisienne vient écouter le verdict de mort du jury dans une affaire de double ou triple assassinat, fardée et peinte, la plaisanterie sur les lèvres, le regard plein d'agaceries, l'éventail à la main. A la voir si pimpante, on se demande si elle se doute qu'il ne s'agit plus à cette heure du drame qu'on jouait la veille sur la scène d'un petit théâtre du boulevard.

Une de mes amies ne se résignait pas à l'apparente frivolité de l'auditoire. Comment, se disait-elle, tant de légèreté lorsque une vie d'homme est en jeu; tant d'indifférence lorsque l'interrogatoire étale aux yeux de tous d'aussi honteuses passions, des crimes aussi révoltants ! La prévenue qu'elle accompagnait ce jour-là, comparaissait avec une association de criminels, d'assassins et de voleurs, de la pire espèce. La malheureuse devait répondre sur les points les plus secrets de sa vie : ses défaillances, ses fautes, tout cela était analysé, commenté, et le public accueillait de scandaleux détails par des rires hors de saison et des exclamations inconvenantes.

Comme la mère qui voit mettre à nu les difformités ou les plaies de son enfant pour la consultation gratuite de l'hôpital, mon amie avait les larmes aux yeux pendant l'interrogatoire! Écœurée à la fin, lasse de toutes ces choses, elle ne voulut plus écouter, et de sa poche elle tira le Livre qui ne la quittait pas et y chercha un refuge contre son dégoût. A la page ouverte, je pus lire ces paroles : « Il nous faudra tous comparaître devant le tribunal de Christ afin que chacun de nous rende compte à Dieu pour soi-même. »

...Les interrogatoires sont terminés; on a entendu les plaidoiries des avocats et le président a fait le résumé de ces longs débats. Le jury se retire pour délibérer. Alors on s'apaise dans la salle; les femmes, rieuses tout à l'heure, font silence; on se passionne pour le dénouement. Nous sentons descendre sur nous quelque chose de grand, de redoutable : ce quelque chose de l'Au-delà invisible et éternel. La sentence de jugement va être prononcée.

Après une heure et demie de délibération, le jury rentra. Sur tous les chefs d'accusation, sans circonstances atténuantes, « oui ! » C'était la peine de mort pour le malheureux dont notre

prévenue avait été la complice. Nous sentîmes autour de nous le frisson de la salle, et lorsque la « porte funéraire » s'ouvrit pour laisser passer l'homme « que ses crimes avaient trouvé, » selon l'expression de l'Écriture, je pus lire dans l'Évangile, resté ouvert sous nos yeux, la solennelle mise en scène du jugement irrévocable : « Quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire avec les saints anges, alors il s'asseoira sur le trône de sa gloire et toutes les nations seront assemblées devant Lui, et il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs... et ceux-ci s'en iront aux peines éternelles. »

L'attitude de la femme que l'on juge varie suivant son caractère et son tempérament, suivant la gravité des charges qui pèsent sur elle. Certaines accusées perdent la tête, ne savent plus où elles en sont, ce qu'elles disent, ce qu'on leur dit. D'autres sont gouailleuses, insolentes. L..., jolie fille, brune, svelte, élégante, mise à la dernière mode, se vantait avec cynisme d'être venue à Paris pour être entretenue par un monsieur très riche : elle trouvait tout naturel « d'avoir vécu comme elle avait vécu : » bien plus, elle comptait sur le retentissement qu'allait avoir son procès pour devenir

« une femme à la mode. » Tout cela, disait-elle à ses juges, « c'est la vie parisienne ! »

R... cache sa figure dans les mains ; elle pleure ; ses sanglots l'empêchent de répondre aux questions des juges ; elle se sent couverte de confusion, de honte lorsque, devant le public, on lui rappelle ce qu'elle a osé faire !

N... entasse mensonges sur mensonges : elle insulte les personnes qui ont porté plainte contre elle et se fait leur accusatrice avec une incroyable audace.

Presque toutes, le jour de leur procès, veulent jouer un personnage, attirer l'attention sur elles, avoir une place dans le compte rendu des tribunaux. Aussi, le lendemain, elles s'informent avec anxiété de ce que l'on a écrit à leur sujet et demandent qu'on leur apporte le journal, ce qui, du reste, est formellement défendu par les règlements de la prison.

Mais tout cet aplomb n'est que pour la galerie : elles ont payé d'audace devant le public ; après la condamnation, en se retrouvant dans la chambre des accusés, elles éclatent en sanglots. Lorsqu'elles sont reconduites au Dépôt, entre deux gardes, on les voit la figure gonflée, toutes rouges, agitées, tremblantes,

vraiment hors d'elles ! En somme, ce sont de terribles émotions qu'elles viennent de traverser.... Toutes ont sur les lèvres l'aveu d'une jugée qui disait : « Si d'avance j'avais su, je n'aurais pas fait ce que j'ai fait ! »

## V.

## LE QUARTIER DES JUGÉES

Lorsque la voiture cellulaire, après la sentence des juges, prend la femme au Dépôt, c'est une condamnée, ou pour employer le terme administratif, c'est une jugée qu'elle ramène à Saint-Lazare.

Que de larmes pour cette rentrée ! Si, pendant la prévention, il s'était fait quelque bien dans l'âme de la coupable, après le jugement, il y a comme un temps d'arrêt. Le châtiment que l'homme lui inflige, endurcit la jugée. Il semble alors qu'elle s'établisse définitivement dans le mal. Du côté de la lumière divine elle ferme son cœur, et le naufrage de son honneur et de ses espérances s'accomplit dans une obscurité désolante. En général, pour se remettre de cet effondrement, elle a besoin de deux ou trois

jours de lit, quelquefois plus. Elle est brisée par les émotions qu'elle vient de traverser.

Une certaine comtesse, la comtesse d'A..., dont on n'a jamais su ni le véritable nom, ni la nationalité, ni la famille, était tenancière d'une maison de jeu clandestine. Pour se procurer de l'argent, elle avait imaginé de se faire livrer une rivière de diamants et de perles de grande valeur qu'elle voulait mettre, disait-elle, dans la corbeille de sa fille et qu'elle avait, en réalité, bel et bien engagée au Mont-de-Piété. Elle avait passablement souffert pendant la prévention, privée qu'elle était alors du confort et des soupers arrosés de champagne que comportait son genre d'industrie. C'était une blonde, jeune encore, d'un embonpoint extrême, qui nous était arrivée en satin noir et dentelles. D'humeur douce et facile, elle écoutait volontiers les exhortations qu'on lui adressait et répondait par des marques d'affection à l'intérêt qu'on lui témoignait. Le tribunal lui infligea cinq ans de maison centrale. Cette juste sentence fut pour elle un terrible coup. Elle criait, elle sanglotait: «Cinq ans! cinq ans, madame! deux ans, trois ans, je ne dis pas, mais cinq ans! Ah! c'est trop, jamais je ne le supporterai!»

— « Savez-vous, lui disions-nous, ce que Dieu vous réserve? Ne vous inquiétez donc pas d'un avenir que vous ne connaissez pas encore. »

Elle ne cessait de redire, poursuivie par une obsession qui la tenait tout entière : « Cinq ans! cinq ans! » Peu à peu, elle pâlit, déclina, fut prise de fièvre. Visiblement malade déjà, elle fut transférée à la maison de Doullens, dans le quartier réservé aux prisonnières protestantes. Les cinq ans, objets de sa terreur, furent commués en cinq jours, à peine le temps qu'il fallut pour que la fièvre typhoïde vînt la soustraire aux tristesses de la détention. La pauvre comtesse traversa avec patience la crise suprême : elle eut des instants de lucidité; elle se rappela son enfance, sa jeunesse, les instructions qu'elle avait reçues; elle ne cessa de remercier avec effusion les diaconesses qui la soignaient des moindres services qu'elle en recevait et s'endormit dans la paix.

N'a-t-elle pas, elle aussi, trouvé grâce? Qui donc oserait limiter la puissance d'un Sauveur qui veut toujours sauver?

Dans la prison, lorsqu'une prévenue comparaît devant le tribunal, ses compagnes attendent avec anxiété la sentence des juges. Une condamnation les remplit de crainte pour elles-

mêmes. « Cette pauvre femme qui n'avait rien fait ! on disait bien que les juges sont mauvais dans ce moment. » Elles feignent de croire à la sévérité exceptionnelle des tribunaux et à l'innocence de leur co-détenue. Au fond, elles savent parfaitement à quoi s'en tenir et se réservent de prendre, à coups de langue, une revanche sur la malheureuse, lorsqu'elles auront subi le même sort qu'elle.

La femme condamnée doit encore passer par une série d'humiliations. Elle est conduite avec les autres jugées dans une salle où toutes les femmes, assises sur de longs bancs très bas, attendent qu'on appelle leurs noms pour changer de vêtements. Riches et pauvres, jeunes et vieilles, elles vont toutes recevoir l'uniforme de la prison : une robe de droguet brun à raies noires, un tablier bleu, un fichu à petits carreaux croisé sur la poitrine et retenu par un large ruban de coton bleu. Sur la tête un bonnet plat en étoffe brune ; aux pieds des sabots. Les vestiges de l'ancienne vie, cheveux frisés, velours, satins, dentelles, souliers découverts, conservés durant la prévention, disparaissent ; elles ont profondément honte de leur livrée, « la livrée de la débauche, » me disait l'une d'elles. Sous la nouvelle individualité que le châtiment leur

inflige elles sont méconnaissables, et cependant pour quelques-unes la coquetterie ne perd pas ses droits. Le fichu devient presque élégant, le bonnet rejeté en arrière laisse voir les cheveux; la ceinture fortement serrée dessine la taille; elles restent elles-mêmes, en dépit de l'accoutrement.

Alors commencent pour les jugées les longues heures de travail dans les ateliers, la discipline, la nourriture grossière. En hiver, le lever à 7 heures du matin, et le coucher à 7 heures du soir, douze heures d'obscurité! Trois quarts d'heure de promenade à la file indienne, matin et soir, en tournant dans le préau sous la garde des sœurs. Le silence est imposé aux détenues, mais elles se parlent par les sabots, par des mouvements imperceptibles; comme les filles de Sion que dépeint le prophète, elles font signe des yeux, elles marchent à petits pas, faisant du bruit avec les pieds. Elles apprennent vite l'idiome de la prison; par contre, elles ne l'oublient guère et, plus tard, quand elles se rencontreront en liberté, elles renoueront les conversations du quartier des jugées. «Entre nous, nous nous disons tout, nous n'avons pas de secrets les unes pour les autres, nous nous soutenons mutuellement, disait une récidiviste

remarquablement intelligente; c'est comme vous autres dames: vous mettez en commun tout ce qui concerne vos prisonnières; vous ne voudriez pas vous cacher quoi que ce soit; il n'est pas étonnant que nous en fassions autant.»

Quels sont les résultats du régime de la prison? A l'expiration de la peine, sont-ce des femmes corrigées que l'on fait rentrer dans le courant social? Il devrait en être ainsi, mais la réalité est toute autre. La jugée se fait à sa nouvelle vie, elle s'habitue à la prison, ce qui de toutes les habitudes est la plus funeste que l'on puisse contracter; il est si commode de n'avoir plus le souci du vivre; l'emprisonnement apporte une solution très simple aux problèmes économiques de l'existence! Énergie brisée, dégoût de tout effort, c'est le résultat le plus clair. Après plusieurs séjours à Saint-Lazare, la machine humaine a constamment paru incapable de fournir sa course normale. La femme désabusée, indifférente, sceptique, ne croit ni à l'honnêteté, ni à la pudeur. Le mot *relèvement* est vide de sens pour elle; elle a passé sa vie dans les maisons de détention; elle finit au Dépôt de mendicité.

En 1839, les dames du Comité rencontrèrent une prisonnière trente-quatre fois récidiviste;

nous connaissons des détenues qui n'ont pas encouru un nombre moindre de condamnations ; dans la prison, leurs cheveux ont blanchi et de toutes les détenues, celles-là sont les plus exigeantes, les plus rétives, les plus insupportables ; elles connaissent l'Évangile presque aussi bien que la dame visiteuse et sauront écrire des lettres, dans lesquelles elles exprimeront les sentiments d'une piété touchante. En apparence il n'y a plus rien à tenter pour leur salut. Cependant il ne faut pas désespérer, même de celles-là : il faut les remettre aux soins, à l'infatigable amour du Sauveur.

Dans le département de la Seine, la récidive atteint pour l'année 1888 une moyenne de 46 °/₀. Des criminalistes, lassés d'attendre de la répression ce qu'elle n'a pas donné jusqu'à présent, ont posé en principe la fatalité du délit ; ils ont créé de toutes pièces un type physiologique et psychologique, le type du criminel-né.

De ce que le traitement curatif d'une maladie n'a pas encore été institué, est-il légitime de déduire que la maladie soit incurable ? Ne serait-il pas plus logique de déclarer simplement qu'en l'état de la science le remède n'est pas encore trouvé ?

Faut-il aller chercher bien loin des exemples

capables d'élucider une question qui, jusqu'à présent, a paru insoluble à tant de bons esprits ?

Dans le pénitencier de Neuchâtel, en Suisse, on a vu ce que l'on peut obtenir par l'application d'un système humain et rationnel. La moyenne de la récidive s'est abaissée à 2 °/₀, ce qui équivaut à sa suppression. Dans le département de la Seine on va faire bénéficier la femme du régime cellulaire, et ce sera un immense progrès sur l'état ancien ; on enrayera, du moins jusqu'à un certain point, l'abominable contagion du vice ; mais ce résultat négatif ne peut pas et ne doit pas satisfaire. La société doit étendre sa charité sur tous ses enfants, ou malades ou coupables. Vengeance sociale, représailles, l'Évangile les a condamnées et a révélé que le seul principe fécond pour l'amendement, c'est l'amour : « Je vous donne un commandement nouveau, que vous vous aimiez les uns les autres. » Il faudra savoir demander à la cellule tout ce qu'elle peut donner ; il faudra qu'un esprit nouveau pénètre de part en part l'organisation nouvelle. Cet esprit nouveau, qui peut le donner, si ce n'est l'Évangile ? Lui, et lui seul, tient en réserve l'air vivifiant, rénovateur, dans lequel la détenue cellulaire, enveloppée d'influences moralisatrices,

sentira son énergie renaître et son courage se réveiller. Le système cellulaire a donné en Hollande d'excellents résultats : nous reproduisons un compte rendu que le journal *le Temps* a publié en 1886 sur cet intéressant sujet :

## LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE EN HOLLANDE

« Le premier jour du présent mois, un nouveau régime pénitentiaire, ou du moins un développement du système précédemment en vigueur, a été inauguré par la Hollande. Le *Times* donne à ce propos d'intéressants détails sur l'ensemble du système. On sait que la Hollande a toujours été, dans cet ordre d'études, un champ favori d'observations pour les philanthropes et les philosophes. Le grand réformateur des prisons anglaises, John Howard, n'avait pas visité moins de neuf fois les Pays-Bas ; c'est là qu'il puisa ses meilleures idées sur la discipline intérieure des établissements pénitentiaires, et sur les remèdes les plus efficaces contre le crime et la misère. C'est au siècle dernier qu'il

faisait ces voyages; quoique les prisons hollandaises fussent alors, au point de vue matériel, fort inférieures à celles de la Grande-Bretagne, les règlements en étaient beaucoup plus humains que ceux de tous les autres pays. Depuis lors, la Hollande a fait de grands progrès en matière pénitentiaire : stimulée par l'exemple de la Belgique autant que par sa propre expérience, elle a pris la tête du mouvement d'extension du régime cellulaire. C'est aujourd'hui en Hollande un véritable axiome pénitentiaire que, si le travail rémunéré est un puissant élément de régénération pour le prisonnier, la salutaire influence de cet élément ne saurait jamais entrer en parallèle avec le grave danger qu'il y a pour la moralité publique à réunir les condamnés dans des ateliers communs.

« Le principe de la séparation pénale est donc depuis longtemps déjà entré dans la pratique. Les premiers essais, effectués à Amsterdam et Utrecht, furent trouvés si satisfaisants que le système cellulaire ne tarda pas à être adopté dans un grand nombre d'autres prisons. Mais les Hollandais, avec le sens pratique qui les distingue, se gardèrent bien de pousser à l'extrême le principe de la séparation pénale, comme cela s'est fait en Amérique. Quand on

l'adopta aux États-Unis, on crut nécessaire d'aller d'emblée jusqu'à la solitude *absolue* et perpétuelle, ce qui constitue incontestablement le supplice le plus cruel et le plus inutile. Les misérables qui y étaient soumis ne tardaient pas à être frappés d'aliénation mentale ou d'autres maladies graves. Finalement, l'insuccès fut si général et si patent qu'une réaction formidable emporta le système et fit abolir dans presque tous les États de l'Union le régime cellulaire. Si l'on excepte la prison de Philadelphie, tous les établissements pénitentiaires des États-Unis sont présentement revenus au régime du travail en atelier et des dortoirs communs; l'augmentation rapide de la criminalité dit assez combien ce régime est désastreux. On ne saurait en attendre autre chose : toutes les fois que les criminels, détenus ou libres, auront la faculté de s'associer et de mettre en commun leur triste expérience, les lieux de détention ou de relégation seront simplement les écoles professionnelles du crime.

«La leçon n'a pas été perdue pour les «peinologues» hollandais. Ils ont admis en principe que la solitude *absolue* doit être repoussée, que le point essentiel est de séparer le prisonnier de tout contact dangereux, mais qu'un point non

moins important est de le soumettre à des influences salutaires. De cette pensée naquirent bientôt de nombreux comités locaux, formés de citoyens respectables, qui acceptent le mandat de visiter fréquemment les prisonniers pour leur apporter, avec les nouvelles du dehors, des conseils de sagesse pratique. Cet enseignement moral n'est pas livré à l'arbitraire et fait l'objet d'un véritable cours systématique, avec ses programmes et ses manuels. Des règlements très stricts empêchent que les visites n'engendrent des abus ou n'affaiblissent l'autorité nécessaire des officiers de la prison. Enfin, le comité suit le détenu à l'expiration de sa peine, il s'occupe de lui procurer du travail et de le maintenir dans la bonne voie. Tout cela est excellent et donne les meilleurs résultats. Ces comités de visite et de patronnage des prisonniers distinguent essentiellement le régime hollandais du régime adopté par la Belgıque, qui s'en tient à l'isolement pur et simple, sans tentative sérieuse de relèvement moral.

« Les statistiques de la Hollande montrent que si l'on déduit les poursuites pour ivresse manifeste, devenues très nombreuses à la suite d'une loi récente, la criminalité a diminué en raison directe de l'extension du régime cellulaire

mitigé. Ainsi, en 1880, le nombre total des détenus était de 3,584, et quatre ans plus tard, en 1884, il était exactement le même, à une unité près, 3,585 : ce qui constitue une diminution réelle, étant donnés l'accroissement de la population et la rigueur des lois nouvelles. Dans le cours de ces quatre années, le nombre de cas auquel le régime cellulaire est appliqué, s'est accru de 25 %. La condition physique et mentale des détenus est excellente. Il n'y a eu, en ces quatre années, dans les prisons hollandaises que 17 suicides, dont 11 dans les prisons où le système cellulaire n'est pas encore en vigueur.

« Au total, ce régime est universellement considéré comme si satisfaisant que le nouveau Code pénal hollandais vient de porter de deux à cinq années la durée maxima pendant laquelle l'isolement cellulaire peut être appliqué aux détenus. C'est le 1er septembre que cette loi est entrée en vigueur. Désormais tout condamné à cinq ans de détention passera en cellule la durée entière de sa peine. »

## LE DÉLIT

A Saint-Lazare, la dame du Comité continue auprès de la jugée la tâche qu'elle a commencée auprès de la prévenue. Deux fois par semaine elle fait appeler les condamnées, elle les réunit dans le petit oratoire, prie avec elles et leur lit la Parole de Dieu. Elle s'efforce d'amener à la repentance ces femmes désormais classées comme voleuses, homicides, incendiaires, vagabondes, mendiantes, coupables d'infanticides, d'excitation à la débauche, d'adultère. Le nombre de femmes que les grands magasins du Louvre, du Bon Marché ont entraînées au vol est incroyable. Souvent ces coupables appartiennent aux classes élevées de la société; certaines étrangères, des Anglaises surtout, arrivent à Paris dans l'intention bien arrêtée d'exploiter ces magasins; cela constitue pour elles une entreprise commerciale comme une autre. Elles sont plusieurs ensemble, ont un chef de file et envoient à leurs amis restés en Angleterre, par exemple, le produit de leurs vols au fur et à

mesure que les opérations ont été bonnes. Le vol est un des délits qui offre le plus de variété par la façon dont il s'accomplit. Le caractère de la voleuse se retrouve très nettement dans les circonstances et la nature du vol. On pourrait dire : autant de voleuses, autant de catégories diverses de vol. Il y a l'escroquerie, le vol de la cambrioleuse qui dévalise les chambres des domestiques pendant que ces derniers sont occupés dans l'appartement des maîtres, le vol domestique — un des plus fréquents —, le vol à l'étalage, la soustraction dans les maisons de menus objets ou d'objets de valeur faciles à dissimuler ; le vol est de tous les délits le plus ordinaire. On serait tenté de dire que toute femme, qui entre à Saint-Lazare, a été, à un moment donné ou est actuellement une voleuse, et que, dans tous les rangs de la société, d'instinct, la femme est singulièrement portée au vol. Elle ne respecte le bien d'autrui que grâce à la longue action de l'éducation, qui vient profondément modifier sa nature. Du reste, l'homme est-il par nature moins enclin que la femme à s'approprier ce qui ne lui appartient pas ? Dans les agglomérations d'hommes, n'est-on pas pillard ? Que se passe-t-il à la guerre, dans les camps, dans les casernes ?

Dans combien de contrées peut-on laisser les produits de la terre, légumes, fruits, etc., sans les protéger contre les maraudeurs ?... On peut expliquer l'instinct du vol par l'atavisme : on peut le suivre chez l'animal, on peut aussi commencer l'étude par soi-même : peut-être est-ce le plus utile. On a dit que tout honnête homme est doublé d'un voleur. M. Théodore Monod expliquait un jour, en présence d'un auditoire d'élite, l'avant-dernière page de l'Ancien Testament, dans laquelle les avertissements et les promesses se croisent et s'entre-répondent comme dans le cœur du Sauveur se sont croisés et entre-répondus la justice et le pardon. « Vous n'avez pas volé, vous affirmez que vous êtes des honnêtes gens, disait M. Théodore Monod. Le croyez-vous sincèrement ? N'y a-t-il pas quelqu'un que vous avez volé ? Votre Dieu, à qui vous n'avez pas apporté votre vie, vos forces, votre amour, votre temps, votre fortune : toutes ces choses en entier ; tout ce que vous êtes, tout ce que vous possédez. » L'accusation, portée par le prophète contre le peuple de Dieu était formelle : « L'homme pillera-t-il Dieu, que vous osiez le faire ? » Parmi les personnes assemblées ce jour-là pour entendre l'orateur, il n'y en avait probablement pas une

seule qui n'ait compris combien ces paroles de reproche tombaient juste et s'appliquaient à chacune d'elles.

Sachons donc éprouver une profonde pitié pour une classe d'infortunées dont nous partageons les misères morales. Cherchons surtout, par un examen plus attentif de nous-mêmes, quel serait le moyen le plus pratique de venir en aide à leurs infirmités et de les guérir de leurs honteuses tendances !

Sur cent femmes, qui sont condamnées pour vol dans les magasins, M. Henri Joly, dans son ouvrage sur le crime, avance, sur le témoignage d'un inspecteur du Bon Marché que 25 le sont de profession, 25 par nécessité et 50 par monomanie ; dans cette dernière catégorie, il fait entrer les hystériques, les femmes grosses, les kleptomanes proprement dites.

« F... prétend qu'elle a volé par envie de grossesse, écrit M^me^ de Perthuis. Elle vit en concubinage avec l'individu qui a été arrêté avec elle. Elle a tout avoué : elle dit qu'elle sent ses torts et qu'elle se mariera en sortant de prison ; elle ajoute qu'elle avait pris un goût désordonné pour la boisson pendant sa grossesse, et qu'elle volait pour vivre. »

L... est grosse ; elle a pris un objet de peu de

valeur à l'étalage d'un bazar ; elle avoue son vol et dit qu'elle avait une envie extrême de l'objet qu'elle a pris, sans comprendre maintenant qu'elle en eût envie à ce point.

Les kleptomanes le sont-elles de naissance, ou le deviennent-elles ? Question pour ainsi dire insoluble par suite de la difficulté d'avoir des informations exactes sur leur première enfance.

A... est à la prison pour vol : d'après les renseignements que donnent ses maîtres, ses parents, elle a toujours volé, elle a volé partout. Est-ce une disposition innée ou acquise ? A-t-elle volé une première fois étant toute petite, et n'ayant pas été reprise par ses parents, a-t-elle contracté l'habitude du vol ? Peut-on dire qu'il y ait des ivrognes-nés, des fumeurs-nés, des morphinomanes-nés ? Cependant le goût de l'alcool, du tabac, de la morphine, par la longue habitude ne devient pas au même titre que le vol un penchant irrésistible et comme une seconde nature. En corrigeant A... à temps, n'aurait-on pas empêché la seconde nature, la manie du vol, de s'implanter en elle ?

S..., qui a de tout temps volé, semble également incorrigible ! Pour ces cas désespérés, n'y aurait-il pas lieu d'instituer un traitement mé-

dical comme adjuvant du traitement moral? N'oublions pas que l'Évangile a tellement confondu les deux manifestations du mal, la maladie et le péché, que nous ne saurions séparer la délivrance du corps de celle de l'âme, ni la délivrance de l'âme de celle du corps dans la plupart des guérisons opérées par le Seigneur. Nous ne devons pas redouter de tirer des faits évangéliques toutes les conséquences que ces faits renferment.

De toutes les voleuses, celles qui paraissent les plus criminelles, ne sont-ce pas les voleuses d'enfants? La variété, variété monstrueuse, existe cependant. J'ai rencontré trois voleuses d'enfants à Saint-Lazare dans l'espace de quelques années.

## VOLEUSES D'ENFANTS

L'une d'elle, la première, avait un goût étrange pour ces blondes petites têtes. Lorsqu'elle rencontrait un de ces innocents dans la rue, on la voyait le saisir au passage et d'une main frémissante caresser ses cheveux. A ce contact, il semblait qu'en elle courût comme une

convoitise de s'emparer de ces jeunes vies. Dans quel but? On ne sait vraiment pas! Elle faisait horreur lorsque l'instinct de la voleuse se réveillait en elle!

Un jour elle entre dans un magasin; la marchande avait une petite fille. Elle envoie la mère dans l'arrière-boutique sous un prétexte quelconque. La mère écartée, la voleuse prend l'enfant et se sauve inaperçue. Pendant trois jours d'agonie, les parents cherchent à travers la ville leur petite fille et la font chercher par la police. Le troisième jour cette femme flane sur la berge du fleuve. Un débardeur jouait avec son petit garçon : elle attend. Le débardeur s'éloigne un instant; elle attire l'attention du petit en lui présentant des friandises; elle le conduit doucement hors de la vue du père et se prépare à l'emporter dans ses bras comme l'autre, en courant, lorsque l'agent de la police qui la guettait, met la main sur elle et l'arrête. On sauva le petit garçon et l'on put ressaisir la petite fille, que l'on rendit aux parents désespérés. Ce n'était pas la première fois que cette femme se faisait arrêter. Sous différents noms, elle a passé par plusieurs des prisons de France.

La seconde voleuse d'enfants que j'ai ren-

contrée dans la prison de Saint-Lazare se disait fille d'un marquis, veuve d'un gentilhomme. On ne savait ni son vrai nom, ni son âge. Elle vivait dans un hôtel meublé, avait, bien entendu, un ménage irrégulier, se prétendait une vocation, celle d'élever des enfants, et postulait à la Préfecture de police un emploi d'inspectrice des enfants en bas âge. Ses démarches n'obtinrent aucun succès, elle en parut fort contrite; enfin, depuis tous ses revers, disait-elle, elle souhaitait ardemment une consolation. Oh! si elle avait pu être mère ! Elle s'en va flaner dans le voisinage de la Maternité ; elle accoste une servante de l'établissement : « Vous voyez en moi une personne bien à plaindre. Je suis à la tête de plusieurs milliers de francs de rente; j'ai perdu mes parents, mon mari, et me voilà seule au monde. Décidez une de vos filles à me confier son nouveau-né. Je l'adopte de grand cœur. »

— « Qui êtes-vous? »

— « Voici mon nom et mon adresse », répondit la baronne qui tendit sa carte à l'infirmière.

Une femme sortait de la Maternité et lui abandonne son enfant. La baronne simule un accouchement, fait passer l'enfant volé pour le sien, le fait enregistrer à la mairie comme nou-

veau-né sous les noms d'Andréa-Augusta. Bientôt la petite créature succombait à une inflammation d'intestins. Ce n'était pas assez. Il fallait encore un enfant à l'ogresse. Cinq jours après la mort d'Andréa, elle s'en fait confier un autre, à la porte des Enfants assistés, par une fille de la campagne qui venait à Paris pour cacher une faute. Jamais depuis on n'a entendu parler de ce malheureux petit garçon. Les enfants qu'elle s'appropriait étaient pour la voleuse des moyens de chantage. A Saint-Lazare elle s'était fait inscrire comme protestante; ce fut une fantaisie qui ne dura pas. Un jour, dans l'Oratoire, elle déclara d'un ton pathétique qu'elle avait été la plus infortunée des femmes, qu'elle était écrasée sous le poids d'épreuves sans nombre, qu'il lui fallait des consolations qu'elle ne trouvait pas dans la foi évangélique. Pour une nature ardente comme la sienne, pour un cœur brisé comme était le sien, il fallait un crucifix sur les pieds duquel elle pourrait verser des larmes amères. Cela seul la soulagerait; elle désirait se faire catholique. C'est ainsi que cessèrent nos relations avec elles.

La troisième voleuse d'enfants dont je veux parler, je l'ai aussi rencontrée dans Saint-

Lazare; je la laisserai raconter elle-même le larcin dont elle s'est rendue coupable.

«Tout mon temps dans la prison a été absorbé hier par la pauvre K... Elle est accouchée le 29 octobre, et sa petite fille a été baptisée dimanche dernier. Elle ne se remet pas du tout; elle a de plus une phlébite qui l'empêche de bouger, même dans son lit. Pour comble de malheur, la nourrice qui gardait son enfant aînée, âgée de treize mois, sachant où elle était et craignant de ne pas être payée, lui a rapporté son nourrisson dimanche dernier. C'est la plus jolie petite fille qu'on puisse imaginer, blonde et rose comme sa mère; mais jugez de l'état de cette malheureuse femme, avec deux bébés à soigner, et ne pouvant pas bouger. Elle était bien triste; le médecin venait de lui dire qu'il la trouvait trop malade pour garder ses deux filles et qu'il enverrait l'aînée aux Enfants assistés. Naturellement j'ai pensé tout de suite à l'Asile maternel de la rue des Fourneaux. L'idée de l'Asile a beaucoup plu à la mère, et je lui ai promis de venir chercher l'enfant aujourd'hui, si on pouvait la recevoir. J'ai prévenu M. le directeur, qui a fort approuvé le placement de l'enfant, et j'ai tout de suite télégraphié à M^lle^ V..., qui m'a répondu : «Oui, venez le

matin. » Je suis donc retournée ce matin à Saint-Lazare. K... était bien reconnaissante ; nous avons habillé la petite de notre mieux, et je me suis hâtée de l'emporter. En traversant les longs corridors et en descendant l'escalier avec ce bébé dans les bras, *je me faisais l'effet d'une voleuse d'enfants* ; j'ai été chez le directeur qui m'a de nouveau exprimé son plaisir de me voir emporter la petite Jeanne, puis au greffe pour faire lever l'écrou de cette innocente ! Le gardien du guichet a crié : « Un enfant en liberté ! » et la porte s'est ouverte pour nous laisser passer. Je devais m'arrêter au Dépôt pour voir N... qui allait être expulsée. Mais que faire pendant ce temps de ma petite volée ? J'ai tout bonnement demandé au cocher s'il voulait s'en charger, et le brave homme y a consenti volontiers, de sorte que, pendant que j'étais au Dépôt, il a fait la bonne d'enfants. Heureusement la petite s'était endormie et ne lui a pas causé d'embarras. Arrivées enfin chez M[lle] V..., nous avons été reçues à bras ouverts. Les enfants sont admirablement bien dans cette maison spacieuse, ensoleillée ; ils y sont entourés de tant d'amour ! Aussi je vous assure que je suis bien heureuse d'y savoir la petite Jeanne. »

J'aime à croire que la troisième voleuse d'en-

fants que je viens de signaler recevra l'absolution du lecteur, et ne sera pas recherchée par l'agent de sûreté.

## VOLEUSES PAR CONTRAINTE

La voleuse, nous l'avons remarqué, imprime son individualité au genre de vol auquel elle s'adonne de préférence. Il y a des voleuses qui sont voleuses parce qu'elles ont subi une véritable contrainte; elles sont forcées de voler; la mère, le père envoient leurs enfants à la maraude; si ces derniers reviennent les mains vides, ils sont battus, les pauvres petits, parfois presque assommés; c'est dans ces traitements infligés dès la plus tendre enfance qu'il faut souvent chercher l'origine des habitudes invétérées de vol dont nous parlerons tout à l'heure.

B. V..., condamnée à la relégation à la suite de nombreux vols, nous a affirmé qu'elle était contrainte de voler par l'individu avec lequel elle vivait; elle faisait partie d'une bande et recevait des ordres qu'il lui fallait exécuter sous peine d'être maltraitée. Lors-

qu'elle était à la prison séparée de ses mauvaises camarades, elle se montrait affectueuse, sensible aux avertissements de la Parole de Dieu, mais aussitôt qu'elle retrouvait sa liberté elle retombait sous le joug.

Quand je lui parlais du salut, du ciel, elle me disait tristement, les yeux pleins de larmes : «Pas pour moi! pas pour celles qui ont fait ce que j'ai fait ! »

## VOLEUSES D'OCCASION

R. G..., jeune fille anglaise de dix-sept ans, relativement honnête, très intéressante, a volé, dans la place qu'elle occupait comme bonne d'enfants. Elle nous inspire de l'affection; elle est si jeune; il y a encore beaucoup de sincérité en elle; elle n'est pas corrompue. Pourquoi avez-vous volé cette bague, lui demandons-nous? Parce qu'elle était jolie, nous dit-elle, en baissant la tête et à demi-voix. Combien nous souffrons de la savoir en contact avec des femmes perverties, qui se prennent de passion pour cette enfant, qui se lient avec elle, qui cherchent à la corrompre! Saint-Lazare lui fit le

plus grand mal. Elle était tombée malade et elle passa plusieurs semaines à l'infirmerie Sainte-Éléonore dans la société d'une nommée D..., qui s'était instituée sa protectrice et sa directrice! R... enfin sortit; elle fut envoyée à Londres dans un *home*. Elle avait toujours paru sensible aux instructions que les dames lui donnaient, et elle montrait du repentir de ses fautes.

Elle nous écrivit :

.....Je ne peux pas assez vous remercier de tout ce que vous avez fait pour moi. Je suis très heureuse dans ma place, c'est-à-dire dans le *home*, où vous m'avez envoyée. J'aime la directrice, parce qu'elle est si bonne et maternelle. Je vous prie de remercier de ma part toutes les autres dames qui ont été si bonnes pour moi... J'ai fait très bon voyage. Une dame m'attendait à la station de Victoria. Elle m'a reconnue tout de suite et m'a amenée ici dans un cab. J'espère que vous me répondrez.

Votre reconnaissante
R....

Nous n'oublierons jamais l'explosion de douleur dont nous fûmes témoin de la part d'une fille bien douce, d'un extérieur distingué, très agréable. C. P... nous fuyait; elle ne voulait pas que l'on troublât sa coupable indifférence. Nous la fîmes venir en particulier, et nous lui parlâmes des hontes de la vie qu'elle menait et

de l'existence honorable qui aurait pu lui être réservée. Elle ne parvint pas à se maîtriser ; son désespoir était intense. Hélas ! ce fut tout. Jamais elle n'a consenti à rompre avec le mal ; elle entendait la voix de sa conscience, et délibérément, elle voulait l'étouffer. Combien de même font taire leur conscience ; ce n'est pas sans motif que la conscience est appelée dans l'argot de la prison « la muette ! »

## CERTIFICATS DE VOLEUSE

Encore une voleuse. Celle-là, elle est notre amie ; j'aurais voulu ensevelir son passé dans le silence. Peut-être, quelque jour, ces pages tomberont-elles dans ses mains : qu'elle n'oublie pas qu'il en coûte de parler des fautes qu'ont commises les personnes auxquelles vous lie une affection véritable ; qu'elle ne trouve pas cruel d'être ramenée pour un instant sur les bancs de la police correctionnelle, puisque, de cette place, elle et nous tous ensemble, nous pourrons témoigner, avec plus de force, de la puissance de l'Évangile et rendre grâce à Dieu de l'amour dont a été l'objet une pauvre fille comme elle.

Aux bains de mer où ses maîtres l'avaient conduite, É... s'était liée avec des compagnes légères, qu'elle continua de fréquenter lorsque la fin des vacances l'eut ramenée à Paris. Son service en souffrit, elle fut renvoyée. C'était inévitable. En conséquence de ses certificats médiocres, que pouvait-elle trouver, si ce n'est une place mauvaise?

Entrée au service d'une femme entretenue, elle suivit les exemples qu'elle avait sous les yeux, se querella avec cette maîtresse et la quitta sans emporter, comme on le pense, de certificats quelconques. Cela combla la mesure. Un marquis espagnol, un viveur, chez lequel elle entra, laissait traîner partout argent et bijoux : elle déroba l'argent dont son maître paraissait si peu soucieux et s'appropria des bijoux. Le marquis fit arrêter la femme de charge infidèle. La première fois qu'É..., arrivée à Saint-Lazare, entendit lire dans l'Oratoire, l'Évangile du pardon, ses souvenirs d'autrefois se réveillèrent. Elle versa des larmes de repentir et très simplement, très sincèrement, elle fit l'aveu de ses fautes, s'humiliant dans sa honte présente et racontant son passé d'honnête fille. Elle subit trois mois de détention ; à la fin de son épreuve, sa résolu-

tion était prise, elle voulait racheter son passé, se relever, changer de vie, se donner à Dieu, redevenir elle-même. Le jour de sa libération, elle vint prendre congé de la dame visiteuse. Toutes deux, avant de se séparer pour ne plus se revoir dans ces tristes lieux, ouvrirent l'Évangile et cherchèrent des promesses de secours contre les tentations de la liberté. L'intensité du bonheur dominait tellement É..., qu'elle se laissa tomber tout à coup sur le banc de l'Oratoire et jeta un cri, cri de joie si extraordinaire, si vibrant, si intense, qu'il me semble l'entendre encore. Dans leur palais de lumière, les anges du ciel durent en tressaillir. « Il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui s'amende que pour quatre-vingt dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentance. »

É... fit un stage de quinze jours dans l'Atelier des libérées. Elle fut confiée aux soins de la directrice, M^me^ Heinemann. Elle ne pouvait être remise à de meilleures mains.

M^me^ Heinemann était une humble femme, chez qui l'Évangile avait développé toutes les distinctions, toute la délicatesse de sentiments, toute la hauteur de vues qu'on n'acquiert en général qu'à l'aide d'une éducation commencée dans

l'enfance et au foyer de la famille. Simple ouvrière, des instructions chrétiennes données dans un ouvroir qu'elle fréquentait, l'avaient amenée au Seigneur : elle s'était convertie, elle a donné de la réalité de sa conversion la preuve la plus irrécusable en mettant sa vie au service du Maître.

C'est dans l'accomplissement courageux de ses devoirs, dans son dévouement infatigable à sa tâche au milieu des libérées, dans des fatigues trop grandes que M^me^ Heinemann a trouvé la mort. Pendant les souffrances de sa dernière, longue et pénible maladie, elle a rendu un constant témoignage de sa confiance en Dieu, de sa soumission à la volonté divine. Pour l'avenir de ses deux filles, toutes jeunes encore, elle s'attendait au Seigneur avec la joie la plus touchante. Elle s'est endormie dans la prière, dans une paix profonde.

M^me^ Heinemann trouva pour É... une place dans les environs immédiats de Paris. Elle écrivait quelques mois après : « Je sais qu'É... a beaucoup de fatigue dans sa place, mais si elle persiste dans la voie du bien, plus tard nous lui en trouverons une meilleure. Les maîtres doivent être contents d'elle, puisque la mère de sa *Dame* est venue avant-hier me

demander si j'avais une autre bonne pour sa belle-fille. » Six mois plus tard, É... arrive un jour à l'Atelier ; elle paraissait agitée, malheureuse : elle avait quitté sa place tout à coup et elle suppliait M^me Heinemann de ne pas la laisser aussi près de Paris ; elle veut être envoyée le plus loin possible, le plus vite possible : elle a rencontré des personnes dont l'influence lui sera néfaste : il faut qu'elle coupe court aux dangers qui la menacent et qu'elle se hâte de fuir ! Jusqu'à présent elle a tenu fidèlement ses engagements vis-à-vis de Dieu ; elle supplie qu'on ne l'abandonne pas lorsqu'elle se sent prête à défaillir, elle a peur d'elle-même. M^me Heinemann se met en campagne et trouve pour sa protégée une situation à l'étranger, bien loin de ce perfide Paris ! Le voyage est long. É... arrive à destination brisée par six jours et six nuits de chemin de fer : elle s'évanouit en arrivant. Sa maîtresse, qui l'attendait, la met au lit et la soigne. Les premiers mois passés dans un pays étranger, sont pénibles. É... ne connaît pas la langue, les habitudes lui semblent extraordinaires, la nourriture l'éprouve, mais elle est courageuse, elle surmonte les ennuis, les difficultés ; avant tout, elle veut bien faire, racheter son passé ;

elle ne rentrera en France que lorsqu'elle aura acquis une indépendance relative et qu'elle ne risquera plus de tomber dans les pièges qu'elle redoute. Les lettres qu'elle écrit à ses amies de Paris sont empreintes d'une reconnaissance profonde :

Il y a eu la semaine dernière quatre ans que j'ai quitté la France : vous en souvenez-vous, Madame ? Hélas ! pendant ce temps j'ai perdu celle que j'aimais comme ma propre mère et que j'appelais avec tant d'amour ma petite maman. Vous savez de qui je parle. C'est M^me^ Heinemann, bonne amie ! Oh, combien je la regrette, mais hélas, Dieu l'aimait aussi, et il l'a prise dans son repos ; je ne dois pas murmurer contre sa volonté. Tout ce que je demande à Dieu, c'est d'avoir la santé, afin de vous revoir un jour. Oh ! alors quelle joie pour moi. Mais ce ne sera pas encore.

.....Mes fillettes m'aiment beaucoup et je les aime tendrement... mais malgré cela ma solitude est grande. Vous ne pouvez comprendre combien cela est bon quand on est au milieu d'étrangers, où l'on n'entend qu'une langue incompréhensible pour soi, de recevoir une lettre d'amie : vous savez que je n'ai aucune autre correspondance de la France que la vôtre. Ma sœur a cessé toute correspondance avec moi. Je lui ai écrit plusieurs lettres et toutes sont restées sans réponse ; peut-être que son mari ne lui permet pas d'écrire, ou peut-être que, par moi, elle a trop souffert !... Mais elle m'avait pardonné... Ah ! Madame, Madame, qu'ai-je fait !... partout cela me poursuit. Les suites sont aussi terribles que le mal lui-même, car je n'oserai jamais me montrer devant ma sœur. Aussi, chère Madame, je vous en supplie, ne

m'abandonnez pas. Si j'ai fait du chagrin à l'une des dames du Comité, depuis mon départ de France, je l'ai fait sans le vouloir ; je les supplie de me pardonner.

...Que Dieu bénisse ces dames, leur donne la santé afin que le jour où mes petites économies me permettront de rentrer en France je vous retrouve toutes afin de pouvoir vous remercier encore et vous dire : Voilà votre œuvre; j'étais abaissée et vous m'avez relevée, vous m'avez tendu la main lorsque j'étais dans le bourbier. Vous m'en avez retirée, que Dieu vous le rende en grâces et en bénédictions.

Et l'année suivante, elle écrit :

.....Savez-vous, Madame, que ma sœur, la seule parente qui me reste, m'a pardonné? Oh ! comme je suis contente. J'ai de nouveau « ma sœur ; » je lui ai écrit, lui demandant pardon de tout ce que j'ai fait, car elle a bien eu à souffrir à cause de moi...

Voici une dernière lettre :

Ma maîtresse m'a dit qu'elle était contente de moi, et vous, Madame ? Voulez-vous que je vous *envoie mes certificats*, afin que vous ne croyiez pas que je me vante, ni m'enorgueillis ! Oh ! non. — Car je sais que ce n'est pas encore tout ce que j'ai à faire, mais peut-être qu'un jour vous verrez le fruit de ce que vous avez semé, peut-être qu'un jour Dieu achèvera en moi son œuvre tout entière.

Inutile, n'est-il pas vrai, qu'É... envoie les certificats? Il n'y a aucun doute sur leur excellence.

## TENTATIVES D'ASSASSINAT

La vengeance exercée à l'aide du vitriol, d'une arme tranchante, un coup porté dans la colère sont des causes de fréquentes condamnations chez la femme. La femme se venge, la plupart du temps, avec lâcheté ; elle attend pour frapper que l'homme soit dans l'impuissance causée par la maladie ou le sommeil. B... cherche à enfoncer un énorme clou, à l'aide d'un marteau, dans la tempe de son mari, pendant que ce dernier est profondément endormi ; elle ne témoigne aucun regret de son crime ; elle n'avait rien de farouche dans la physionomie, elle était blonde, fine ; le mari, c'était l'ennemi ; tous les moyens qu'elle pouvait employer pour satisfaire sa haine lui semblaient légitimes. Il faut ajouter que le mari détestait sa femme d'une haine au moins égale.

F... se jette, dans un moment de colère, à coups de ciseaux sur l'homme avec lequel elle vit, pendant le sommeil de celui-ci ; elle a manifesté du repentir ; nous espérons qu'elle est dans la voie de l'amendement.

G... essaye, en quelque sorte à la dérobée, d'asperger de vitriol l'officier dont elle était la maîtresse. Elle entend se venger et ne courir aucun risque; c'était une femme dangereuse, se prétendant veuve de colonel, propriétaire de grands biens, etc., etc. Sa fausseté dépassait toute imagination.

En 1871, il y avait à Saint-Lazare une femme qui avait fait lier sur un banc un sergent de ville et l'avait fait jeter à la Seine. La physionomie de cette affreuse créature était douce, rien en elle ne dénotait la férocité dont elle a fait preuve; elle était la fille d'un instituteur et avait été bien élevée.

Après l'homme, c'est l'enfant, l'enfant faible sans défense, qui est la victime de la femme. De ce crime odieux, nous avons déjà cité un exemple atroce et suprêmement lâche.

Si la femme, d'après les statistiques, n'est pas aussi souvent coupable d'assassinat que l'homme, ce n'est pas qu'elle soit moins méchante, moins sanguinaire que lui, c'est qu'elle est faible de corps, et qu'elle n'ose pas agir au gré de la férocité de son cœur.

La femme commet plus d'empoisonnements que l'homme; 70 % contre 30 %, preuve irrécusable de sa lâcheté dans le crime.

Il faut mettre au nombre des crimes contre les personnes les tentatives d'avortement. Combien de ces tentatives restent à jamais ignorées, ensevelies dans le silence d'une complicité que jamais rien ne dévoilera! L'avorteuse par métier est, parmi les criminelles, une espèce repoussante; chez celle-là, il semble que la conscience soit absolument morte. Enfin les infanticides se répètent très souvent; ils se commettent toujours à peu près dans les mêmes circonstances; l'explication de la mort de l'enfant que donne la femme ne varie guère. A entendre plusieurs femmes coupables d'infanticide, on croirait qu'elles se sont donné le mot d'ordre pour raconter la même histoire.

La honte est la source de ce crime; on ne le commet guère dans les campagnes, où la moralité n'est pas développée, où l'inconduite des filles ne cause pas d'étonnement, parce qu'elle est ordinaire. On le commet, au contraire, dans les pays où la maternité chez une fille cause un tel scandale que la fille-mère n'ose plus se montrer; c'est le crime de l'hypocrisie par excellence. Je ne me rappelle pas avoir vu d'infanticides regretter leur crime. L'amour maternel n'a pas vécu dans leur cœur et ne semble pas pouvoir se réveiller après coup, lorsque l'enfant

a trouvé la mort au moment même de sa naissance ; alors la petite créature sacrifiée est bien rarement pleurée. Les infanticides ont lieu presque tous, en effet, immédiatement après la naissance et quelquefois pendant la délivrance même. Quelques soins donnés par elle à l'enfant eussent sans doute rendu la mère incapable du crime, en pénétrant son cœur d'un sentiment dont elle ignorait jusqu'alors la puissance et la douceur. Ainsi Despine a relevé le fait suivant : « Une domestique, après avoir accouché, veut faire disparaître l'enfant. On le lui rapporte vivant encore ; elle le demande, le réchauffe. Les soins et l'affection qu'elle lui prodigua depuis témoignèrent de son affection pour lui ainsi que de son repentir. Mais l'enfant qui n'a pas vécu reste pour la mère coupable d'infanticide un objet de haine, parce qu'il n'a pu, par suite du crime, devenir un objet de tendresse. » (*Psychologie naturelle*. Tome III, p. 12.)

M^me^ André-Walther cite dans une de ses lettres un cas d'infanticide qui montre combien c'est le crime de l'hypocrisie : «Nous avons ici (à Tours) une pauvre prisonnière, triste rejeton d'un arbre qui semblait devoir ne porter que de bons rameaux ; c'est un membre d'une petite église de village que le Seigneur s'est formée

au milieu d'une population incrédule. La pauvre femme semblait une lumière brillante pendant plusieurs années. Elle ne brillait qu'en apparence, car la malheureuse, au milieu des habitudes de piété, a commis un affreux crime, celui de tuer, au moment de sa naissance, l'enfant de sa fille non mariée. Elle a été condamnée à quinze ans de travaux forcés. »

Entre elles, les femmes se poursuivent par le vitriol, s'insultent, se déchirent à coups d'ongles, se frappent à coups de ciseaux; rarement une femme en assassine une autre pour la dépouiller, elle semble réserver sa férocité pour frapper l'homme et l'enfant.

## DÉLINQUANTS HOMMES ET FEMMES COMPARÉS

En France, le nombre des femmes accusées de crime est à peu près de 14 à 15 contre 85 à 86 hommes accusés; dans les prisons, la proportion des femmes aux hommes n'est guère que de 3 °/₀. La femme n'est pas moins portée au délit que

l'homme; c'est elle qui arme le bras de l'homme, lui fait commettre le crime; puis ensuite elle se dérobe; de là vient qu'elle est inculpée dans la plupart des crimes qui sont commis dans tous les rangs de la société, et elle échappe au châtiment, faute de preuves matérielles de sa culpabilité. Sur cent inculpées femmes, il n'y en a pas plus de dix qui soient condamnées. La femme, en réalité, est aussi coupable que l'homme, plus coupable même, puisqu'elle est l'instigatrice par ses folles exigences, par ses habitudes de dissipation, par ses goûts de luxe, par ses caprices; elle déprave l'honnête homme qui se livre à sa funeste influence.

Par suite de sa faiblesse, il est naturel qu'elle soit en minorité dans les statistiques criminelles. Lombroso remarque que si l'on fait entrer en ligne de compte dans la criminalité féminine la prostitution, les proportions changent tout de suite. Il y a là une erreur; la prostitution n'est pas uniquement le fait de la femme. La femme est complice de l'homme, ou l'homme est son complice, peu importe, la responsabilité est partagée entre eux, égale pour les deux sexes. Souvent, remarquons-le, c'est la femme qui est la victime et l'homme le principal auteur du délit; de la sorte, la proportion de la

criminalité ne peut pas varier du fait de la prostitution ; elle reste toujours en faveur de la femme.

## ALCOOLIQUES

La prostitution reste responsable de la plupart des crimes contre la vie humaine, contre la propriété : Assassins, voleurs, escrocs, faussaires, hommes et femmes, tous parmi cette triste race sont coupables de ce chef.

Une autre cause de criminalité, inséparable de la première, c'est l'ivrognerie habituelle, l'abus des liqueurs fortes. On peut dire que la moitié, si ce n'est plus, des femmes qui passent par la prison, sont plus ou moins des alcoolisées. Quant aux filles de la seconde section, ce n'est pas trop s'avancer que de dire qu'elles le sont toutes ou presque toutes. Qui s'en étonnerait ? Dans leur bon sens la majorité des délinquantes ne feraient pas ce qu'elles ont eu le malheur de faire : elles n'auraient même pas eu besoin de le faire ; il leur fallait donner satisfaction à un vice coûteux, c'est ce qui les a poussées au délit. On vole pour boire, puis on vole, parce que l'on a bu. C'est un cercle vicieux, dans lequel on

s'enferme ; l'ivresse rend inconscient du délit. Beaucoup de femmes, parmi les prisonnières, ont l'habitude de l'absinthe ; on connaît les effets de ce terrible poison. L'ivresse produite par cette liqueur est, de toutes, la plus dangereuse ; l'empoisonnement est des plus rapides ; l'action toxique de l'absinthe est si active, qu'elle va jusqu'à provoquer des crises convulsives épileptiformes. Sous l'empire de l'ivresse, la femme est en proie à un délire, pendant la durée duquel elle perd toute conscience des actes qu'elle commet. Voilà l'explication des monstruosités commises par des créatures qui ne sont pas des monstres en fin de compte, pas plus que la majorité des personnes de leur sexe.

Sur qui faire retomber l'imputabilité de ces crimes, si ce n'est sur la société elle-même? Sait-on que, depuis 1880, il y a dans le département de la Seine plus d'un cabaret par quatre-vingts habitants? Que fait la société pour s'opposer à l'intempérance publique? Que tente-t-elle pour empêcher que l'épargne serve à produire des ivrognes, c'est-à-dire des fous, des misérables, des criminels? En 1887, le Congrès international de Zurich a examiné la question de l'alcool sous le rapport de la santé et de la moralité publiques ; l'alcool

peuple les hôpitaux, les prisons, les bagnes, et prépare la criminalité même chez l'enfant né de l'ivrogne.

L'alcool, c'est l'ennemi contre lequel devraient s'unir les forces honnêtes de notre pays. Avant la guerre, la femme de Paris ne buvait pas ; depuis le siège, elle boit, et cela se comprend, lorsqu'on songe aux privations qu'elle a endurées ; elle a pris l'habitude de tromper sa faim par l'alcool, et l'habitude s'est propagée, fortifiée, est devenue envahissante, telle que nous la voyons aujourd'hui !

Au Congrès de Zurich, l'avis des rapporteurs de la question de l'alcoolisme a été que, pour guérir l'alcoolique, le traitement moral ne saurait toujours suffire. Je montrerai par plusieurs exemples tout à l'heure, que le traitement moral suffit quelquefois cependant. Si le traitement moral a besoin d'adjuvant, il faudrait des hôpitaux spéciaux, des asiles ou tout au moins des salles réservées aux alcooliques dans les hôpitaux ordinaires. On avait présenté au Reichstag, il y a quelques années, une pétition tendant à obtenir une loi contre l'ivrognerie. L'ivrogne avéré aurait été mis d'autorité dans un asile. On avouera que le projet n'était pas mauvais ; mieux vaudrait mettre le buveur

dans un asile pour le soigner que dans une prison où il n'est pas en traitement, d'où il sort aussi ivrogne qu'il était en entrant, et prêt à commettre, sous l'influence de l'ivresse, de nouveaux délits, qui le ramèneront indéfiniment en prison.

Pour la femme C..., que nous avons vue à Saint-Lazare, le seul traitement moral a été insuffisant en apparence pour la guérir du vice de l'ivrognerie. Elle avait vécu longtemps en Angleterre : est-ce là qu'elle avait contracté des habitudes d'intempérance, qui contrastaient avec son langage, sa douceur de manières et la finesse de ses traits ? Elle volait pour satisfaire sa honteuse passion et revenait sans cesse échouer à Saint-Lazare : son corps était ruiné par l'eau-de-vie ; nous lui demandions de renoncer à son vice, elle secouait tristement la tête comme pour dire : « Il est trop tard, cela n'est plus possible ! » Elle passait la plus grande partie de ses détentions à l'infirmerie Sainte-Éléonore ; la dernière fois qu'elle y séjourna, elle faisait peine, ce n'était plus qu'une ombre.

Je ne sais, nous écrivait-on à son sujet, si vous l'avez suivie dans les dernières étapes de sa vie et si vous avez appris qu'elle a été successivement aux Dia-

conesses, puis à l'hôpital Pascal. En dehors de la maladie de poitrine qui la minait, elle avait des douleurs sciatiques aiguës qui la faisaient extrêmement souffrir. A l'hôpital elle ne reçut aucun soulagement, et bientôt elle voulut rentrer chez elle. Nous l'avons visitée bien des fois, mon mari et moi, et nous nous sommes efforcés de lui faire sentir son péché ; elle paraissait avoir de bons sentiments, elle aimait à entendre lire quelques versets et voulait qu'on priât avec elle.

Elle a demandé à communier, et mon mari lui a donné la Sainte-Cène le Vendredi-Saint. Elle faisait bien pitié dans cette pauvre chambre sur un mauvais lit et en proie à de vives souffrances. Elle manquait de linge, je lui envoyai des draps, des chemises et des mouchoirs. J'avais aussi demandé à une de nos braves femmes de B..., une excellente chrétienne convertie, d'aller souvent passer quelques heures avec elle, et c'est ce qu'elle a fait.

Un jour, espérant toujours que le changement lui ferait du bien, la pauvre femme est repartie pour l'hôpital, où elle est morte quelque temps après.

L'aîné de ses enfants, un beau petit garçon de dix ans, avait été entraîné dans une bande de mauvais sujets, il avait été mis en prison. Nous aimions ce malheureux enfant qui était très intelligent ; nous l'avons placé dans un asile ; on est très content de lui. Le second vient à notre école et semble assez bien disposé.

D'autres fois, il a semblé que l'influence du traitement moral avait produit, par la puissante grâce du Seigneur, un sérieux amendement dans l'état des alcooliques.

I... N..., trente-un ans. Sa vie présente le plus douloureux des contrastes. Toute sa famille

est honorable : elle-même s'était bien conduite, jusqu'à ce qu'elle se fût adonnée à l'intempérance. Sous l'influence de l'eau-de-vie, elle a commis plusieurs petits vols successifs sans valeur, dont elle n'a retiré aucun profit, jusqu'à ce qu'un vol plus sérieux l'ait conduite à la prison ; elle a conscience de sa dégradation ; elle pleure à chaudes larmes pendant qu'on lui parle de son péché, de sa mère, la femme la plus honorable qui se puisse trouver. Elle se reconnaît coupable et voudrait revenir au bien ! Pendant toute sa détention, elle n'a pas cessé de témoigner un profond repentir. Lorsqu'elle a été libérée, elle est retournée chez elle ; au milieu de terribles épreuves, de pauvreté et de maladie qu'elle a traversées, elle a continué à se bien conduire. Pouvons-nous espérer que le Seigneur lui donnera la victoire définitive sur le plus cruel des ennemis ? Elle nous écrit fréquemment. Voici quelques fragments de ses lettres :

..... Me voilà arrivée, et mon premier soin est de vous donner de mes nouvelles... Notre voyage a été très pénible à cause du froid. Nous étions renfermées dans nos petites cellules, mais cela m'a servi. J'ai bien prié Dieu de me donner la force et le courage. Comme je suis heureuse de penser qu'Il ne me repousse pas, et qu'à Paris, il y a des personnes qui prient pour moi !

.....Les deux derniers dimanches, je n'ai cessé de penser à notre cher petit Oratoire, où j'ai passé de bien belles heures, qui, je le sens, ne sont pas perdues.

Mes pensées se reportent avec regret aux heures où vous veniez dans notre cher petit Oratoire à Saint-Lazare, et malgré moi, je me prends à envier le sort de celles qui y sont encore... J'espère que vous n'apprendrez pas sans plaisir que, depuis le 4 janvier, j'ai signé la tempérance, et que Dieu m'a donné la force de persévérer dans mes luttes... La nuit du 3 au 4 janvier (jour où j'ai pris l'engagement envers Dieu de ne plus boire), j'ai rêvé que je vous voyais et que vous pleuriez de ce que je ne voulais pas prendre cet engagement ; le lendemain, à la grande stupéfaction des personnes auxquelles j'avais refusé encore le jour auparavant, je suis allée me faire inscrire, et maintenant je suis une fidèle abstinente.

Veuillez dire à Mme X... que les bons conseils que contenaient ses lettres n'ont pas peu contribué à me faire réfléchir, et qu'il ne se passe pas de dimanche sans que je pense à ses exhortations.

.....Je sens que je suis plus près du Seigneur ; c'est une grande joie pour moi de le prier, et lorsque je pense que j'ai négligé si longtemps ce grand devoir, combien je regrette ce temps perdu, et combien je bénis Dieu de m'avoir fait entrer à Saint-Lazare, où j'ai appris à le connaître !

Autre exemple d'alcoolique amendée :

S. N..., née en 1836, arrêtée :

1° en 1872, pour abus de confiance,

2° en 1873, pour escroquerie ;

3° en 1884, pour vol ;

4° en 1885, pour vol;

5° en 1886, pour débauche, ivresse;

6° en 1887, id. id.

En 1874, ses deux enfants aînés, un fils et une fille, abandonnés par elle chez une nourrice, ont été placés, aux frais du Comité, à la « Pépinière évangélique », dans l'Yonne.

En 1886, N... accuse le Comité d'avoir enlevé ses enfants. La présidente, citée à comparaître devant le tribunal, a répondu par une notice sur les enfants. Le tribunal a été satisfait.

En 1888, à la suite d'un dernier séjour à Saint-Lazare, N... entre de nouveau dans l'Atelier des libérées, où elle avait fréquemment séjourné après ses sorties de prison, pendant qu'elle cherchait des places, que le vol et l'ivresse lui faisaient toujours perdre. A l'Atelier, elle signe l'engagement de ne plus boire d'alcool et devient membre de la Société de tempérance de la Croix Bleue. Quelques semaines après, elle part pour Lausanne, entre dans l'Asile temporaire, dirigé par une diaconesse, s'y conduit bien, est placée comme domestique dans les environs de Lausanne, d'où elle écrit :

« Sœur A... a prévenu ma mère de la place où je venais d'entrer; la pauvre femme ne

savait rien encore. Quelques jours après, je reçois une lettre de ma sœur dans laquelle elle me dit de venir à M... pour voir ma mère. Vous pouvez penser combien j'étais contente! Maintenant tout va pour le mieux; j'ai une bonne place, je n'ai que deux maîtres à servir, j'espère y être pour longtemps! »

En même temps sœur A... écrit : « N... m'a fait une bonne impression. Lorsque je l'ai vue, elle était en train de faire son ménage dans sa cuisine et elle était parfaitement propre ainsi que sa cuisine et sa chambre. Elle avait, en outre, une figure ouverte qui faisait plaisir à voir. M<sup>me</sup> P..., sa maîtresse, nous dit que le vin n'est jamais sous clef, et que cependant N... est restée parfaitement fidèle à son engagement d'abstinence. Cela se voit, du reste, à son expression; malheureusement sa santé laisse un peu à désirer. Je l'ai engagée à voir un médecin, et elle m'a promis de le faire lundi. »

Pour achever l'histoire de N..., je laisserai encore parler sœur A..., qui écrivait quelques semaines plus tard, 25 octobre :

« Je rouvre ma lettre, pour vous annoncer une triste nouvelle; S... N... est morte hier soir subitement; on l'a trouvée étendue sans connaissance dans sa cuisine. Et au bout

d'une heure c'était fini. Ses maîtres se louent d'elle et disent que, sauf un certain laisser-aller, provenant de sa santé, elle ne leur a donné que des sujets de satisfaction et qu'elle a été fidèle jusqu'au bout à son engagement d'abstinence. Sa maîtresse, la voyant s'affaiblir, lui avait conseillé, il y a quelque temps, de rompre son engagement et de prendre un peu de vin pour se fortifier, mais elle s'y est absolument refusée, et je crois qu'elle a été très sage, car elle n'aurait pas pu, me semble-t-il, boire avec modération. Le vin n'était pas enfermé, et jamais il n'en a manqué. Je crois que c'est une âme sauvée, et nous pouvons bénir Dieu de ce qu'il l'a rappelée et de ce qu'elle est à l'abri des tentations. Nous sommes aussi bien reconnaissantes de penser qu'elle s'est réconciliée avec sa mère. »

A la fin d'un chapitre où, à propos de l'affreux vice de l'ivrognerie, nous avons dit sincèrement et simplement ce que nous avions vu à la prison, quelques mots sur l'origine de la Société de tempérance de la Croix Bleue ne seront pas déplacés, semble-t-il.

## LA CROIX BLEUE

Un empereur de la Chine, dit-on, fit brûler le premier qui, dans son pays, eut l'idée de distiller les boissons alcooliques; il considérait l'invention comme un crime de lèse-nation. Le moyen était radical, mais que ne devrait-on pas tenter, pour lutter contre un fléau mille fois pire que les épidémies de variole et de choléra!

« Voici ce que M. L. Rochat, pasteur à Genève, entreprit, il y a dix ans, pour combattre l'intempérance dans son pays. Comme c'est toujours le cas pour les novateurs, les railleries accueillirent ses premiers efforts. Il ne se laissa pas arrêter. A son premier appel, vingt-sept personnes répondirent; c'était peu, mais les adhésions firent bientôt la boule de neige, et, aujourd'hui, l'association compte 4000 membres, dont bon nombre d'anciens buveurs de profession.

« Comment la Croix Bleue poursuit-elle son but? Ses statuts nous le diront; voici l'article 1er, qui résume tout son programme :

Art. 1er. La *Société de tempérance de la Croix Bleue* a pour but de lutter contre les abus de la boisson, et de travailler avec l'aide de Dieu et de sa Parole au relèvement des victimes de l'alcoolisme.

Elle poursuit ce but par la propagation des principes d'une vraie sobriété et par l'exemple de ses membres.

Art. 2. En conséquence, elle exige de ses membres l'abstinence complète de toute boisson enivrante, et cherche à grouper en faisceau, sans distinction politique ou ecclésiastique, toutes les personnes qui désirent s'associer à sa lutte contre l'intempérance.

Comme on le voit, le but est double :

*a*) *But général*, commun à toutes les sociétés de tempérance : lutter contre les abus de la boisson.

*b*) *But spécial :* relever et convertir les victimes de l'alcoolisme. Mais, il faut le dire, c'est son but spécial qui l'a jusqu'à présent le plus occupée, puisque le plus pressant était tout d'abord de ramener dans la bonne voie les malheureux que la boisson en avait écartés.

Le but général, dont le caractère est plutôt préventif, a momentanément été laissé à l'arrière-plan, bien que la Société y ait travaillé indirectement de diverses manières, entre autres en sollicitant la création de cafés de tempérance.

« La Société, sans se rattacher à aucune église, a cependant un caractère nettement religieux. En fait, bien que ses appels aient été adressés indistinctement à tous, ce sont des *chrétiens* qui ont répondu et qui ont, pour cette œuvre, éprouvé le besoin de s'associer l'aide et la bénédiction de Dieu. L'expérience a montré, en outre, que, parmi les buveurs, ceux-là seuls

restent fidèles à leur engagement d'abstinence, qui s'appuient sur le secours d'en haut. »

On juge un arbre à ses fruits. La Société de la Croix Bleue en a déjà porté de bénis, et elle en portera davantage, dans la mesure où les chrétiens de tous les pays se feront les propagateurs de ses principes. Tous ceux qui ont à cœur le progrès religieux, moral, matériel de l'humanité, lui doivent un concours actif[1].

## LA GUÉRISON EST POSSIBLE

Nous laissons au lecteur le soin de tirer les conséquences des faits que nous venons de citer. Nous avons groupé nos observations sur le vice autour d'un principe unique, le salut par l'Évangile. Nous sommes convaincus de la puissance de la Parole de Dieu pour opérer la guérison des criminelles, des délinquantes, des pécheresses, à quelque degré de misère psychologique qu'elles soient descendues. Pour nous, la guérison est possible. Nous ne dirons pas

[1] *Société de la Croix Bleue:* agent à Paris, M. LUDWIG, 73, rue Laugier, aux Ternes. Les personnes qui en feront la demande recevront les statuts.

qu'elle s'accomplisse toujours, mais nous affirmons qu'elle eût dû toujours s'accomplir, si rien n'eût fait obstacle à l'efficacité du moyen mis en œuvre. Quand il y a non-réussite, il faut se dire, non pas que le remède était insuffisant, mais qu'on a mal appliqué le remède ou que le malade a refusé de l'accepter.

## CRIMINELLES — DÉLINQUANTES CONTREVENANTES

Le code pénal définit le crime, l'infraction que les lois punissent d'une peine afflictive et infamante; le délit, l'infraction que les lois punissent de peines correctionnelles; la contravention, l'infraction que les lois punissent de peine de police. C'est donc de la gravité de la peine que le législateur en France a fait résulter la nature du délit au sens large. Si le droit technique parlait le langage de la loi morale, la division des détenues en criminelles, délinquantes, contrevenantes, aurait pour l'estimation de leur moralité une importance capitale; mais il n'en est rien: le code et la morale, comme la politique et la morale, sont

choses très différentes. Telle délinquante, telle contrevenante, peut être infiniment plus coupable, au sens propre du mot, que la femme flétrie légalement par l'appellation de criminelle. Le fait délictueux, cause de la condamnation, n'est souvent à tout prendre qu'un accident, une honte de plus dans une suite détestable de vices, de mensonges et de violences ; une peccadille auprès des déportements de la femme qui s'en est rendue coupable ; la connaissance, non du délit de la femme, mais de l'ensemble de son caractère, de ses actions, de ses habitudes, donne seule une appréciation équitable de sa moralité.

Les détenues souffrent plus qu'on ne saurait le supposer des injustices apparentes de la classification dont nous parlons. D... est une criminelle : à son côté, B... se targue de n'avoir encouru qu'une peine de police ; elle méprise D..., s'enfle d'orgueil, et dit très haut : «Je ne suis pas une voleuse comme D...» D... cependant, qui a conservé un reste d'honneur, qui a lutté, qui a travaillé pour vivre, n'ignore pas la conduite scandaleuse de B..., ses débauches, sa paresse révoltante ; elle s'aigrit : son pauvre cœur est outré ; elle n'est pas loin de se dire, avec une apparence de rai-

son, que l'honnêteté relative qu'elle a sauvée du naufrage n'est à tout prendre qu'une duperie !

Pour abattre l'insolence de B..., pour mettre un baume sur les blessures de D..., pour lui rendre courage, pour donner satisfaction à la conscience, au sens de justice de tous, on est heureux de faire entendre aux prisonnières des déclarations comme celles-ci : « Il n'y a aucune différence, parce que tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu. » — « Si vous ne changez et si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. »

Voilà la vérité forte et saine. Un coup d'aile vous a enlevé dans les régions sereines du bien absolu ; vous êtes délivré de la casuistique toujours haïssable, qu'elle soit légale ou qu'elle soit religieuse.

De ces élévations, les distinctions humaines de la gravité du péché s'évanouissent. Jésus, le Saint, *de la montagne fort haute,* vit passer le niveau sur le hideux panorama que Satan lui montrait, et de cette contemplation a jailli de son cœur tout le *Sermon sur la montagne.*

« Heureux les miséricordieux ; heureux ceux qui procurent la paix ; heureux ceux qui ont le cœur pur. »

« Il a été dit aux anciens : « Tu ne tueras point, » mais Moi, je vous dis, aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous outragent et vous persécutent. »

C'est la révélation de la sainteté, les commandements nouveaux à la place de défenses impuissantes à changer les cœurs.

« Il n'y a point de justes ; non pas même un seul. » Il y a égalité dans l'humiliation. Les œuvres de la chair, quel que soit leur nom, leur degré de réalisation, séparent de Dieu, et qui que l'on soit, pour s'unir à Dieu, il faut naître de nouveau, devenir comme de petits enfants. — L'égalité dans l'humiliation a pour corollaire, d'après la Parole divine, l'égalité dans le pardon. « Dieu nous a tous enfermés dans la rébellion *pour faire miséricorde à tous.* » Petite, moyenne, grande criminalité, verdict d'acquittement des juges, innocence devant le code, qu'importe ! Pour tous, l'obligation est la même ; il faut recevoir un cœur pur et porter les fruits de l'Esprit !

Faire comprendre à la détenue l'égalité dans la culpabilité et dans la grâce, c'est l'obliger à rentrer en elle-même, c'est la contraindre d'examiner l'état moral, dont l'action qu'elle a

commise dans une heure mauvaise, a été le symptôme probant. C'est la toucher au cœur, c'est-à-dire frapper le mal dans sa source, en un mot, c'est la placer sur le chemin du relèvement véritable.

Les condamnées correctionnelles sont, en général, plus corrompues que les condamnées criminelles. Prouver la vérité de cette observation, en choisissant nos exemples parmi les femmes les plus coupables, serait une triste besogne. Nous avons rencontré dans la prison des détenues vouées aux vices les plus monstrueux, qui subissaient une peine légère pour un délit peu grave. Laissons celles-là de côté, et parlons d'une prisonnière criminelle, dont le souvenir nous est précieux !

## UNE CRIMINELLE

E. R... était née en Suisse, dans une des riantes vallées du canton de Berne. Élève assidue de l'école du dimanche de son village, elle avait été dirigée par une monitrice qu'elle aimait et dont elle a toujours conservé le souvenir. Elle perdit sa mère de bonne heure;

cette perte irréparable la décida, comme tant de ses compatriotes, à venir chercher à Paris la fortune qu'on croit y faire à coup sûr et qui si souvent s'obstine à n'être qu'un décevant mirage. Un bureau la plaça chez des commerçants, dont elle gagna la confiance et l'affection. Elle était jeune, active, intelligente; c'était une gentille servante, en apparence du moins.

Dans la même maison qu'elle vivait un Italien, dont elle n'eut pas la sagesse de repousser les avances; il parlait mariage; la jeune servante crut à ses promesses et, se laissant dominer par lui, elle devint son esclave. C'est l'histoire sans cesse répétée, histoire qui serait vulgaire, sans les larmes qu'elle coûte. Les larmes ne seront-elles pas éternellement la rançon de toute vulgarité?

Sous l'influence de cet homme, peu à peu E... se pervertissait; bientôt elle ne songea même plus à réclamer l'accomplissement des promesses du mariage; elle abandonna à son prétendu fiancé ses économies, lui livra ses gages, et lorsque ses légitimes ressources furent épuisées, elle consentit, pour lui complaire, à tenter de petits vols au détriment de ses maîtres. Ceux-ci n'y prirent pas garde. L'impunité du vol conduit, paraît-il, à l'habitude du vol.

On a remarqué qu'une personne qui, toute tremblante, a volé une première fois avec succès, se rassure, recommence une seconde fois et, la crainte vaincue, trouve dans ses coupables tentatives un plaisir qui fera d'elle la voleuse déterminée, dont l'étrange type se rencontre dans toutes les classes sociales.

Une nuit, E... introduisit l'Italien chez ses maîtres; avec lui elle ouvrit le coffre-fort et enleva les titres et l'argent qu'elle savait y avoir été enfermés. Elle fut découverte; Saint-Lazare l'attendait, elle y arriva. On imagine son désespoir; elle se répandait en sanglots. Elle avait compris son péché par les cruelles conséquences dont elle portait le poids. Ses traits, qui étaient agréables, s'altérèrent; les insomnies, les remords, les agitations de la conscience, des privations de toute sorte portèrent à sa santé une irrémédiable atteinte. Pendant cette crise d'humiliation profonde, elle voulait qu'on lui relût les paroles du Sauveur: «Ce ne sont pas ceux qui sont en santé qui ont besoin du médecin, mais ceux qui se portent mal. Je suis venu pour appeler à la repentance non les justes, mais les pécheurs.» Ces paroles, apprises dans son enfance, elle en saisissait maintenant la profondeur, il lui semblait les entendre pour la pre-

mière fois. C'est l'impression de beaucoup de prisonnières ; lorsqu'elles sont assises sur les bancs de l'oratoire, la Bonne Nouvelle, qui ne leur semblait auparavant qu'une histoire bien vieillie, bien démodée, devient pour elles l'histoire nouvelle dont leur cœur est avide et qu'elles reçoivent avec la surprise de quelque chose d'exquis dont elles n'avaient encore aucune idée.

A travers ces angoisses, E... était arrivée au terme de sa grossesse. Une naissance dans la prison cause une impression encore plus pénible que la mort. La mort, c'est la délivrance. Qu'elle soit la bienvenue ! La naissance, c'est la fatalité qui enchaîne le petit être à son arrivée dans un monde, à la lettre, pour lui, un monde de douleurs. Il y a à Saint-Lazare une cellule destinée à recevoir la femme en travail d'enfant ; un lit, une chaise, les murs blanchis à la chaux, la fenêtre grillée, les accessoires nécessités par l'événement qui s'accomplit, tout concentre l'attention sur les agonies que cette chambre a connues. En passant devant la porte de la cellule, on se sent profondément triste. La solitude, l'abandon, dans un moment où la femme a besoin d'être entourée de tendresses, d'encouragements, où l'espérance doit lui don-

ner des forces, n'est-ce pas une des plus tristes conséquences du mal ?

Après l'accouchement, la mère et l'enfant sont transportés dans une salle réservée aux femmes en couches; elles y sont l'objet de soins éclairés et, en général, les premiers jours de la délivrance se traversent heureusement. La salle Sainte-Anne contient quatre lits ; le nouveau-né, qu'on enveloppe dans les langes de la prison, est couché dans un petit lit auprès de sa mère. Celle-ci entreprend le nourrissage, et ne fût-elle pas, d'instinct, bonne mère, qu'elle le devient par intérêt. Grâce à l'enfant, elle restera à Paris, même si elle est condamnée à la maison centrale; elle est admise dans le quartier réservé aux nourrices; elle jouit d'un régime de faveur et d'une liberté relative.

E... fut très malade; pendant ses souffrances, elle se montra courageuse et patiente. Elle accueillit son petit Jean avec des transports de joie. Mais en même temps, plus sa tendresse était sincère, plus elle sentait qu'il lui fallait faire œuvre de réparation auprès du petit être qu'elle avait jeté dans la vie au milieu de si douloureuses circonstances. Jean était faible ; sa mère avait trop souffert pour qu'il ne s'en ressentît point. Le régime de la prison n'est sa-

lutaire pour aucun enfant, à plus forte raison est-il mauvais pour ceux auxquels il faudrait une nourrice exceptionnelle. On imagine la qualité inférieure de lait que donne une nourrice enfermée à Saint-Lazare, qui vient de traverser des émotions sans pareilles et qui vit dans l'inquiétude du jugement qu'elle va subir ou de l'avenir incertain qui l'attend.

L'état des enfants de la prison de Newgate avait conduit M^me^ Fry à s'adresser directement aux mères pour améliorer la position de ces petites victimes. Elle avait engagé ses femmes à accomplir leur tâche maternelle avec tendresse et discernement; des pleurs avaient répondu à ses exhortations. A Paris comme à Newgate, on ne parle pas à la détenue des devoirs de la mère et de la faiblesse de l'enfant, sans éveiller chez elle une profonde émotion.

En général, la détenue parisienne aime son enfant. Lorsque, dans le dortoir des nourrices, une malheureuse est méchante pour son petit, l'exaspération s'empare des détenues, il faut se hâter de soustraire la mère dénaturée à la colère de ses compagnes. Si, dans un groupe de prisonnières, une femme porte son enfant sur les bras, c'est à qui fera fête au bébé ; la vue du bébé fera jaillir les larmes d'un de ces cœurs

depuis longtemps durs comme la pierre. Il mettra un sourire sur des lèvres que le blasphème incessant a déformées, il illuminera d'un éclair de joie des yeux qui ne reflétaient plus que la sombre révolte.

Jean se développait rapidement, sa mère le gardait de longues heures sur ses genoux; elle ne vivait plus que par lui et pour lui. Il fut baptisé dans la prison; une dame de Suisse, M[lle] B..., voulut lui servir de marraine et offrit de l'emmener avec elle. E... eut de la peine à consentir à cette séparation, mais l'amour de son enfant l'emporta, et le jour du départ était fixé. Dieu allait exiger d'elle un autre sacrifice : une épidémie sévissait à Saint-Lazare, Jean fut atteint, il ne résista pas au fléau, il languit et mourut. Ce déchirement amena E... aux pieds de son Sauveur. Elle supporta l'épreuve avec la pensée qu'elle était bien trop mauvaise pour que Dieu pût laisser avec elle le cher et doux agneau. Elle accepta avec résignation son transfèrement à la maison centrale, où elle devait subir sa peine. Là, elle se conduisit bien, fut jugée digne de recevoir les attributions de prévôte, et au bout de deux ans on demanda sa grâce, qui fut accordée sur ses bonnes notes.

Elle partit pour la Suisse; les amies qui

s'étaient occupées d'elle à Saint-Lazare la reçurent avec une touchante bonté; elle apprit que son père était tombé malade et était entré à l'hôpital cantonal. Elle avait déserté le foyer de la famille, et ce foyer n'existait plus. Elle passa quelque temps auprès d'une sœur, mais malade comme elle l'était déjà, mal entourée, manquant des soins qu'exigeait son état, la maison de sa sœur ne pouvait lui convenir; elle ne savait plus où aller, lorsque son amie, la marraine du petit Jean, eut pitié d'elle et la fit admettre à Z... dans une infirmerie où elle fut soignée, avec la plus grande tendresse, par les directrices. Il y avait alors deux ans qu'E... avait été graciée; elle passa dans cette infirmerie les derniers mois de son existence. «Son état spirituel faisait vraiment admirer les voies de miséricorde de Dieu envers ses enfants prodigues. «Envoyez-nous encore de pareilles malades, qui portent un esprit de reconnaissance, au milieu de leurs compagnes,» écrivaient les diaconesses qui dirigeaient l'asile. Les forces d'E... déclinaient rapidement, les angoisses de la maladie furent pour sa foi une nouvelle et grande épreuve. De reconnaissante qu'elle était, elle devint mécontente; elle passa par un temps d'obscurité où il sembla que son cœur et

sa conscience se fussent fermés pour toujours. La marraine de Jean vint la visiter pendant qu'elle était en proie à cette agonie morale.

Mlle B... trouva un corps changé en squelette, elle rencontra un regard plein d'anxiété, et son émotion fut si poignante, qu'elle ne put que s'asseoir sur le bord du lit, prendre la malade dans ses bras et pleurer avec elle. Quand toutes deux furent plus calmes, Emma adressa à Mlle B... des questions pleines d'inquiétudes au sujet de son état spirituel. Mlle B... lui répondit : « L'ennemi fait ses derniers efforts pour vous ressaisir, mais il ne réussira pas ; prenez courage, le Seigneur n'a-t-il pas dit : Nul ne les ravira de ma main. » Je dus m'abstenir de lui parler plus longuement, ajoute Mlle B...; les accès de toux rendaient la conversation impossible, et d'ailleurs, l'exhorter davantage n'était pas nécessaire ! Le lendemain matin, je retournai auprès d'elle avec ma petite nièce. Celle-ci, dans le temps, avait pris un vif intérêt à mon filleul, le bébé de la prison, elle l'avait attendu et avait versé des larmes, en apprenant sa mort.

« Lorsqu'E... vit ma nièce, le souvenir de Jean lui revint au cœur. Comme elle saisissait de belles roses que la petite fille lui tendait :

« N'est-ce pas, lui dis-je, c'est ainsi que vous voulez saisir tout à nouveau, le pardon de Jésus? » Elle répondit : « Oh oui ! oui, oui ! » et serrant les fleurs dans sa pauvre main amaigrie, aussi menue que celle d'un enfant, elle répéta : « Oui, ainsi ! »

« Un peu plus tard, elle me pria d'appeler la diaconesse qui prenait soin d'elle, et en sanglotant, elle lui demanda pardon de ses moments d'impatience. J'étais bien émue, en les voyant dans les bras l'une de l'autre. » Depuis cet instant, l'entente entre la malade et sa garde, n'a plus été troublée ; les derniers jours de notre chère libérée se sont écoulés paisiblement ; on m'écrivit pour m'annoncer sa mort et on ajoutait que la diaconesse la pleurait comme une véritable sœur, je veux dire comme si elle avait perdu une sœur à elle. Elle s'était éteinte pendant la nuit, dans un doux sommeil, et aucune de ses compagnes ne doutait, qu'elle ne fût entrée au port désiré. »

De la prison centrale même, E... avait prié une amie d'aller confesser pour elle des torts qu'elle avait eus envers des personnes qui ne s'en doutaient nullement. Dans cette volonté de tout avouer, n'y avait-il pas la marque d'un véritable repentir et la preuve

qu'Emma avait soif du pardon des hommes et de Dieu ?

Nous voudrions noter, en passant, que le châtiment dont E... avait été justement frappée, a porté les vrais fruits qu'il faut demander à la peine de produire. Loin d'être une sévérité ou une vengeance inutile, il faut que la peine devienne un moyen d'éducation et de guérison mis en œuvre par la société. La société a le droit de se préserver des dangers que le malfaiteur lui fait courir ; c'est son droit, son droit absolu, c'est aussi son devoir vis-à-vis d'elle-même comme gardienne de la sécurité de tous. Mais elle a un autre devoir à l'égard de ceux de ses membres qui sont tombés dans le mal; elle est responsable vis-à-vis de ceux-ci des dangers moraux qu'il a dépendu d'elle de faire disparaître et au milieu desquels elle les a abandonnés. Il faut qu'elle exerce en leur faveur une réparation, qu'à la place du mal elle mette le bien, en faisant œuvre d'amour.

---

# VI.

# L'INFIRMERIE
# DE LA PREMIÈRE SECTION

## SALLE SAINTE-ÉLÉONORE

Pendant ces cinquante dernières années, malgré l'agglomération de 1200 détenues, qui se succèdent sans cesse dans Saint-Lazare, peu d'épidémies ont sévi parmi cette nombreuse population; le choléra même n'y a presque pas fait de victimes.

L'infirmerie est une salle vaste, très claire, bien aérée. Prévenues et jugées, que partout ailleurs le régime de la détention divise par quartiers, s'y retrouvent côte à côte. Les docteurs de la prison ne négligent rien de ce qui peut contribuer au rétablissement de leurs malades; ils savent se montrer compatissants à leur égard. Une étrangère s'est-elle trouvée, par suite de son ignorance de la langue française,

trop isolée pendant sa longue maladie, ils ont eu la bonté de faire mettre dans son voisinage quelque autre malade, avec laquelle elle a pu causer. Les soins qu'ils donnent sont aussi consciencieux, aussi éclairés que ceux que l'on reçoit dans les meilleurs hôpitaux de Paris.

De tout temps la salle Sainte-Éléonore a été le rendez-vous favori de la dame visiteuse et de la détenue malade. Il s'y est fait beaucoup de bien par la simple lecture de la Parole de Dieu, par la prière, par l'affectueuse sympathie qu'il est si naturel de témoigner aux personnes qui souffrent.

Chaque lit rappelle à la dame visiteuse un souvenir doux ou triste. Ici une prisonnière a retrouvé la paix de la conscience : la maladie dont Dieu se servait l'a rendue attentive aux appels de la grâce. Là, une jeune fille a béni l'épreuve qui la ramenait à Dieu; dans cet autre lit, la malade s'est endormie du sommeil suprême, faisant connaître par sa douceur, par sa tranquillité qu'elle ne redoutait plus la mort, parce qu'elle se savait en possession du pardon. Tout à côté, une nature rebelle et farouche a fini par ouvrir son cœur au véritable amour, et elle s'est apaisée.

Peut-être, en évoquant ces souvenirs, la dame visiteuse pourrait-elle dire que c'est auprès d'un

des lits de la prison, la main dans la main d'une de ces pauvres détenues qui sont mortes dans la paix du Seigneur, qu'elle a connu, de toutes les joies que la vie tient en réserve, la plus intime, la plus précieuse, la plus complète.

Dans un de ces mêmes lits, il y a trois ans, se mourait une jolie jeune fille de vingt ans à peine. Quel avait été son délit? Je ne me le rappelle pas. Elle était aimable et affectueuse, et à mesure qu'elle devenait plus malade, elle devenait aussi plus avide des consolations de l'Évangile, des assurances du salut. Cette parole : «Dieu a tant aimé le monde qu'Il a donné son Fils unique afin que quiconque croit en Lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle,» avait pris tout son cœur, et elle croyait. Elle avait donné au greffe un faux nom et avait refusé de faire connaître l'adresse de ses parents. Vainement nous l'avions questionnée sur ces points ; elle était restée muette. Le matin de sa mort, elle était presque sans connaissance; la dame visiteuse vint la trouver, se pencha sur elle pour l'embrasser et lui répéta la déclaration, qui seule peut rassurer l'âme coupable en présence de l'éternité : «Le sang de Jésus-Christ purifie de tout péché.» La pauvre enfant répondit par une faible pression de main et sur

son livide visage erra un dernier sourire. Alors la dame se souvint de la mère inconnue, qui ignorait le sort de son enfant, et renouvela sa tentative pour obtenir le nom qu'inutilement elle avait si souvent demandé. La mourante fit un visible effort pour répondre; la dame approcha son oreille tout contre ces lèvres qui voulaient parler et ne le pouvaient plus; elle entendit un murmure, un son confus, mais ce fut tout! Malgré son intense désir, elle ne put distinguer aucune parole. Hélas, il était trop tard; presque au même moment la jeune fille exhala son dernier souffle. Qui sait si, depuis trois ans, la mère n'attend pas, n'espère pas le retour de son enfant, sans cesse déçue dans son anxieuse attente, d'une déception qui ne prendra jamais fin!

## LA NOURRITURE DE L'AME

En 1867, Mlle Dumas fut appelée à passer une nuit à Sainte-Éléonore auprès d'une détenue qui se mourait. C'était une femme condamnée pour vol à un an de prison. Depuis six semaines environ elle n'avait plus paru au culte et on l'avait perdue de vue.

Le directeur de Saint-Lazare pria M$^{lle}$ Dumas de passer dans son cabinet et lui demanda de veiller elle-même la mourante.

« Je montai à l'infirmerie, raconte M$^{lle}$ Dumas ; le jour commençait à baisser quand j'y entrai. Les lits étaient tous occupés. La fille de service me conduisit auprès d'un lit supplémentaire, adossé à l'un des piliers qui soutiennent les énormes poutres du plafond. Rose S... était déjà méconnaissable ; dès qu'elle me vit, elle rassembla un reste de force et me témoigna qu'elle voulait mourir dans la foi protestante. Je m'assis à son côté et commençai ma veillée.

« Les prisonnières qui m'entouraient étaient installées pour la nuit ; mais elles ne dormaient pas encore ; l'approche de la mort les impressionnait ; aucune d'elles ne parlait, aucune ne bougeait. C'était un silence, un recueillement profond qui dura toute la nuit. Je priai Dieu d'accorder à la mourante un paisible départ et de manifester, au milieu de ces femmes, le salut et la vie éternelle.

« J'avais avec moi un livre : *La nourriture de l'âme,* recueil de prières où sont rappelées toutes les circonstances de la vie. Je l'ouvris, et lentement je lus à haute voix les passages les plus appropriés à la situation de Rose. D'une

voix faible, elle répondait : « Amen. » L'on m'avait apporté un des lumignons de la prison; il éclairait mon livre et projetait une lueur vacillante sur le lit. Je pouvais suivre l'altération des traits de Rose, et voir le visage se creuser de touches funèbres à mesure que la nuit s'avançait.

« Bientôt, ce fut à peine si elle pouvait parler; je l'encourageais; à plusieurs reprises, elle exprima combien elle tenait à sa foi, puis sa respiration devint de plus en plus haletante; vers quatre heures et demie du matin, elle dit : « Je n'ai plus besoin de rien. » Son regard devint fixe; tout était fini! En ce moment, les premières clartés de l'aurore apparaissaient au ciel et les oiseaux commençaient à gazouiller dans les cours de la prison.

« O Toi! qui nous déclares que quand nous marcherons par la vallée de l'ombre de la mort, nous ne devrons rien craindre, puisque Tu es avec nous, accomplis cette promesse pour ceux qui touchent aux portes du sépulcre. Sois leur consolation, leur force et leur espérance! » disait le vieux livre. La prière avait été exaucée en faveur de la voleuse; elle était morte consolée et paisible! »

Sainte-Éléonore n'évoque pas seulement des

souvenirs doux ou tristes, il en réveille aussi de navrants.

Lorsqu'on parcourt cette salle et que l'on passe au pied de chaque lit, on est frappé de l'expression dure et farouche de plus d'une malade, il y a une révolte dans ces regards ; on comprend alors qu'aussi longtemps que les cœurs n'ont pas été adoucis par des paroles d'affection, les coupables sont irréconciliables avec la destinée. Cependant, elles ne se plaignent pas. En prison, l'infirmerie est comme une oasis, un lieu de repos et de détente pour la prisonnière. Lorsqu'arrive à Saint-Lazare une femme habituée au confort de la vie, on l'admet volontiers à Sainte-Éléonore par une sorte de faveur que tout le monde tolère, car on a pitié !

Quand une protestante vient de mourir, on la transporte, pour le service funèbre, dans l'amphithéâtre. C'est une pièce séparée en deux parties; d'un côté, de grandes dalles de pierre sur lesquelles on place les mortes ; de l'autre, une table en fonte qui sert pour les autopsies. Le sol est pavé ; des fenêtres largement ouvertes distribuent l'air et la lumière dans ces tristes lieux. Un de nos pasteurs fait le service devant la bière posée sur la table en fonte. Tout autour, debout, serrées les unes contre les

autres, prévenues, jugées, filles de la seconde section, réunies pour la circonstance, assistent au service. Chez toutes, l'émotion est profonde, Pendant l'exhortation du pasteur, ce ne sont pas des larmes qui coulent, ce ne serait pas assez dire, ce sont de véritables sanglots qui remplissent la pauvre salle.

Tout à l'heure, cependant, quand chacune rentrera dans son quartier respectif, cette grande émotion aura disparu. Les détenues redeviendront aussi légères, aussi insouciantes qu'elles l'étaient auparavant.

Si c'est un enfant qui meurt, c'est dans l'oratoire que l'on porte le petit corps pour la cérémonie funèbre. On le place sur deux chaises, le visage à découvert. Là aussi, toutes les prisonnières s'assemblent. Leurs regards se concentrent sur le petit mort, on dirait qu'elles le dévorent des yeux. Une terreur se réveille chez elles pendant cette contemplation, et je ne crois pas qu'on puisse assister à un spectacle plus impressionnant. Quelquefois la mère est désespérée ; d'autres fois, au contraire, c'est elle qui aura l'œil le plus sec et l'air le plus indifférent. Nous avons vu des mères dont l'attitude était véritablement révoltante, pendant qu'une détenue pleine d'émotion prenait dans ses bras l'en-

fant mort pour le descendre jusqu'à l'amphithéâtre. Là le corps est mis en bière et deux employés des pompes funèbres l'emportent tout seul, par le chemin de ronde, au cimetière de la ville le plus voisin.

J'ai dit tantôt que peu d'épidémies avaient sévi dans Saint-Lazare parmi les détenues; il n'en est pas de même pour les enfants. Les épidémies infantiles font de nombreuses victimes dans le quartier réservé aux nourrices.

«Je suis arrivée juste à point, m'écrit une amie, pour voir mourir, dans la salle des nourrices, un pauvre petit bébé d'un mois, que sa mère tenait sur ses genoux près du poêle; l'enfant était déjà tout noir; la mère pleurait et répétait : «Pardonne-moi, mon enfant, pardonne «à ta mère de t'avoir emmené mourir en pri«son.» Cela faisait mal; je plaignais la pauvre mère, mais le petit enfant me semblait *bienheureux.*»

Et encore :

«A. T..., Anglaise, est aux nourrices avec deux enfants, deux ans et demi et cinq semaines. Elle m'a fait une pitié affreuse; elle avait l'air anéantie; elle ne comprend pas un mot de français; son lait a tari et une autre détenue était en train de donner le sein au bébé. La petite

fille est mignonne. Les voisines étaient pleines de compassion et ont paru contentes que je fusse venue. La pauvre femme elle-même a souri quand je lui ai donné un Évangile. Elle était venue à Paris chercher son mari, qui est dans le monde des courses. »

La petite Flory dont il est question ici ne devait pas résister longtemps au régime de la prison. Elle fut prise d'une angine couenneuse et succomba en quelques heures.

---

## VII.

## CARACTÈRE DES DÉTENUES

Le caractère des détenues est parmi les criminalistes un des sujets les plus controversés. Maudsley n'hésite pas à faire des criminels une race à part, dont il décrit les caractères distinctifs. « Cette sorte de personnes est aussi reconnaissable, dit-il, de la classe honnête et bien née, qu'un mouton à tête noire l'est de toutes les autres races de moutons. » Lombroso a créé le type criminel; il en a marqué les particularités physiologiques par la mensuration de la tête, le poids et la taille du corps, les cheveux, la couleur des yeux, etc., etc. Il prétend en particulier que chez les femmes criminelles l'abondance de la chevelure est tout à fait exceptionnelle, qu'elles ont le crâne asymétrique, que parmi

elles il y a plus de brunes que de blondes, qu'elles ont très souvent l'œil sinistre, les pommettes saillantes, une virilité de physionomie qui les fait reconnaître au premier coup d'œil.

Il nous est impossible de trouver une différence physiologique entre la détenue, telle que nous l'avons vue à Saint-Lazare, et les femmes qui vivent à nos côtés, en liberté, dans la ville de Paris.

Lombroso dit que le peuple des criminelles est le peuple qui ne rougit plus. Nous affirmons que nous avons vu rougir nos détenues tout comme d'autres femmes; elles étaient émues et confuses comme si elles n'eussent pas été des prisonnières. Parmi elles nous avons connu des blondes aux traits fins, aux yeux bleus, à la physionomie particulièrement douce. Une de celles-là cependant avait tenté d'assassiner son mari pendant qu'il dormait. Nous en avons vu d'autres qui avaient ces yeux brun-clair qui donnent une expression si suave à l'ensemble du visage. Parfois on eût dit des madones, des fronts purs, de bons sourires. Devant celles-là on s'étonne et on se dit : Comment cette femme a-t-elle été capable de faire ce qu'elle a fait ? « Je vous envoie, écrit une de ces dames, un triste paragraphe concernant L..., qui m'avait

beaucoup touchée ce matin par ses larmes et sa figure candide. »

P... a le front pur d'une vierge, des yeux bleus limpides, elle vit de la prostitution et du vol, elle est bien décidée à ne pas renoncer à ces moyens d'existence.

Mais souvent cependant, le visage des détenues porte une expression fausse, basse, farouche, qui constitue ce que l'on peut appeler le *facies* criminel. Beaucoup d'entre elles, je dois le dire, lorsqu'elles arrivent à la prison, ont un air dur et révolté. Le vice et l'effronterie se lisent sur leurs visages. Comment des femmes, qui sont dégradées par les habitudes les plus honteuses, ne porteraient-elles pas visiblement le cachet de leur dégradation? On sait combien l'ivrognerie change la physionomie. Inutile de décrire le regard hébété de l'ivrogne. Décrirons-nous davantage le regard faux du menteur d'habitude, les yeux fuyants du voleur, et l'homme colère ne présente-t-il pas sur ses traits une expression, à laquelle on ne saurait se méprendre?

Mais ce masque, dont les particularités sont si remarquables, n'est pas congénital, il est acquis, et puisqu'il est acquis, il est transitoire. C'est ce que nous pourrions facilement établir

par les dépositions des personnes qui, par leurs fonctions, sont appelées à entretenir avec les détenues des relations journalières. Le rapport de l'enquête parlementaire sur l'application du système de W. Crofton, en Irlande, dans la prison de Montjoye, vient à l'appui de cette observation.

« On sait que le système Crofton, dit M. Letourneau, loin de considérer le condamné comme un réprouvé, s'applique à éveiller l'espérance dans son cœur. On le traite, non comme un monstre qui doit souffrir et expier, mais comme un malade, comme un ami égaré que l'on veut remettre dans le bon chemin. On l'instruit, on l'élève moralement, on lui donne une profession, on le fait passer graduellement de la prison cellulaire à la libération conditionnelle, avec surveillance bienveillante. En un mot, on en fait un homme[1]. »

Or que dit l'enquête : « Au début, on trouve devant soi des natures à l'air *endurci* et *insolent*, en même temps que *bas* et *ignoble*, donnant l'idée de *natures comprimées*, *domptées* par la force, mais *non améliorées*. »

[1] A. LETOURNEAU. Préface de *l'Homme criminel*, par Lombroso.

A la seconde phase, ce sont des figures qui ne paraissent pas trop mauvaises, quoique *déplaisantes ;* indiquant des natures *grossières* plutôt qu'incapables de *tous bons sentiments* et qu'insensibles à de bons conseils. A la troisième phase : « Rien dans leurs manières ne les distingue d'ouvriers ordinaires, si ce n'est peut-être quelque chose de *plus sérieux* et de *plus réfléchi* dans l'extérieur. »

Les magistrats, qui étaient allés se rendre compte sur place des résultats obtenus, terminaient ainsi leur rapport. « Était-il donc possible que ces hommes fussent de la même sorte que ceux dont nous avions remarqué à Montjoye les physionomies à la fois agressives et dépravées ? Et pourtant tous avaient dû passer un certain temps dans cette prison. Pour dissiper ces doutes, on nous montra des échantillons de la matière, sur laquelle avait agi le système irlandais. La collection des photographies des condamnés, faites à l'époque de leur entrée en prison, représentait certainement la réunion des plus déterminés coquins qu'il soit possible d'imaginer. Et les spécimens vivants qu'on nous a fait visiter à Montjoye, dans leurs cellules avaient tous le même aspect de grossièreté sauvage, de bassesse et de faus-

seté, et inspiraient un sentiment de vague terreur. »

Notre expérience est complètement d'accord avec les observations faites par ces messieurs.

« B..., écrit l'aumônier protestant de la prison centrale de Rennes, s'est notablement améliorée. Elle avait quelque chose de dur et de repoussant à son arrivée; j'ai eu la satisfaction de voir son visage s'humaniser et s'adoucir sous l'action, j'en suis sûr, de l'Évangile, et elle m'a plus d'une fois exprimé des sentiments qui m'ont fait plaisir. »

B..., dont il est question ici, est une récidiviste qui, après avoir subi de nombreuses peines, a été condamnée à la relégation.

D..., avec ses yeux noirs, ses cheveux noirs, ses épais sourcils, la première fois que nous la voyons, a véritablement un air sauvage. Peu à peu elle s'humanise, et vraiment son masque change à ce point qu'au bout de quelques mois nous avons peine à croire que cette fille au regard affectueux et confiant est la même D... qui, au début, nous avait si péniblement impressionnées.

Il n'est pas utile de multiplier les exemples. Dans la vie ordinaire, comme en prison, on voit la physionomie des personnes méchantes se mo-

difier à mesure que de bonnes dispositions prennent la place des dispositions mauvaises. On le voit chez l'enfant, lorsqu'il résiste, se révolte, se met en colère, devient violent, lorsqu'il est d'humeur maussade et qu'il boude. On peut dire qu'alors le facies criminel s'applique sur son visage d'une façon instantanée. Que ces dispositions mauvaises s'enracinent chez lui, le facies prendra possession de ses traits primitifs; le mal et la laideur s'implanteront tellement en lui qu'il deviendra l'incarnation de l'un et de l'autre. On ne pourrait croire qu'il ait été autrefois si différent de ce qu'il est devenu.

Un condamné a écrit de Nouméa ces paroles, par lesquelles il rend compte des progrès du mal chez lui, et explique la manière dont il est devenu criminel :

« Comment en suis-je arrivé là? Progressivement, par degrés; ce qui est arrivé pour l'humanité s'est reproduit chez moi, comme chez tous les individus; tout a dépendu d'un petit commencement, qui semblait d'abord de nulle importance. Un premier mensonge, un premier acte d'intempérance, une première lecture d'un mauvais livre, un premier regard jeté sur un objet de convoitise, telle a été l'origine de ma vie souillée et criminelle. »

Le travail qui s'est fait dans un sens, dans le sens du mal, peut s'opérer dans le sens opposé, dans le sens du bien, par degrés, progressivement. Un petit commencement qui semble d'abord de nulle importance, un acte d'obéissance, une preuve d'humilité, une marque de renoncement, et le premier pas dans la voie du relèvement est fait. C'est pour cela qu'il nous est permis de dire que les caractères distinctifs de la physionomie de la criminelle sont transitoires et, par conséquent, qu'il n'y a pas de fatalité dans le mal.

En 1839, les dames du Comité remarquèrent la légèreté et l'insouciance des détenues; c'étaient des « enfants capricieux dont on ne pouvait fixer l'attention. » Combien de femmes sont semblables à ces femmes-là ! Elles n'ont pas encouru de peines correctionnelles, simplement parce que les circonstances ont été en leur faveur. Elles ont eu des parents, des amis qui ont veillé sur elles; elles ont été à l'abri des tentations de la misère; les difficultés que les conditions actuelles de la société font à la femme leur ont été épargnées; elles sont restées d'honnêtes femmes, parce qu'elles étaient d'heureuses femmes.

Mais les difficultés de la vie ne sont pas la seule cause du délit chez la femme. Ce qui est

contre elle plus encore que la misère, plus que la légèreté native et l'inconséquence, c'est l'absence d'éducation, ce sont surtout et avant tout les exemples détestables, au milieu desquels elle a eu le malheur de grandir et de se développer.

S. K..., âgée de seize ans, est l'aînée de cinq enfants. Ses parents sont toujours absents; autour d'elle, dans la maison qu'elle habite, sont des femmes de mauvaise vie ; elle a voulu les imiter et jouir du bien-être sans travailler.

L'enfant est une jeune plante à laquelle on impose la forme que l'on veut. Le jardinier vigilant force la plante à pousser droit, l'ouvrier négligent la laisse s'incliner, s'étioler, dépérir.

Au commencement de la vie, mille choses viennent impressionner l'enfant, alors que son âme est encore toute neuve. Le mal qui n'est pas réprimé l'envahit et devient son tyran. L'exemple mauvais se grave en traits profonds ; l'habitude coupable fait naître le goût malsain, les fautes vont s'engendrant les unes les autres, pour former l'homme ou la femme criminels. Le véritable traitement du mal consiste à le prévenir bien plutôt qu'à le réprimer. Sans doute, les causes du délit sont puissantes ;

mais elles peuvent être neutralisées en une certaine mesure.

Un des points qui, chez les femmes de la prison, nous frappent le plus, c'est leur inconscience ; elles sont inconscientes du mal qu'elles ont fait. Au lieu de déplorer leur conduite, elles s'en vantent volontiers ; elles s'en font gloire. H... nous dit : « Nous n'avons plus ces idées arriérées de la vieille morale religieuse. Mon corps est à moi, je n'en dois compte à personne ; j'en fais l'usage qu'il me plaît. »

Cette inconscience les amène à se livrer de nouveau au mal, aussitôt qu'elles le pourront.

Elles sont menteuses : on ne saurait croire avec quel aplomb elles avancent les choses les plus fausses, et leurs mensonges sont inexplicables, car elles mentent vraiment pour le plaisir de mentir, sans en tirer aucun profit, sans aucun avantage appréciable pour leurs intérêts. D..., raconte un véritable roman sur sa vie passée ; elle est veuve, dit-elle, et elle n'a jamais été mariée. R... est protestante, mais quand on la presse de questions elle ne peut nommer aucun pasteur, aucune chapelle évangélique, etc., etc.

Elles sont paresseuses : elles entendent vivre dans l'abondance et ne pas travailler. B..., jeune femme de vingt-un ans, avait porté un

coup de couteau au book-maker, avec lequel elle vivait ; au moment de sa libération, nous offrons de lui procurer du travail; elle nous montre deux mains fines et blanches : « Croyez-vous, nous dit-elle, que ces mains là soient faites pour le travail ? »

L..., en sortant de prison, cherche une place de dame de compagnie; elle ne peut faire aucun travail manuel; elle aussi montrait ses mains. « Je ne saurais même pas balayer une chambre, » disait-elle.

Elles sont vindicatives, terriblement vindicatives. L'idée de pardonner leur semble très étrange. Nous lisions une fois devant une détenue le récit de la mort du Seigneur. En entendant cette parole: « Mon Père, pardonne-leur ! » elle dit à haute voix: « Ce n'est pas moi qui aurais pardonné ainsi. »

Elles sont aigries. « La détenue, écrit une dame, se plaint de l'injustice de Dieu qui aurait dû, d'après elle, affliger les riches et non les pauvres. »

Je pourrais véritablement allonger sans mesure la liste des défauts des détenues; elles ont des volontés infirmes, des volontés d'accord avec leurs passions, des volontés qui veulent faire le mal. C'est cette volonté malade qu'il faut guérir.

De notre temps il est beaucoup question de suggestion. C'est par la suggestion que l'on fait naître une volonté chez celui qui n'en a pas encore, qu'on le force d'accomplir tel ou tel acte qu'on détermine d'avance. Celui-là qui, en d'autres conditions, n'eût pas voulu, est obligé, jusqu'à un certain point, de vouloir.

Nous avons, nous aussi, pour les volontés malades de nos prisonnières, une suggestion sainte et pleine d'autorité que nous devons leur imposer. Cette suggestion, c'est celle qu'emploie le Seigneur lui-même auprès des malades ou à l'égard de ses disciples : « Va, emporte ton lit et marche. » — « Va, et ne pèche plus. » — « Allez et faites de même. » — « Laisse-là tes filets et suis-moi. »

Pour être guéries dans leur âme, il faut que ces femmes soient suggestionnées par l'Évangile. La suggestion doit être répétée ; elle doit prendre possession de l'être intérieur, mais il faut le consentement moral, car la conscience reste maîtresse d'elle-même, et, s'il lui plaît, elle repousse la suggestion.

Le cœur, mis en contact avec la beauté et la bonté suprêmes, se sent attiré, sa résistance est vaincue, il aime et acquiesce.

La volonté s'ébranle, la femme va obéir ; ce

premier mouvement est encore faible. Pour s'accroître, il a besoin de conditions favorables; pour se transformer en acte, enfin, il lui faut la liberté du bien. Les forces opposantes doivent donc être soigneusement écartées, c'est-à-dire, les mauvais exemples, les excitations malsaines et les perfides conseils.

Le temps est nécessaire pour que l'œuvre de rénovation s'édifie et possède les conditions de résistance qui la rendront durable. L'Évangile devra encore intervenir à chaque minute. Ce sera après une obéissance souvent renouvelée aux suggestions impérieuses et douces du Seigneur, que la guérison de la volonté malade deviendra une chose acquise et qu'en fin de compte, par ce que nous appellerons le triomphe de la grâce, l'habitude sainte prendra la place de l'habitude criminelle.

Ces femmes, d'ailleurs, ne l'oublions pas, quelque endurcies ou dégradées qu'elles soient, ont encore ce que l'on appelle du cœur, elles peuvent aimer. L'Évangile fait appel à cette faculté sainte, il l'enlève aux choses basses, et l'attire vers les régions supérieures de l'idéal moral.

## DERNIERS VESTIGES DU BIEN

Lorsque les criminalistes s'occupent du caractère des prisonnières, ce sont les vices et les défauts de ces dernières qui sont les objets de leur étude. Pourquoi ne parlerait-on pas aussi de leurs qualités? car elles en ont, ces femmes : elles sont reconnaissantes ; elles savent être affectueuses ; elles montrent que, sans aucun motif intéressé, elles veulent s'efforcer de satisfaire la personne qui les visite. Aussi lorsqu'on entre en relation avec elles dans la prison, on les aime, sans aucun effort et sans qu'il en coûte.

Elles éprouvent ordinairement du respect pour la personne qui leur parle de relèvement et de sainteté, et la plupart du temps, elles épargneront à la dame visiteuse les dégoûts que feraient naître, chez cette dernière, les aspects repoussants du vice. Ces choses-là, elles les enveloppent de silence, lorsqu'elles s'entretiennent avec l'amie qui s'occupe d'elles.

«Je ne peux dire, écrit une dame visiteuse,

combien je remercie le Seigneur de m'avoir épargné les aspects grossiers du vice qui soulève le dégoût; les pauvres filles de la seconde section sont remarquablement douces dans ce moment et très convenables. Une des sœurs des cours, avec qui j'ai causé hier, me disait combien V... et L... et les autres étaient polies, dociles, comme il faut. Pour des femmes comme celles-là, ajoutait-elle, il y a de l'espoir. Elles sont tombées, mais elles ne sont pas perdues[1]. »

Beaucoup d'entre elles n'ont besoin d'aucune aide matérielle. Les motifs qui les amènent à montrer de la confiance sont tout à fait désintéressés.

[1] Les religieuses, qui sont depuis 1850 chargées de la surveillance des détenues de Saint-Lazare, appartiennent à l'ordre de Marie-Joseph. C'est un rameau qui s'est détaché de l'ordre enseignant de Saint-Joseph pour se consacrer exclusivement à l'œuvre des prisons. Le fondateur de ce rameau, le père Brunet, réunit les sœurs en 1840 dans la maison-mère du Dorat, diocèse de Limoges. Cinquante-huit sœurs forment le personnel des surveillantes de Saint-Lazare. L'administration rétribue quarante-six sœurs; douze autres sont ou sœurs converses, ou payées par les entrepreneurs de la prison. Les sœurs de Marie-Joseph envoient les libérées dans des maisons de refuge, à Doullens, Rennes, Alençon, etc.

Elles diront volontiers : « Jamais personne ne s'est occupé de nous. Jamais personne ne nous a témoigné de l'intérêt. Vous êtes les premières qui le fassiez. Si nous avions rencontré auparavant des amies qui nous eussent averties, nous ne serions pas où nous sommes maintenant, nous n'aurions pas fait ce que nous avons fait. »

Dans l'oratoire, l'ordre a rarement été troublé. Si une d'entre les détenues se montrait désagréable, difficile, les autres la mettraient à la raison; elles seraient les premières à s'indigner d'un manque de convenance ou de politesse.

« Dieu me fait une grande grâce, écrit une dame visiteuse. Jusqu'à présent, Il m'a épargné de rencontrer des caractères trop difficiles. Toutes ont été gentilles, et même chez les plus bas tombées, chez les plus dégradées, j'ai trouvé, au fond du regard, un reflet lumineux; sur leurs visages j'ai vu de bons sourires. »

Parfois elles cherchent à se consoler entre elles. Lorsqu'une prévenue, assise pour la première fois sur les bancs de l'oratoire, se met à pleurer à chaudes larmes, les voisines lui diront : « Allons, calmez-vous! cela va passer. » On voit très bien que le chagrin de la nouvelle arrivée leur fait de la peine.

Un bonheur, une bonne aubaine tombe-t-elle en partage à une de leurs compagnes, elles prennent part à sa joie. T... venait de recevoir sa grâce; toutes les autres détenues étaient contentes, et le jour de la sortie de T..., leur surexcitation était grande. On s'empressait autour d'elle pour lui dire adieu; c'était à qui lui porterait ses effets, la préparerait au départ avec son bébé.

En résumé, elles ne sont pas si méchantes qu'on pourrait le croire d'après les délits qu'elles ont commis. Il y a encore du bon chez elles; la dureté de la vie étouffera cette étincelle qui brille encore au foyer intérieur, mais le Seigneur, lui, par son tendre amour, vivifie les dispositions bienfaisantes, prêtes à disparaître; il favorise cette dernière et mourante flamme. «Il n'éteint pas le lumignon qui fume encore, il ne brise pas le roseau froissé.»

Avec quelle persévérance, avec quelle ténacité ne s'efforce-t-on pas de faire renaître le souffle chez l'asphyxiée qui, dans son désespoir, vient d'attenter à ses jours! On fait tout au monde pour la ranimer, et bien souvent celle qui paraissait morte revient à la vie. Les âmes de nos détenues ont passé par de semblables crises. Ah! portons-les au Seigneur; avec quelle

tendresse, avec quel soin ne les fera-t-il pas revivre. Il les retirera des sentiers du mal et dirigera leurs pas sur le chemin étroit qui mène à la réhabilitation. Ne l'oublions pas, selon les expressions de M^me^ Fry, «l'âme a plus besoin de conversion que de convictions.»

---

## VIII.

# LA LIBÉRATION

Cependant les semaines, les mois se sont écoulés, et la jugée approche de l'expiration de sa peine. Le temps de la prison a été pour elle, relativement, un temps de repos où les difficultés de la vie étaient en quelque sorte écartées et remises à plus tard. Maintenant, au contraire, une question poignante se pose pour elle : Au sortir de la prison, que va-t-elle devenir ?

Le vent du malheur a soufflé sur son foyer et a tout dispersé. Du travail, qui voudrait lui en donner? dans quelle place irait-elle? elle est devenue une créature dangereuse ; à juste titre tout le monde se méfie d'elle et aucune main ne se tendra vers elle. Parmi les personnes qui se respectent, beaucoup pensent que prendre soin de ces malheureuses n'est pas

l'affaire des honnêtes gens. Tant de pauvres luttent contre la misère, travaillent, vivent de privations; on ne peut les secourir d'une manière efficace. Ce serait accorder une prime à la paresse et au désordre, ce serait faire acte d'immoralité que de mettre son temps, son argent, sa compassion au service de femmes qui ont trompé tout le monde et qui continueront à tromper.

Une première fois cette femme est tombée, qu'elle tombe encore! peu importe. La police mettra la main sur elle, les tribunaux la châtieront pour de nouveaux méfaits; ce ne sera que justice. Pour ces créatures malfaisantes, on ne se montrera jamais trop impitoyable. Ainsi raisonne la grande majorité des indifférents et des mondains, et ce n'est pas assez dire encore, nous devons ajouter la grande majorité des chrétiens eux-mêmes!

## PATRONAGE DES LIBÉRÉES

Les dames protestantes, au début de l'association, avaient pensé que le champ de leur activité ne devait pas s'étendre au delà des prisons. L'institution d'un patronage pour les

prisonnières libérées ne leur semblait pas rentrer dans leurs attributions; mais les circonstances les obligèrent à modifier leurs projets primitifs. Leur Comité devint par la force des choses tout à la fois un comité pour la visite des prisonnières et un comité de patronage des prisonnières libérées.

« Quand les détenues annonceront le désir de se bien conduire, lors de leur mise en liberté, écrivent ces dames, et quand elles solliciteront la protection des dames, celles-ci s'efforceront de les placer sous une surveillance charitable, et pour cet effet elles devront tâcher de provoquer la formation d'associations auxiliaires, destinées à protéger les détenues libérées. Les prisonnières sur lesquelles l'instruction religieuse aura pu produire une réelle impression pourront être recueillies dans un refuge, mais on ne devrait point chercher à les gagner par des moyens de simple persuasion ou d'intérêts temporels. La discipline de ce refuge devrait être sévère et calculée de manière à produire dans l'âme des femmes qui se soumettraient à l'observer un changement total d'idées ou d'habitudes. La clôture ou la réclusion devrait en être la première condition; le travail, le silence, les exercices religieux et réguliers y seraient joints.

Les fonds recueillis pour le soulagement des détenues, soit pendant leur séjour dans la prison, soit à leur sortie, ne doivent être employés qu'avec une extrême circonspection. Il ne faudrait payer de frais de voyage que lorsque l'on est assuré que les prisonnières que l'on veut éloigner de Paris trouveront, dans leurs familles ou dans leur ville natale, secours et protection. Il faudrait éviter de donner des vêtements aux femmes qui sortent de la prison, à moins d'une nécessité constatée et absolue, car l'espoir d'en obtenir pourrait les engager à cacher les ressources qu'elles peuvent posséder.

« Sans doute il est pénible et douloureux de devoir substituer la méfiance à une tendre compassion pour de malheureuses créatures. Cependant il est indispensable d'être toujours préoccupé de l'état de culpabilité et de duplicité des prisonnières ; et en se tenant constamment en garde contre ces dispositions, les dames pourront d'autant plus sûrement travailler à leur conversion. »

Depuis l'origine les dames visiteuses ont donc formé entre elles un véritable comité de patronage qui s'est assidûment occupé de protéger les libérées contre les tentations et la pauvreté. Elles ont toujours eu recours aux

services d'un agent chez lequel logeaient les libérées que personne ne voulait recevoir. Le premier de ces agents a été un homme âgé nommé Buzin; il était marié, sa femme l'assistait dans sa tâche.

## L'ATELIER DES LIBÉRÉES

Le logement de l'agent servait d'asile temporaire pour les libérées; mais dans ce logement, la discipline et la surveillance qu'on s'efforçait d'établir étaient insuffisantes. On voulut remédier à ces graves inconvénients, et l'idée d'un petit asile temporaire exclusivement organisé en vue de la libérée, fut reprise, mûrie, complétée par un des membres du Comité, Mme de Witt, qui inaugura, le 1er décembre 1882, un atelier où les libérées trouvaient un logement et pouvaient, sans retard, se mettre au travail. L'Atelier, d'abord rue Dareau, est actuellement rue du Montparnasse; nous avons déjà signalé les services rendus par ce petit établissement, dont le véritable nom devrait être celui d'«infirmerie pour les âmes malades;» nous avons parlé de la femme intelligente et pieuse qui en a été la première directrice et a su imprimer, dès le

début, à cette modeste tentative un caractère tout maternel.

A l'Atelier, les libérées reprennent des forces; on les habitue à l'ordre, à la régularité. Dans l'atmosphère, faite de sympathie et de bienveillance dont on les enveloppe, elles reviennent au calme, au bon sens, elles regardent tout à la fois comme une mère, une sœur, une amie, leur sage et patiente directrice. Rien dans le régime ne rappelle la prison; les pensionnaires sont libres, et c'est en toute liberté qu'elles acceptent de respecter les règlements qu'on leur impose; elles se préparent ainsi peu à peu à reprendre pleine possession de leur responsabilité. M^me^ de Witt a voulu que cet Atelier fût un véritable foyer de famille. Les libérées s'y croient chez elles; elles y rentrent d'elles-mêmes, lorsqu'elles quittent leur place; lorsqu'elles se trouvent momentanément sans domicile, lorsqu'elles sont de passage à Paris, on ne les repousse pas, même lorsqu'elles ont eu le malheur de retomber dans le mal; on a appris dans l'Atelier que pour en sauver quelques-unes, *il faut aller jusqu'au bout.* Avec ces pauvres femmes, la directrice va réellement *jusqu'au bout* de la persévérance et de l'amour qui pardonnent.

Les femmes sont peu nombreuses à la fois

dans l'Atelier ; mais elles se renouvellent incessamment, et les comptes de 1887 ont accusé le chiffre considérable de 1600 journées depuis le commencement de l'année. « Ce chiffre représente beaucoup d'efforts, de patience, de prières, ajoute le rapport de l'Œuvre, comme aussi beaucoup de déceptions et de tristesses. Cependant celles qui ont cherché à l'Atelier un abri contre les tentations de leur vie passée, y sont, en général, amenées par de bons désirs, et nous avons la joie d'en voir plusieurs cheminer d'une façon satisfaisante dans la situation que nous avons réussi à leur procurer, ou dans les nouveaux ménages qu'elles ont régulièrement fondés. Nous avons appris à ne pas mépriser les petits commencements : l'espoir d'une vie nouvelle faiblement réveillée dans ces pauvres âmes, que nous nous efforçons d'amener aux pieds du Sauveur tout-puissant. »

L'influence de l'Asile a toujours été bienfaisante. A l'heure actuelle, nombre de libérées qui sont venues s'y reposer comme dans un port, à l'abri des tempêtes, paraissent se bien conduire. Lorsque la libérée peut emporter le souvenir des bontés qu'on a eues pour elle à l'Asile, lorsqu'un sentiment d'affection réciproque la lie à la directrice, les rechutes, s'il y

en a, ne seront pas des rechutes définitives. Le cœur la sauvera des fautes que sa mauvaise tête lui aura fait commettre. L'Atelier a déjà maintenant le privilège d'avoir guéri quelques alcooliques. Pour apprécier ce résultat, il faut savoir que l'alcoolisme est, en général, considéré comme incurable chez la femme. M. Maxime Du Camp a écrit cette phrase : « On guérit du vol, on ne guérit pas de l'eau-de-vie ; on est donc forcé d'abandonner les alcooliques ; plus tard, l'Assistance publique les recueillera à la Salpétrière dans la section des aliénées. » « Miss Carpenter a entendu dire à quelqu'un qui a fait des études spéciales sur ce sujet, que jamais, à sa connaissance, une femme ne s'était corrigée de l'ivrognerie, tandis qu'il pouvait citer un grand nombre d'hommes qui avaient réussi à vaincre cette funeste habitude. » (*Le Crime*, Henri Joly, p. 271.)

Les libérées, actuellement placées, aiment à venir passer de temps en temps quelques heures à l'Atelier. C'est une joie pour beaucoup d'entre elles de s'y retrouver et de causer avec la femme qu'elles ont appris à considérer comme une amie.

« Nous appelons la bénédiction de Dieu, écrivait encore M^me^ de Witt, en parlant de l'Asile, sur cet effort tenté en son nom en faveur des

femmes sans ressources, qui ne pourront plus dire désormais qu'aucune main ne s'est tendue vers elles pour les aider dans la voie du bien. N'y a-t-il pas parmi celles qui semblent courir vers l'abîme des femmes, des jeunes filles qui ont succombé à un moment d'entraînement, à la séduction d'un objet de toilette et que l'on peut espérer d'arrêter sur la pente fatale ?»

*Courte statistique pour 1887.*

A notre connaissance, en 1887, 230 femmes protestantes sont sorties de prison.

| | |
|---|---|
| L'Atelier de pliage en a reçu . . . . | 30 |
| Le Comité des prisons en a visité et placé. | 18 |
| Expulsées patronnées. . . . . . . | 8 |
| Expulsées qui n'ont pas eu besoin de secours . . . . . . . . . . . . . | 12 |
| Détenues reléguées . . . . . . . | 2 |
| Détenues envoyées à Clermont . . . | 9 |
| Détenues envoyées à Nanterre. . . . | 6 |
| Libérées qui ont donné de leurs nouvelles au Comité . . . . . . . . . . . | 15 |
| Libérées ayant disparu après avoir refusé les visites des dames, qui ont donné de fausses adresses ou sont tombées dans la récidive . . . . . . . . . . . . | 48 |
| Filles publiques ou femmes sorties du Dépôt | 82 |
| | 230 |

## LA VOITURE CELLULAIRE

Les étrangères expulsées sont recommandées à leur arrivée à la frontière aux membres de l'Union internationale des amies de la jeune fille et dirigées vers divers asiles de Suisse, d'Angleterre, etc., lorsqu'elles ne peuvent rentrer directement dans leurs familles.

On ne saurait imaginer combien est pénible le voyage que les expulsées font en voiture cellulaire. Au début les dames de l'Association avaient voulu épargner aux libérées qu'elles patronnaient le renvoi de brigade en brigade jusqu'à destination. Elles s'efforçaient d'obtenir de l'administration que ces femmes leur fussent remises ; elles payaient pour elles les frais de voyage dans la fameuse diligence de l'époque, la diligence Lafitte et Gaillard ; leurs lettres en font foi.

Actuellement la voiture cellulaire se détourne pour laisser en chemin les libérées et prendre les détenues qu'elle amène à destination. On comprend ce que peuvent être des voyages de quelque durée faits dans de telles conditions.

On cite des détenues transférées d'une prison à l'autre qui ont mis un mois pour des trajets

de vingt-quatre heures au plus par chemin de fer. Quand les malheureuses libérées arrivent à la frontière, les agents des deux pays les échangent, la plupart du temps en trinquant entre eux... Quelle bénédiction lorsqu'une femme charitable se trouve là, emmène la libérée, la restaure, la repose, la dirige plus loin.

Parfois les expulsées échappent aux soins du Comité; l'une d'elles, au sortir de la voiture cellulaire, erra pendant quinze jours dans la campagne, ne sachant où aller. Une autre prit délibérément le train de retour et rentra à Paris. Nulle part ailleurs elle ne connaissait, disait-elle, d'amies auxquelles elle pût se confier. A cause de l'arrêté d'expulsion, le Comité ne pouvait la garder. On la renvoya à l'étranger chez des personnes compatissantes qui voulurent bien se charger d'elle.

Dernièrement on nous écrivait de Suisse: «Nous avons reçu une détenue qui venait de faire le voyage dans la voiture cellulaire. Son aspect nous a fait mal. Son corps était encore tout endolori par les souffrances du voyage, car dans ces cellules de wagon il n'y a pas moyen de bouger ni de changer de position. Il y a juste la place d'être assise. En outre, pendant les deux jours et deux nuits qu'a duré son

trajet, le froid pénétrait à travers les fentes de sa cellule, et elle n'avait ni châle ni couverture; elle souffre encore des suites de son refroidissement et de la nourriture insuffisante qui est allouée aux expulsées. Évidemment le bétail est infiniment mieux traité que ces pauvres créatures humaines qui sont au bénéfice de notre civilisation. »

Nous signalons aux personnes que ces questions intéressent, les inconvénients pour la femme de la voiture cellulaire. Les étrangères expulsées ne sont plus des condamnées, puisqu'elles ont achevé leur peine; elles ne doivent plus être regardées comme des coupables, puisque la société leur a fait payer le dommage qu'avait causé leur délit; nous espérons que dès que la chose sera possible, on améliorera pour celles-là, au point de vue humanitaire, les conditions du voyage.

## ASSOCIATION POUR LE PATRONAGE DES LIBÉRÉES

Un des vœux du Comité protestant des prisons serait l'organisation en France d'une grande Association pour le patronage des déte-

nues libérées. La Hollande offre, en fait de patronage, l'exemple de ce que peut tenter et produire l'initiative individuelle; c'est un grand honneur pour ce pays. Chez nous, au contraire, l'absence des sociétés de ce genre a été signalée comme une des causes de la récidive, par le compte rendu de la justice criminelle, publié par ordre du garde des sceaux en 1885. En présence de cette lacune, M. Tarde, dans son ouvrage *Criminalité comparée*, émet le vœu «que les sociétés de patronage viennent à pulluler sur notre sol comme elles pullulent pour le plus grand bien de tous en Belgique; il ne doute pas qu'elles ne puissent, dans une grande mesure, contribuer à refréner et à contenir les manifestations criminelles.»

La loi récente de la libération conditionnelle doit s'appuyer sur le concours de patronages organisés d'une manière effective et inspirés d'un esprit d'humanité au sens le plus large du mot. Si l'Administration ne trouve pas une société ou des personnes en état de faciliter aux libérées, à titre provisoire, le retour à une vie régulière et laborieuse, autant dire que cette loi excellente restera une lettre morte.

Un patronage intelligent, fondé sur des principes vraiment moralisateurs, offrant de sérieuses

garanties, animé d'un esprit de charité et de compassion, pourrait faire plus encore que patronner la libérée. Il pourrait éviter la flétrissure de la prison à la femme, à la jeune fille, tombée dans une première faute. Pourquoi les tribunaux ne remettraient-ils pas au patronage la tutelle de la délinquante primaire, avec sanction de la peine de la prison, si l'autorité officieuse du patronage était méconnue?

Éviter à la femme la prison équivaudrait souvent pour elle au salut!

Nous avons maintenant conduit la jugée hors de la prison. Auprès d'elle, notre tâche est finie. Les efforts pour la ramener au bien n'ont pas tous, sans doute, été couronnés de succès. Se découragera-t-on à cause de cela? Non, certainement. Les tentatives inspirées par la compassion ne sont jamais inutiles. Ces tentatives n'ont-elles pas fait davantage, qu'elles auront du moins apporté à la détenue un moment de répit dans sa souffrance!

D'ailleurs, les semences du bien et du vrai jetées dans les cœurs ne peuvent périr, et nous sommes convaincues que, tôt ou tard, elles prendront vie. Pas une des prisonnières qui a entendu à la prison le doux message, la consolante assurance de l'amour divin; pas une des

libérées qui a été nourrie à l'Atelier par la Parole de vie ne pourra se soustraire complètement à l'influence qui s'est étendue sur elle; des aiguillons ont réveillé chez elle le sens moral et ne permettront pas que sa conscience s'endorme jamais d'un sommeil de mort; elle regimbera contre les aiguillons, mais elle ne saurait échapper à leur atteinte.

Après les traverses de la vie, après les naufrages, nous les retrouverons, ces pauvres évangélisées. La Main divine qui s'est tendue vers elles, pendant la tourmente, a trop de puissance, trop d'amour, trop de bonté persévérante, pour ne pas parvenir, malgré les oppositions du cœur méchant et rebelle, à les placer haut et ferme sur le Rocher, Christ, le Rédempteur!

L'espérance que nous venons d'exprimer quant au salut final de nos coupables, n'est pas une simple illusion d'un mysticisme optimiste; d'autres que nous ont constaté cette admirable puissance de l'Évangile qui se manifeste à l'instant même où tout semble perdu.

« A part quelques exceptions très rares, les forçats meurent, non en cagots, mais comme des êtres en qui se sont révélées, à l'heure suprême, des choses dont nous ne pouvons avoir

conscience que par l'aveu qu'ils en font. Si leur conviction n'était pas chose irrécusable, on ne les verrait pas, sur un lit d'hôpital, calmes, patients et quelquefois sublimes. Les forçats, à l'heure suprême, sont ainsi, neuf fois sur dix, des hommes qui meurent religieusement. Quelle que soit l'énormité du crime des forçats repentants, ils laissent tous, dans le cœur du prêtre qui les assiste, des souvenirs durables; il les revoit longtemps dans ses rêves, ils lui apparaissent *beaux et heureux.* » (Henri Joly, *Du Crime*, p. 244.)

---

# TROISIÈME PARTIE

---

## LA SECONDE SECTION

Le sujet que nous abordons est redoutable. Nous allons parler de la seconde section. Ce quartier, dans Paris, est la léproserie du vice, et les détenues qui y sont enfermées sont les misérables parias de notre civilisation. L'enclos maudit fait horreur; bien des dames visiteuses de la prison n'ont pu se résoudre à en franchir le seuil qu'après plusieurs années de luttes avec elles-mêmes; le cœur leur manquait pour l'accomplissement de cette partie de leur tâche, et aujourd'hui encore, chaque fois qu'elles y rentrent, elles sont étreintes

comme au premier jour, malgré l'habitude, par une indicible angoisse!

A notre tour, pour en parler, le cœur nous manque. Nous voudrions environner de silence les suites des péchés affreux qu'abrite ce quartier de la prison! — Quelques lignes que nous empruntons à M. Maxime Du Camp rendent compte de l'impression que font éprouver à un honnête homme les répugnantes conséquences du vice, telles qu'elles apparaissent là au visiteur.

«Il est un quartier de la vieille geôle où l'œuvre des *Libérées de Saint-Lazare* ne doit jamais apparaître; elle n'y rencontrerait que la déception, même la déception faite de lâcheté, de mensonge et de perversion inconsciente. Celles que l'on rassemble là, comme un troupeau de brebis galeuses, sont atteintes d'un mal plus invétéré, plus grave, plus incurable que l'alcoolisme; il est possible que le corps en vive, mais à coup sûr l'âme en meurt. Sur cette catégorie de créatures que nul mot honnête ne peut désigner, l'administration chargée du soin de la salubrité publique a seule qualité pour agir, comme elle a qualité pour enlever les ordures de la voie publique, prescrire des mesures préventives en cas d'épidémies, arrêter

les malfaiteurs et faire jeter à la rivière les vins frelatés.» (*Revue des Deux-Mondes,* LVII$^{e}$ année, p. 302.)[1]

[1] L'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare, fondée en 1869 par M$^{lle}$ Michel de Grandpré, a tout d'abord pour but essentiel de secourir les libérées dès leur sortie de la prison dont *elle emprunte le nom.*

L'œuvre a nettement défini en ces termes le but qu'elle s'est donné : *Préserver la femme en danger de se perdre et fournir aux libérées, sans distinction de culte ni de nationalité, le moyen de se réhabiliter.*

En vue d'atteindre la première partie de ce programme, l'Œuvre a organisé les services suivants :

I. Celui des *Dames patronnesses,* qui reçoivent les libérées au sortir de la prison, leur distribuent des vêtements, des secours, des bons alimentaires, parfois des secours de loyers ; elles se mettent à leur disposition, surtout pour leur chercher du travail.

II. Celui des *Dames visiteuses* à la prison de Saint-Lazare. Deux dames ont été déléguées par le Conseil d'administration de l'Œuvre et agréées par M. le Préfet de police pour voir les détenues et pour entrer en relation avec elles avant leur libération.

III. Celui des deux *Asiles temporaires,* situés tous deux à Billancourt (commune de Boulogne), 117, route de Versailles, et 55, boulevard de Strasbourg. Ces asiles ont pour but :

1° D'offrir à la libérée dépourvue de famille et de domicile un séjour temporaire, pendant lequel sa santé compromise se réparera, tandis qu'elle peut, sans préoccupation du lendemain, chercher, avec le concours des Dames patronnesses et celui de la directrice de l'Asile, les condi-

La répulsion que la seconde section inspire n'est que trop justifiée. Cependant les brebis galeuses dont parle M. Maxime Du Camp, le troupeau méprisable et méprisé, ce sont des femmes. Ces femmes sont de la même espèce que nous; elles ont une âme immortelle comme la nôtre; comme nous, elles ressentent de la douleur ou de la joie, elles ont des inquiétudes, des soucis et des peines. Elles sont susceptibles de bons sentiments et, quoi qu'on en ait dit, il peut se produire chez elles de salutaires retours vers la pureté. L'Évangile nous a parlé d'elles; il a étendu sur elles son infinie compassion; Jésus a accepté leurs prières; Il a opéré des guérisons en leur faveur; par là Il nous a appris

tions de travail qui lui sont nécessaires pour gagner sa vie.

2° De recueillir, pour un temps plus ou moins long, selon les circonstances, les enfants des détenues, soit pendant le séjour des mères en prison, soit dans les premiers temps qui suivent leur libération; les asiles recueillent alors la mère et l'enfant.

3° De parfaire le programme de l'Œuvre *quant à la préservation*, en venant au secours des infortunées qui n'ont pas été à Saint-Lazare, pour leur éviter cette chute effroyable, lorsque les circonstances la rendront imminente.

On sait que l'Œuvre des libérées avait reçu une impulsion toute nouvelle sous la direction si supérieure de Mme de Barrau.

à respecter en elles la personne humaine. Chose admirable, et qui fait couler nos larmes, Il a même souffert qu'une d'entre elles vînt baiser ses pieds. N'est-ce pas nous enseigner qu'il nous faut entrer en rapport avec elles, leur parler des espérances d'une vie meilleure? N'est-ce pas nous inviter à descendre, pour les chercher, les derniers degrés de l'extrême misère où Lui-même, Jésus, s'est abaissé.

C'est ainsi qu'en ont jugé les dames de l'Association. Dès la première heure elles ont rencontré dans Saint-Lazare «la femme de mauvaise vie.» Pour venir à son aide, elles ont surmonté dégoûts et déboires; elles sont allées pour l'amour d'elle jusque dans les infirmeries où l'on prend soin de son pauvre corps.

Pour achever l'étude que nous avons commencée, et quoi qu'il puisse nous en coûter, il nous faut suivre ces dames jusqu'au bout. C'est au prix de ce sacrifice seulement que nous rendrons fidèlement compte des cinquante années de visites du Comité dans la prison de Saint-Lazare.

## INSTRUCTIONS DE Mme FRY

A la suite de la réunion qui avait eu lieu en 1838 chez Mme la duchesse de Broglie, Mme Fry avait écrit ses dernières instructions :

« Mes chères amies, disait-elle à ces dames, au moment où vous allez vous consacrer au devoir si important pour des femmes chrétiennes de visiter les prisonnières, laissez-moi vous exhorter à regarder sans cesse pour l'accomplissement de votre tâche à Celui qui a été doux et humble de cœur, et qui est allé de lieu en lieu en faisant le bien. Puissiez-vous être remplies de l'Esprit de ce divin Rédempteur et toujours prêtes, dans toutes les circonstances, à montrer que vous êtes conduites par son amour. Je reste votre amie en Christ. Signé : Elizabeth Fry. »

En ce moment plus que jamais nous sentons combien sont précieuses, pour nous diriger, les instructions de Mme Fry. C'est sous l'inspiration de la sainte et pure femme que nous nous plaçons maintenant. Puisse le sérieux de ces questions émouvoir notre lecteur et le remplir du désir de contribuer pour sa part, dans la mesure de ses forces, au triomphe du bien sur le mal, de la pureté sur la souillure !

## SAUVETAGE D'UNE FILLE

MADAME,

C'est dans un grand désespoir que je prends la plume, pour vous donner de mes nouvelles ; je suis plus malheureuse qu'à Saint-Lazare; je suis restée jusqu'à vendredi à la Préfecture; ni mes pleurs, ni mes supplications n'ont pu me sauver. A cause de mon âge, de mon long séjour dans cette maison maudite, j'ai la *maudite carte*. Que Dieu me pardonne, mais je ne pourrais vous exprimer quels souhaits de malheur sont sortis de mon cœur à ce moment, car c'est ma perte ! Que vais-je devenir ! Pourquoi ne suis-je pas morte dans le lieu où j'ai tant souffert ! Merci de vos bonnes paroles. Je suis coupable, mais pourquoi cette terrible épreuve, qui surpasse tout ; car je ne vois pour me délivrer que la mort. Plaignez-moi, ne me maudissez pas. Je suis bien malheureuse. J'ai loué pour huit jours une petite chambre ; *je suis toujours comme il faut*, je cherche du travail. Depuis neuf heures du matin jusqu'à 4 heures du soir [1], je cours les rues de Paris. Je vous donne mon adresse, mais je n'ai pas donné mon vrai nom dans l'hôtel, je me suis fait appeler M... R... ! Venez me voir, ne m'oubliez pas, car je suis une grande pécheresse. Pour ma part, je ne vous oublierai jamais.

[1] Heures réglementaires pendant lesquelles la police autorise les filles en carte à sortir dans les rues de Paris.

Cette lettre nous était adressée par une fille d'une trentaine d'années que nous avions visitée pendant six mois à la seconde section. Elle avait été à Saint-Lazare parmi les insoumises, c'est-à-dire parmi les filles auxquelles la Préfecture de police n'a pas encore délivré la carte. La carte, disons-le tout de suite, malgré l'horreur de la chose, équivaut à une autorisation pour la fille d'exercer l'odieux métier dans certains quartiers, à certaines heures, avec l'obligation, tous les quinze jours, de faire constater l'état de sa santé par le médecin du dispensaire de la Préfecture de police. La carte met en règle vis-à-vis de l'agent des mœurs, comme le permis de chasse met le chasseur en règle vis-à-vis du gendarme. La fille en carte devient une «fille soumise.» M... R..., par le sort fatal qu'on venait de lui imposer, appartenait dorénavant au troupeau des femmes enregistrées sur les rôles de la prostitution!

A vues humaines, c'était une fille perdue. En effet, la malheureuse sur laquelle la police a mis son estampille est devenue fille de l'abîme; fille de l'abîme fatalement elle reste, ne pouvant plus supporter un milieu autre que celui auquel elle s'est accoutumée.

Lorsque le naturaliste sonde les profondeurs

de l'Océan, les êtres qu'il ramène à la surface, ces êtres rudimentaires des nuits marines, se décomposent sous l'action de l'air et de la lumière. Pour la fille en carte, il faut à tout prix les bas-fonds. On n'a pas oublié l'histoire d'une pensionnaire de la police dont, il y a quelques années, s'était follement épris un jeune homme instruit, de bonne famille, exerçant une profession libérale. Le malheureux garçon poursuivait une chimère : la réhabilitation par l'amour vrai de la femme perdue; il avait voulu élever jusqu'à lui celle dont il avait pensé, après tentative d'éducation, faire sa femme légitime. Celle-ci, éblouie d'abord par la clarté soudaine dont elle s'était sentie enveloppée, avait été sincère dans ses promesses d'amendement. Désireuse de salut, elle s'était laissé soulever vers les régions hautes : ce ne fut que pour un court instant; dans sa nature que le vice avait désorganisée, il n'y avait plus d'énergies pour une vie honnête; il lui fallait le vice ; elle y retomba, préférant les rôdeurs de barrière à l'homme qui, pour elle, avait entrepris l'œuvre impossible. Quant à ce dernier, il s'est tué, pris de vertige aux bords du gouffre des méchancetés féminines.

Pas plus que *l'amour vrai*, malgré ce que l'on a

avancé sur ce point, *la maternité* ne sauve la fille. Sans doute, il arrive quelquefois que l'amour maternel s'éveille au sein de toutes ces fanges ; mais trop souvent l'enfant est la victime de la fille, comme l'homme sincère en est la dupe. Dans la dégradation que la débauche imprime à la femme, il y a une influence flétrissante qui s'étend sur tout ce qui l'approche. Il y a, bien entendu, des exceptions. Certaines filles font élever avec soin leurs enfants. Pour rien au monde, elles ne voudraient que l'enfant pût soupçonner quel est leur gagne-pain !

« R... est fille. Ses parents sont bouchers. Un des garçons bouchers l'a détournée du bien. Quand elle s'est vue enceinte, elle s'est sauvée par crainte de son père. Son enfant a maintenant quatre ans. Elle fait son métier sans aucun goût et avoue que l'argent qu'on gagne ainsi ne profite pas. Elle ne voudrait pas que jamais *son fils sût ce qu'elle fait*. Je lui ai parlé de laisser l'infâme métier, mais elle énumérait toutes les difficultés, tous les obstacles. Pourtant elle me parlait de son enfance et me disait que, dimanche au culte, elle avait été toute remuée ; cela lui avait donné comme des frissons d'entendre de nouveau ces choses. »

C... est sortie de la seconde section ; elle est

partie dans la mise la plus tapageuse : jupe relevée, flots de ruban, nœud bleu au cou, coiffure « à la guenon, » enfin scandalisant même les autres filles. Son mari lui avait envoyé une chaîne en or et des bracelets. C'est ainsi parée qu'elle est arrivée au Dépôt, et vendredi on l'a vue à la Préfecture se faisant inscrire et prenant sa carte. Les filles, en me contant tout ceci, étaient outrées : « Une femme mariée *avec un si gentil petit garçon* dont on s'est tant occupé. Et le mari, consentant, prêtant les mains à cela ! Et pas de misère pour excuse ! » Pendant que C... était à l'infirmerie de la seconde section elle paraissait fort en peine du petit Amédée ; elle craignait qu'il ne manquât de pain, car c'était pour lui donner à manger, disait-elle, qu'elle *travaillait*. Le Comité s'était intéressé à l'enfant et l'avait envoyé pendant trois mois à la campagne. C... avait paru très touchée de cette preuve de bonté ; elle avait fait venir à la prison la photographie d'Amédée et la montrait à tout le monde.

H..., fille de maison, vieillie maintenant dans le métier, disait à la dame visiteuse avec un sourire qui navrait le cœur : « Mon fils est bien élevé, je lui fais donner un état. C'est pour lui que *je travaille*. Je veux qu'il respecte

sa mère, je ne veux pas qu'il sache ce que je fais. Je vais le voir les jours de sorties. » (La fille de maison a un jour de sortie pour ses affaires, tous les quinze jours environ.)

Parfois la fille élève son enfant avec le projet de la livrer. Elle entend augmenter ses propres ressources par les gains de l'enfant. Plus d'une fois on rencontre à la prison la mère déjà mûre exerçant encore, et la fille, pauvre petite victime de douze ans, qui déjà a été livrée. Son corps est maigre, chétif, menu; les mains sont de petites mains grêles d'une blancheur transparente, des diminutifs de mains de femme. Sur les traits du visage on lit la souffrance, les regards hardis jettent l'insulte autour d'eux. Cela n'a pas d'âge et pourtant c'est l'enfance!

En résumé, disons que si la maternité parfois réveille un sentiment sincère dans le cœur de la fille, le plus souvent elle vient combler la mesure de l'iniquité. Chez la fille, aussi bien que chez l'homme, la débauche a tué le cœur, on ne saurait trop insister sur ce point. La fille n'aimera pas son enfant, elle ne le respectera pas; pas plus qu'elle n'a aimé et respecté sa propre mère dont délibérément elle a brisé le cœur, si cette mère était honnête femme. Qu'on nous fasse donc grâce des rêveries sur l'amour

pur et sur l'amour maternel comme moyens de relèvement. Il faut plus que les amours de la terre pour opérer des résurrections d'entre les mortes.

Revenons à M. R... Comment répondre à son appel? Nous ne voulions pas l'abandonner. A Saint-Lazare, elle nous avait inspiré une véritable affection. Quelque souffrante qu'elle fût, aussitôt qu'elle nous voyait entrer, elle accourait avec empressement, elle apportait son Nouveau Testament, et n'eussions-nous pas été disposées à faire le culte avec elle, que lui refuser cette satisfaction eût été impossible. Dans la lettre que nous venions de recevoir, elle nous donnait l'adresse d'un hôtel de réputation douteuse, comme il y en a tant à Paris. C'est là que nous la trouvâmes. Elle était à bout de ressources, bientôt elle ne pourrait même plus payer l'hôtel. Elle nous affirma qu'elle était résolue à changer de vie, qu'elle n'avait pas fait usage de la *maudite carte* et *qu'elle ne s'en servirait jamais.*

Auparavant M. R... nous avait avoué la cause de ses désordres : c'était l'alcoolisme. Longtemps sa conduite avait été régulière, elle gagnait largement sa vie ; l'intempérance lui avait tout fait perdre. Elle était vraiment sans

excuse, car avant de tomber elle n'avait pas, comme tant d'autres, lutté contre les tentations de la misère.

En pleurant elle nous raconta l'emploi de ses dernières journées, depuis le moment où nous lui avions dit « au revoir » dans une des infirmeries de la seconde section. « Ne m'abandonnez pas ! sauvez-moi, » ajouta-t-elle toute tremblante et couverte de confusion. Pour être certaines de la sincérité de ses protestations, c'est à l'Asile de nuit que nous lui donnâmes rendez-vous, l'invitant à quitter tout de suite son hôtel pour nous fournir la preuve qu'elle ne se livrait plus au mal. La directrice de l'Asile fut prévenue, mais huit jours se passèrent et nous n'avions plus d'espoir, lorsqu'un messager nous apporta une lettre de M^me^ H. . . « Madame, disait la lettre, j'ai l'honneur de vous faire savoir l'entrée à notre Asile de la nommée M. R..., à laquelle vous vous intéressez. Je la garderai toute la journée à votre disposition, selon ma promesse. »

M. . . était très repentante, et profondément humiliée ; son entrée dans l'Asile, qu'elle appelait « l'hôtellerie de la misère, » lui avait été très dure. C'était précisément la preuve que nous attendions de sa sincérité ! De l'Asile de nuit,

elle entra dans l'Atelier des libérées, elle resta six semaines environ sous l'influence de la directrice, signa un engagement de tempérance, et par l'intermédiaire d'un bureau de placement, elle trouva une situation. Voici une de ses lettres :

« Je vous remercie, Madame, de l'intérêt que vous me témoignez, ma santé n'est pas très bonne, je souffre toujours beaucoup et si j'avais 100 francs d'avance, je songerais à me soigner. Mais il faut que je travaille, car je dois au moins 300 francs ; la différence est grande, mais il me faut *vaincre ou mourir*. Quand je ne devrai plus rien à personne, alors je penserai à ma santé. Pour le moment, la grâce que je demande à Dieu, qui est le *Maître de ma destinée*, c'est de pouvoir rester où je suis, et où je gagne ma vie. Dans quelques jours je pense écrire à la Préfecture pour cette maudite carte. Je dirai où je suis et où j'ai passé les derniers mois depuis que j'ai quitté le Dépôt. Je ne méritais pas la protection que vous m'avez accordée pour me faire sortir du bourbier où j'étais enfoncée. »

## PREMIÈRES ANNÉES DE L'ASSOCIATION DANS LA SECONDE SECTION

Nous avons dit que, dès la première heure, les dames visiteuses rencontrèrent à Saint-Lazare la femme de mauvaise vie. Elles sen-

tirent aussitôt combien était ingrate cette partie de leur tâche, combien il fallait redoubler de vigilance, de foi, de prières, pour la poursuivre dans un esprit de sainteté et d'amour.

Elles notent leurs observations sur leur registre. « Les filles de la seconde section, écrivent-elles, sont paresseuses, gourmandes et coquettes. Elles sont aussi malades d'esprit que de corps. »

On fait venir les filles le dimanche au culte avec les autres détenues, mais ces entrevues en commun, paraissent insuffisantes; il faut plus de temps, plus d'efforts, plus de témoignages de compassion pour établir sur des créatures aussi dégradées une influence salutaire. L'entrée des infirmeries est accordée à ces dames; les surveillantes voient avec plaisir qu'on essaye de faire quelque bien à leurs malades, elles encouragent les visiteuses à venir s'asseoir près des lits des filles. Ces dames s'entretiennent avec les malheureuses, les instruisent avec patience des choses du salut et cherchent à obtenir d'elles les promesses d'un changement de vie.

« Les filles publiques, écrivent ces dames, paraissent vivement touchées la première fois qu'on leur lit l'Évangile; leurs impressions

sont vives, mais passagères. Rien n'est durable chez elles, la vie qu'elles mènent altère leurs facultés mentales ; vraiment on peut dire qu'elles sont descendues au rang de la brute. »

Au premier abord, les filles sont un objet de répulsion. Pour s'occuper d'elles, il faut surmonter le profond dégoût qu'elles inspirent. Leurs maladies, l'odeur qu'elles exhalent, tout chez elles, contribue à les rendre repoussantes. Pour leur parler et pour parler d'elles, il faut qu'entre elles et la dame visiteuse s'élève l'image du Sauveur. Leur contact seul souille et flétrit, on ne s'approche pas d'elles sans danger pour la santé, il faut des précautions matérielles, il faut surtout se sentir gardées par la pureté de l'amour divin, par le Sauveur qui rachète et qui sanctifie.

« Quel privilège, écrivait une de ces dames, de pouvoir annoncer l'Évangile à de telles pécheresses ! Nous semons dans les larmes, nous récolterons dans la gloire. »

Les dames apportent dans leur tâche, vis-à-vis des filles de la seconde section, beaucoup de soins. « J'ai écrit aux parents de M... sa triste position et son désir d'entrer dans un refuge. Ce matin, je lui ai porté la réponse, qui est aussi touchante que désolée. Elle a un

vieux père aveugle qui veut qu'elle revienne à la maison en sortant de Saint-Lazare et qui enverra de l'argent s'il le faut. »

« J'ai vu Suzanne, écrit Mme de Perthuis à Mlle Dumas. Elle a vaincu ses mauvaises pensées. Elle m'a parlé de vous, elle vous aime beaucoup. Elle dit que c'est vous qui l'avez la première exhortée à quitter sa mauvaise vie. Elle voudrait beaucoup vous voir ! »

## QUELQUES VŒUX

Ces dames formulent des vœux tendant à modifier le régime de la prison pour les filles. Les dortoirs devraient être remplacés par les cellules.

La nourriture de la prison est insuffisante ; il faut l'améliorer, retrancher la cantine et ne pas permettre d'apporter de la nourriture du dehors.

On doit exercer une surveillance dans les dortoirs pendant la nuit.

Des réfectoires pour les filles de l'infirmerie seraient bien nécessaires.

## SUZANNE D...

Suzanne, dont vient de parler M^me de Perthuis, est une des premières filles de la seconde section dont se soient occupées les dames du Comité.

De Montbéliard, elle vient à Versailles avec ses maîtres, les quitte, entre dans une autre place, et ne tarde pas à être séduite. Bientôt abandonnée, elle tombe dans la prostitution, et ses parents, qui apprennent sa honte et ses fautes, lui défendent de revenir auprès d'eux.

A partir de ce moment, Suzanne appartient à la seconde section. M^me Pelet la rencontre en 1839 dans une de ses visites; elle est péniblement impressionnée lorsqu'elle la voit pour la première fois. Suzanne a le type insolent des femmes du métier. Elle tombe malade, elle tousse, elle a une mine détestable, elle paraît attaquée de la poitrine. « Quant à des sentiments qui permettraient d'attendre d'elle un retour au bien, elle n'en témoigne aucun. »

Peu à peu cependant elle s'apprivoise, s'adoucit et se montre même affectueuse vis-à-

vis de ces dames. On la voit presque tous les jours, on passe de longues heures avec elle, on lui lit la parabole de l'Enfant prodigue. «Nous avons établi une suite, dit M$^{me}$ Pelet, dans les explications de l'Évangile, que nous faisons pour elle, et maintenant elle paraît bien touchée ; elle proteste de son désir de rentrer dans la bonne voie. Elle a peur d'elle-même et demande qu'on la prenne dans un refuge ; elle s'est déjà informée si, après un an de bonne conduite, nous lui permettrions, au lieu de se placer, de rester avec nous en payant une partie du loyer. » A sa sortie de prison, l'agent du Comité la prendra au Dépôt de la Préfecture de police pour la conduire au Refuge. »

Le jour où Buzin va chercher Suzanne, il se passe au Dépôt une scène tout à fait attendrissante : une fille catholique a su le motif qui amenait l'agent, elle l'a conjuré avec larmes de la sauver aussi de cette vie affreuse. Le brave Buzin lui indique un couvent vers lequel elle se précipite.

Suzanne arrive au Refuge, elle est en haillons. Sa robe d'indienne est toute déchirée. On lui donne une robe chaude, des souliers, des bas noirs, en attendant qu'elle ait pu s'acheter quelques hardes ; de plus on lui prêtera le linge

nécessaire, un jupon de futaine et un châle pour aller à l'église. Si elle s'en va secrètement avec une seule de ces hardes elle s'expose à être poursuivie pour vol ! Elle fera elle-même le choix de sa nourriture.

Le Refuge de cette époque était un établissement minuscule et provisoire, qui fonctionna de 1839 à 1841, année où s'ouvrit le Refuge de l'Institution des Diaconesses. Pour 12 fr. par mois on avait loué une chambre, dans laquelle il y avait quatre lits. M^lle Blau, la directrice, y couchait avec ses pénitentes, et la chambre qui avait été précédemment celle de M^lle Blau servait d'atelier pour les repenties.

Les soins de ces dames pour Suzanne redoublent depuis qu'elle est dans leurs mains. A force d'amour et de prières elles veulent l'arracher à son ancien métier et la sauver corps et âme. « J'ai passé deux heures avec D... aujourd'hui, je lui ai lu l'Évangile de la Brebis perdue et je l'ai bien instruite de sa position vis-à-vis de nous et de M^lle Blau. Pendant toute ma visite, elle a travaillé sans discontinuer et de manière à prouver qu'elle est habile ouvrière. M^lle Blau est enchantée d'elle, elle la trouve très douce, confiante, contente de tout et même gaie. Suzanne répète qu'elle espère

entrer tout à fait dans la bonne voie, et cela sans faire de grands mots et de très belles promesses. »

Hélas! ces bonnes dispositions n'étaient que les caprices d'une âme malade. Un beau matin Suzanne se sauve. Elle emporte sur elle les vêtements prêtés par l'établissement. Les bonnes protectrices se désolent de cette fuite; immédiatement après sa disparition la comtesse Pelet court chez un des directeurs de la police, M. Régnier, un homme juste et humain, qui connaissait les antécédents de chaque fille. M. Régnier promet de prévenir ces dames aussitôt que la malheureuse serait reprise et de la leur rendre. A cause du vol on lui fera peur de la prison et, en l'admettant de nouveau chez M<sup>lle</sup> Blau, si toutefois elle sollicite cette faveur, on lui fera des conditions plus dures.

La police ne tarde pas à mettre la main sur la vagabonde, et celle-ci, repentante de son escapade et de ses larcins, supplie qu'on ait pitié d'elle et qu'on la reprenne; encore une fois il faut la vêtir de pied en cap; mais elle a vraiment un bon retour et l'on est content d'elle, « content de ce qu'elle dit et plus encore de ce qu'elle ne dit pas. » M<sup>lle</sup> Blau est toute attendrie, elle redouble de confiance à son égard. « La pauvre fille a voulu me remercier, je lui ai dit que

c'était à Dieu qu'il fallait adresser ses remercîments. La bonté et la grâce de Dieu sont infinies ! »

« D... est très laborieuse, et terminera les hardes demain même, ajoute la comtesse de Perthuis. La semaine prochaine, elle payera elle-même sa nourriture. Mlle Blau croit qu'elle pourra gagner au moins trente sous par jour; sa nourriture lui en coûtera quinze; elle mettra de côté tous les jours dix sous pour le remboursement de ses vêtements, les cinq sous restant sont destinés au blanchissage et autres petites dépenses et aussi pour la nourriture du dimanche. Quand il faudra prendre l'air, Mlle Blau ira avec ses repenties distribuer à de « bons pauvres » les effets qu'elles ont cousus. Ces excursions seront regardées comme récompense pour bonne conduite et serviront à faire naître l'esprit de charité dans les cœurs. Du reste, un refuge, pour faire un bien réel, doit conserver des proportions restreintes, douze pensionnaires au plus, ajoute une de ces dames.[1] »

Que devint D... par la suite ? J'ai eu quelque peine à me renseigner : en 1845, elle est de nouveau condamnée à un mois de prison; à

[1] Mlle Blau est décédée en 1884, à l'âge de 91 ans, dans la Maison de santé des Diaconesses.

l'expiration de sa peine, elle est transférée à l'Hôtel-Dieu; elle entre de nouveau au Refuge, je le crois du moins. A sa sortie, elle se place chez des ouvriers dont elle devient, paraît-il, la providence; dans la même maison que ces ouvriers demeurait un employé du chemin de fer qui a remarqué sa bonne conduite et qui veut l'épouser. Elle lui avoue tout son passé; il persiste dans sa demande, et le mariage a lieu. « Suzanne a revu sa mère, qu'elle a fait pleurer de joie par son retour au bien, autant quelle l'avait affligée auparavant. » Un jour que Mlle Dumas inspectait l'école de filles de Saint-Marcel, deux personnes la font demander: une femme dont la mise était simple, propre, modeste, accompagnée de son mari; il fallut que Suzanne déclinât son ancien nom pour que son amie des mauvais jours la reconnût.

Elle avait alors l'apparence d'une honnête ouvrière; elle s'était mariée, mais elle n'avait pas d'enfants et venait demander une petite fille qu'elle voulait élever pour l'empêcher, dit-elle, de tomber dans le vice. Mlle Dumas n'avait pas à ce moment-là dans son école d'orpheline à lui confier, et n'a plus jamais entendu parler d'elle; il est probable qu'elle mourut peu de temps après cette visite.

## DÉCEPTIONS

Ces dames eurent parfois d'étranges déceptions dans leur travail de sauvetage; j'en trouve un exemple dans une lettre d'un des membres du Comité, M^me Olivier.

« On n'avait pas fini de dîner chez moi le soir, écrit M^me Olivier, qu'on me fit chercher en toute hâte de chez les A... J'y fus sur le champ. M. R... était là, pleurant et disant qu'elle voulait quitter son séducteur. L'oncle et la tante grondaient, plaignaient, récriminaient et se défiaient encore. Voyant que toutes ces paroles n'avançaient aucunement une décision définitive, et les parents me disant, non sans raison, que si leur nièce restait chez eux, elle repartirait bientôt pour rejoindre son maître, le cas me parut très embarrassant. La pauvre fille voulait, disait-elle, retourner encore chez son maître pour lui rendre les comptes, etc. Alors je lui parlai très fortement, lui disant que, si elle rentrait dans cette maison, elle se perdrait volontairement. Tout à coup, elle me dit de la mener au Refuge. Sans perdre une minute, nous nous mîmes en chemin.

Malheureusement on ne put admettre M..., faute des consentements nécessaires.

« Je sortis du Refuge avec ma pauvre fille, le cœur bien gros, car je ne pouvais la loger chez moi. Je résolus de la garder avec moi tout le temps, excepté pour coucher et d'aller la reprendre demain matin chez son oncle pour la garder et travailler l'état de son esprit.

« Mais il fallait passer devant la rue qu'elle habitait avec cet homme. Impossible alors de la décider à continuer. Elle voulait lui rendre ses comptes, etc., et à ma prière, mes raisons, elle opposa des refus. Enfin je pris le parti de la suivre, parce qu'elle me promit de revenir avec moi, et de ne lui parler que devant moi. Vous jugez de mes sentiments pendant ces moments si pénibles où une âme, à peine délivrée, pouvait retomber dans les liens du mal ! Mais à peine eut-elle revu son maître qu'elle oublia ma présence et s'en fut avec lui dans le magasin. J'attends dans l'allée environ dix minutes. Puis je frappe à la porte et lui dis de venir avec moi, elle refuse, voulant rester jusqu'au lendemain, toujours, disait-elle, pour rendre ses comptes ! Je m'en allai le cœur brisé, presqu'en pleurant. J'avais quitté toutes mes affaires pour ce beau résultat. Enfin Dieu y pourvoira ! »

## LE DÉPOT

De même que la détenue de la première section, celle de la seconde n'arrive à Saint-Lazare qu'après une station au Dépôt. L'agent des mœurs conduit au poste de police les filles soumises, arrêtées pour infractions aux règlements, pour absence aux visites du Dispensaire, pour cause de maladie. Du poste, la voiture cellulaire les transfère au Dépôt où elles restent à la disposition de l'autorité et quelquefois subissent les punitions qu'elles ont encourues. Elles vivent en commun, entassées dans une vaste salle; la plupart passent la journée dans une inaction énervante. Celles qui travaillent ont des sacs à ourler. Elles jouissent d'une grande liberté dans leur salle qui se transforme le soir en dortoir. Une estrade en bois, relevée pendant le jour contre la muraille, est abaissée; les filles y installent une paillasse qu'elles vont chercher tour à tour, le lit se complète en hiver d'une couverture de laine.

Les filles soumises reconnues malades sont envoyées d'office à Saint-Lazare. On y envoie également les filles punies à des peines variant de quelques jours à deux mois; ces dernières

sont appelées filles des cours, en opposition avec les premières qui sont filles de l'infirmerie.

L'insoumise arrêtée pour exercice clandestin de la prostitution, est conduite, sans délai, devant un commissaire de police qui décide, après interrogatoire et vérification des références données, s'il y a lieu, de maintenir l'arrestation. Après cette formalité, l'insoumise est, en général, placée en cellule au Dépôt; elle subit la visite du Dispensaire. Est-elle trouvée saine, elle comparaît devant une commission qui l'inscrit, s'il y a lieu, sur les rôles de la police. Est-elle trouvée malade, elle est transférée à Saint-Lazare pour y être traitée. Quelquefois les insoumises se présentent spontanément pour demander leur inscription. On inscrit rarement une fille avant sa dix-huitième année.

La commission remet immédiatement, aux œuvres de patronage qui en font la demande, toute insoumise qui consent à être patronnée. Le Comité protestant, depuis l'origine, a réclamé un grand nombre d'insoumises qu'il a fait admettre dans les refuges soit de France, soit de l'étranger. Les insoumises mineures pour lesquelles les parents demandent au tribunal un ordre de correction, entrent à l'Établissement correctionnel de l'Institution des diaconesses.

L'Atelier des libérées a parfois donné l'hospitalité à des filles de la seconde section. Une d'entre elles, fille soumise, appartenant à une mauvaise maison, a causé dans l'Atelier plus d'ennuis qu'on ne saurait jamais imaginer! Pendant les premières semaines elle se montre docile, mais une de ses compagnes d'atelier lui déplaît, dans un accès de colère, elle veut la frapper à coups de ciseaux. Les libérées s'interposent à temps. Quelques jours plus tard, pendant l'absence de la compagne qu'elle détestait, elle s'empare de la montre de son ennemie et se sauve.

Le lendemain, un agent de police vient avertir la directrice qu'une fille se réclame d'elle et la prie d'acquitter une dette qu'elle a contractée dans un restaurant. La directrice devine qu'il s'agit de M... Elle se met en campagne, et vers le soir découvre enfin sa pensionnaire qui, depuis le matin, était écrouée au poste. A travers la cloison, elle exhorte M...; elle la supplie de revenir à de bons sentiments; elle lui demande de rendre la montre, tout au moins de dire ce qu'elle en a fait. Exhortations, prières, tout reste inutile; M... se refuse à répondre. Comme fille en infraction, elle entre au Dépôt; on l'y suit; elle

supplie qu'on ne l'abandonne pas. Malgré ses fautes multipliées, on décide son départ pour un Refuge à l'étranger. En attendant, elle loge chez l'agent du Comité; sa conduite est exemplaire, elle redouble de témoignages d'affection, pleure, lorsqu'on lui parle de sa vie de péché. Elle-même écrit : « Laissez-moi vous dire, Madame, combien je vous bénis, pour toute la peine que vous vous êtes donnée pour moi. Croyez que ce ne sera pas inutilement. »

Au jour convenu, M... est conduite au chemin de fer. Le rayonnement de sa joie la transformait. Ce n'était plus la même femme. On la case dans un wagon de dames seules, on la recommande aux employés. Surprise d'être traitée avec tant d'égards, elle ne sait comment témoigner sa gratitude et promet d'embrasser une vie toute nouvelle!

Hélas! quelques jours plus tard, une lettre apprend, qu'à peine arrivée dans l'asile où l'on avait obtenu son admission, M... s'est montrée insupportable, que sa violence la rendait dangereuse et qu'enfin, il avait fallu la laisser partir à pied, on ne savait pour quelle destination. «Votre propre expérience comme la mienne, Madame, écrivait-on à propos de M..., prouve combien il est difficile d'opérer

un sauvetage moral sur une pauvre fille comme celle dont nous nous occupons. »

Le salut est-il possible pour la pensionnaire des maisons de débauche? Ce que ces maisons font de la créature humaine, quelle plume serait assez énergique dans l'expression de son horreur pour savoir le dire?

## SAINT-LAZARE

Les filles arrivent du Dépôt à Saint-Lazare dans la voiture cellulaire; elles paraissent indifférentes à leur sort, leur attitude est hautaine, insolente; leur mise est encore tapageuse, mais sans tarder on leur fait revêtir les vêtements de la prison et on les transforme en détenues. A l'infirmerie, bonnet blanc, robe grise d'hôpital ou trop grande ou trop petite; les mineures de treize ou quatorze ans se perdent dans cette robe qui n'est pas faite pour des enfants. Les filles des cours sont coiffées d'un béguin noir, elles traînent leurs pieds dans des chaussures sans quartier: cette démarche traînante est inimitable; elle donne aux filles leur cachet; elle leur appartient en propre. La jugée qui n'est

pas fille prend son plaisir, au contraire, à faire résonner dans les escaliers, dans la cour, ses lourds sabots.

## L'INFIRMERIE

Les bâtiments de l'infirmerie datent de 1838; ils donnent sur un préau planté d'arbres, dont l'aspect est beaucoup moins désolé que celui du reste de la prison. En été les portes du rez-de-chaussée restent ouvertes, on voit les filles assises dehors, sous les arbres; elles cousent à la main. Le premier étage de l'infirmerie est réservé aux filles soumises malades, les deux autres étages appartiennent aux insoumises que l'on groupe d'après l'âge. Chaque étage compte environ deux cents lits. Une large galerie aux immenses fenêtres règne dans toute la longueur du bâtiment, sur cette galerie s'ouvre une série de dortoirs clairs, spacieux, admirablement aérés; chaque dortoir est séparé de la galerie par une cloison à claire-voie et reste placé sous la direction d'une matrone, ancienne fille que l'administration a gardée dans son service; on l'appelle la mère. Pendant la journée deux religieuses en général se tiennent dans la galerie.

Les malades, assises près de leurs lits, travaillent s'il leur plaît; elles sont libres de ne rien faire. A neuf heures du matin et à deux heures et demie de l'après-midi elles vont chercher leur portion de nourriture. On les voit au pied du grand escalier, autour d'une cantine improvisée, attendant, leur gamelle à la main, qu'on les serve. Elles sont indolentes, indifférentes et patientes : la faim ne les aiguillonne pas, et la nourriture de la prison leur répugne. La fille malade est devenue, si l'on ose s'exprimer ainsi, une pâte molle, il n'y a plus d'énergie chez elle, la maladie qui ronge son corps hante son esprit, détruit sa volonté, elle n'est plus elle-même. On éprouve pour elle une profonde pitié, c'est une ruine quelque âge qu'elle ait. D'ailleurs, comment oublier qu'elle a des complices. Ce n'est pas sur elle, la plupart du temps, qu'il faut faire retomber la responsabilité de son irrémissible perte! Petite fille ignorante, inconsciente, on l'a flétrie. Ceux-là même qui auraient dû veiller sur elle ont attenté à son honneur. D'autres fois, par entraînement de cœur, par affection naïve et imprudente, jeune fille, elle s'est donnée.

Bientôt on l'a abandonnée et elle a roulé dans la fange. Une première faute l'a perdue

pour toujours. Quelquefois c'est celui qui l'a entraînée au mal qui exige qu'elle vive du vice, d'autres fois encore c'est de propos délibéré, par paresse, par goût du plaisir et du luxe, qu'elle choisit ce mode d'existence!

Parmi les mineures, au troisième étage de l'infirmerie des enfants : treize ans, quatorze ans, quinze ans! déjà malades. Comment sont-elles venues si tôt, si vite à ce dernier degré... C'est la chose la plus triste et la plus simple du monde. A... D... n'a que treize ans; sa mère est une brave femme du peuple, sans malice. Elle porte le pain aux pratiques, ce qui l'oblige à quitter la maison dès six heures du matin. Ses filles vont en apprentissage ; les aînées sont déjà perdues, elles ont disparu. A. D... apprend à repasser chez une blanchisseuse ; elle devient inexacte dans ses heures de rentrée. Sa mère la gronde. A... se fâche et quitte la maison. Sur les conseils d'une camarade de seize ans elle arrête qui passe, n'importe qui! «Comment avez-vous fait une chose pareille?» — «Pour acheter une robe, j'en avais besoin.» Nul sentiment de honte, nulle pudeur. Malgré la correction paternelle, elle a disparu encore une fois; malade de nouveau, elle est revenue à la seconde section et, en sortant, a

demandé d'elle-même la carte, qui lui semble un grade dans la milice du mal.

M... K..., quatorze ans; son père, dit-elle, le premier l'a perdue. Dans l'absence de sa mère qui travaille dehors, elle doit soigner ses petits frères et ses sœurs. Elle les aime, mais son affection pour eux ne l'empêche pas de vivre à sa guise. Il se trouve des misérables pour abuser de cette enfant! Malade déjà deux fois, corrompue jusqu'à la moëlle, ou plutôt ruinée corps et âme, elle aspire ouvertement à la carte! On lui parle de ses frères, elle pleure, mais ne renonce pas à son projet; elle nous dit: «mes sœurs deviendront comme moi» et semble le regretter.

Sage jusqu'à la mort de sa mère, à treize ans devenue orpheline, L... entre dans un atelier, un camarade tout jeune l'entraîne; après trois mois de vie commune, il la met à la porte. Elle passe de mains en mains. La police l'arrête. «Depuis six semaines, nous dit-elle, je faisais la noce.» Nous lui lisons l'Évangile, elle nous interrompt: «J'aime mieux faire la noce, si vous saviez comme c'était amusant les promenades en voiture autour du lac au Bois de Boulogne!» Ses yeux brillaient de joie au souvenir des mauvais jours. A la longue cepen-

dant, elle fut sensible aux appels qu'on lui adressa.

Beaucoup d'enfants passent par la seconde section, y apprennent plus de mal qu'elles n'en savaient avant d'y venir, et achèvent de se corrompre. Souvent ces enfants sont protégées par leur mère contre la dame patronnesse, soit catholique, soit protestante, qui voudrait les enlever à leur horrible position. Dans la classe ouvrière la faiblesse des mères est inouïe. L'enfant, en sortant de Saint-Lazare, ne se soucie pas d'être enfermée dans un établissement d'éducation; la mère, qui avait d'abord consenti avec joie, se laisse dominer par sa fille, la reprend chez elle, la refuse au patronage et, lorsqu'on s'étonne de ce changement, elle répond: « Que voulez-vous, Madame, l'enfant ne s'en soucie pas. »

Cette vie ne leur semble donc pas détestable, à ces enfants? Sans doute, au fond de la conscience, une voix parle; mais cette voix, on la fait taire. H..., fille de dix-huit ans, en maison, blonde, jolie, intelligente, en apparence rien de vulgaire chez elle, pose carrément en principe que les préjugés ont fait leur temps, qu'elle ne veut plus de la morale vieillie de l'Évangile, qu'elle ne doit aucun compte de

sa conduite ni à Dieu, en qui elle ne croit plus, ni à la société qui ne fait rien pour elle. En réalité, elle voulait se tromper elle-même par ses vaines paroles; son cœur souffrait. Lorsqu'on lui disait qu'elle n'était pas faite pour cette vie, ses yeux se remplissaient de larmes, et l'Évangile qu'elle voulait repousser, elle ne pouvait l'écouter sans une émotion plus forte que sa volonté méchante.

D... a vingt-deux ans, polisseuse de métaux et figurante le soir dans un mauvais théâtre; elle est blonde, gentille de manières, soignée sur sa personne. Elle vit depuis six ans avec un ouvrier monteur en bronze. A la suite d'une querelle et par un coup de tête, elle était allée à la Préfecture se faire inscrire. On la trouve malade, on veut l'envoyer à Saint-Lazare. Subitement revenue de son atroce projet, elle se sauve, retourne chez elle, raconte à «son mari» ce qui s'est passé. La réconciliation du pseudo-ménage se fait. Le lendemain on vient arrêter D... Sa mère est veuve; tombée dans une misère extrême avec cinq enfants, elle a eu recours à de mauvais moyens pour vivre. D... a reçu de sa mère de mauvais exemples; c'est une circonstance atténuante en sa faveur. Elle est plus à plaindre encore qu'à blâmer.

Dans l'infirmerie des insoumises, la fille est plus accessible à l'influence divine qu'on ne l'imaginerait; elle aime qu'on lui parle de son âme; l'affection qu'on lui témoigne la touche profondément, et de tout son cœur elle répond à cette affection: les filets du Seigneur sont jetés parfois avec succès dans les eaux profondes.

Le Refuge protestant de la rue des Buttes, la maison catholique du Bon Pasteur s'ouvrent pour recevoir la repentie et continuer l'œuvre que la grâce du Seigneur a commencée à la seconde section.

## LES FILLES DES COURS

Les malades de l'infirmerie font plus de pitié que d'horreur; la fille des cours, faut-il l'avouer, fait plus d'horreur que de pitié, ou plutôt la pitié qu'elle inspire est mêlée d'une telle douleur, qu'à sa vue on ne sait plus quel nom donner à la souffrance que l'on ressent!

En général, la fille des cours est violente et injurieuse; elle a la révolte et la haine des esclaves, car c'est une esclave; on l'a justement nommée «l'esclave blanche.» Qui a vu dans leur préau les malheureuses en promenade ne

saurait l'oublier. Les ilotes ivres rendaient tempérants, paraît-il, les jeunes Spartiates; les esclaves blanches, dans leur abjection, ne rendraient-elles pas tempérante notre jeunesse moderne? Il faudrait faire passer sous les yeux des jeunes hommes le navrant spectacle de ces profondes détresses. Ils ont du cœur, leur cœur saignera, se révoltera et la croisade sainte s'étendra parmi eux pour la conquête d'une chasteté haute et noble!

Des femmes, et cependant sont-ce encore des femmes? des yeux, les mêmes yeux qui éclairent les chers visages de nos sœurs, de nos filles, de nos mères, et dans ces yeux, quels regards! C'est la bestialité, et la bestialité méchante, lascive; l'ouvrage divin est anéanti, la brute survit seule. La dévastation va jusqu'au bout, le mal développe toutes ses conséquences; on sonde les profondeurs de la parole: « le péché, c'est la mort. » La dégradation, la pauvreté de ces filles se traduisent par leurs vêtements sordides, leurs jupes trop courtes, leur démarche traînante, leurs cheveux en désordre, voilant le front comme une crinière; à la file, elles tournent dans la cour, monotones, ennuyées. Cercles symboliques que tracent les infortunées sur le sol de la prison, cercles qui enserrent

dans leurs replis des plaies hideuses, des vices révoltants!

Cependant parlez de Jésus à l'une de ces femmes, au Nom divin, elle s'arrête, elle écoute, elle pleure. Ses yeux se remplissent tout à coup d'une profonde mélancolie. Désespérée de la vie, elle regarde les choses du ciel perdues pour elle sans retour, elle remercie, mais elle s'éloigne; elle sait que tout intérêt est inutile!

Jamais nous n'oublierons le pâle et triste visage de T..., ses yeux pleins de larmes; nous l'avions arrêtée au moment où elle entrait à l'atelier. Qu'aurait-il fallu pour la décider à vivre d'autre chose?

On nous écrivait récemment :

«La visite que je viens de faire à la seconde section a rendu mon âme «*triste jusqu'à la mort.*» Ces choses sont navrantes; jamais je n'avais compris, comme depuis cette visite, la réjection qu'a méritée un monde voué au péché! Jamais, jusqu'à maintenant, je n'avais eu une aussi lucide vision du mal moral! Ces malheureuses sont les victimes des crimes commis par la société. Elles me sont apparues comme l'expression fidèle et la caractéristique de l'immoralité au milieu de laquelle nous vivons.

«Telle que je viens de la rencontrer, descendue

au rang de la brute, *la fille des cours*, c'est le péché rendu en quelque sorte concret, devenu visible, incarné sous une hideuse figure qui lui est propre. Quel peintre a donc représenté le *Mal* sous la forme d'un génie fort et beau? Quelle aberration, et comme celui-là s'est peu rendu compte de la réalité!

«Sans ces femmes nous ne comprendrions qu'imparfaitement ce qu'est le monde (1 Jean, II, 15-17); elles nous le rendent visible, tangible. En elles le monde peut se mirer et se reconnaître: art, littérature, culture de toute sorte, richesse avec ses raffinements, plaisirs égoïstes, luxe, jouissances, voluptés, élégances raffinées et qui se font cruelles, il est là tout entier! Sur ces femmes pèse le poids de la corruption sociale. C'est ce fardeau qui les a rendues ce qu'elles sont, telles qu'elles sont. Le moule impitoyable portant l'effigie de l'époque les a torturées pour leur faire subir une transformation à son image; il les a broyées pour les rendre semblables à lui! Les victimes des carrières de la Chancelade, périssant en débris informes sous le poids de la montagne descendue sur elles, donnent l'idée de l'écrasement psychologique des individualités infirmes, incapables de s'opposer à la fatalité criminelle. Chaque femme dégradée de la se-

conde section nous dit la même histoire : à elle vient aboutir l'effort du péché de notre société mauvaise, nos lâches connivences avec le vice. Nous sommes responsables à son égard. Ayons donc une pitié sans lassitude pour des victimes mystérieuses dont la signification est éternelle et infinie. . . . . . Attendons, reprenons courage, car le triomphe du mal n'est pas définitif; c'est à l'amour vrai, c'est au bien, c'est à la justice que doit appartenir le dernier mot !..... »

## FILLES EN CARTE — FILLES EN MAISON

Abstraction faite de l'impuissance, corps et âme, dans laquelle elle est tombée, dirons-nous les difficultés de toutes sortes, difficultés morales, difficultés matérielles qui s'opposent au relèvement de la fille en carte. Un engagement qu'elle a signé l'a incorporée dans une milice dont dorénavant elle fait partie. Cet engagement est, de nos jours, pour compléter les cadres du régiment de la débauche, l'ancienne presse des matelots remise en vigueur. La malheureuse est soumise au dur régime de l'arrestation sans mandat, et elle est sans cesse en infraction;

veut-elle mener une vie honnête, l'agent peut l'appréhender au moment où elle sort de chez elle, où elle vaque à ses affaires ; l'heure réglementaire est passée, elle est en infraction. Elle s'arrête dans la rue, on l'accuse de raccoler, elle est en infraction. On lui demande sa carte, la carte n'est pas à jour, elle est en infraction. L'infraction est punie par mesure administrative. C'est la détention, qui découragera son désir de bien faire ; c'est la visite imposée, qui tuera de nouveau chez elle le sentiment de pudeur qui semblait renaître. Ses patrons ne tardent pas à apprendre qu'elle est inscrite à la police, ils la chassent. Garderont-ils cette femme auprès d'employés honnêtes, à côté de leurs enfants ? Dans une heure de lucidité, la fille a voulu briser ses chaînes ; vains efforts, les ordonnances, les règlements, les relations avec des êtres pervertis comme elle, la pauvreté, les habitudes, toutes les fatalités armées contre elle l'obligent à reprendre le joug. D'ailleurs il n'y a aucune fille qui ne boive ! Pour que la femme consente à subir les outrages qu'elle subit en maison, il faut boire ; pour vaincre ses dégoûts, il faut boire ; pour faire perdre au client son reste de bon sens, il faut boire ; le corps est usé, la fatigue le tue, pour le stimuler

il faut boire. D'une femme constamment sous l'excitation de l'alcool, que peut-on espérer?

M... B..., seize ans, *en carte*, a quitté ses parents à douze ou treize ans. Nous lui proposons de venir au Refuge; elle hésite. «Je sais, nous dit-elle, que cela vaudrait beaucoup mieux pour moi; cela ferait plaisir à mes parents. Il n'y a que cela qui pourrait leur faire croire que je suis raisonnable; mais alors il faudrait que j'y entre tout droit en quittant Saint-Lazare. Il ne faudrait pas que je me retrouve dans la rue. Je n'aurais plus le courage de me laisser enfermer.»

«— Vous deviez boire souvent?»

«— Oh! oui; — c'est incroyable ce que je *pouvais boire; je buvais comme un homme. Il faut boire pour s'étourdir*, sans cela on ne pourrait pas faire ce que l'on fait.»

Si la fille est en maison, elle ne s'appartient plus. Pour la tenancière de l'établissement, elle représente un capital que la tenancière n'entend pas aliéner.

Voici quelques lignes sur un sujet tellement navrant que nous aurions voulu le taire :

«Combien ce genre de vie est préjudiciable à la santé, est-il besoin de le dire? privation d'air, manque d'exercice, abus des boissons

fortes et du tabac, excès capables d'ébranler les plus fortes constitutions ; tout cela à la suite des privations du jeune âge ! La mort frappe les filles en maison à la fleur de l'âge : l'hôpital est le terme fatal où elles aboutissent. La débauche les a fait vivre hier ; elle les fait mourir aujourd'hui ! Heureuses celles qui meurent jeunes, car dès qu'une fille est délaissée par le public, la matrone provoque son départ par des querelles et par le refus de lui acheter les objets qu'elle désire et les vêtements dont elle a besoin, ou bien la met brutalement à la porte, à peine vêtue d'un vieux jupon ou d'une vieille robe. Elles ont, du reste, accompli leur tâche ; la maîtresse s'est enrichie à leurs dépens ; qu'elles aillent maintenant, puisque la mort refuse de les prendre, peupler les bouges des barrières, ces horribles bas-fonds de la débauche ! qu'elles finissent dans le ruisseau d'où elles étaient sorties ! Elles croient améliorer leur position en sortant de maison pour en changer, en passant d'un pays à l'autre ; mais partout même misère, même réclusion les attendent. Comment consentent-elles à rester dans une vie aussi cruelle, aussi humiliante, aussi désespérée ? C'est qu'elles sont ineptes et imprévoyantes, plus stupides encore que vicieuses. » (Richet.)

Par suite de circonstances particulières ou sur la demande de proches parents, les membres du Comité des prisons ont dû poursuivre jusque dans l'antre la pensionnaire qui, pendant son séjour à Saint-Lazare, avait supplié qu'on eût pitié d'elle.

« J'ai porté à N... la lettre de son frère, m'écrit-on. Vous dirai-je où j'ai été chercher la malheureuse ? Il était cinq heures du soir, le jour commençait à baisser; je savais que c'était le moment où il m'était possible d'entrer là sans être exposée à d'horribles dégoûts. Vous comprenez que je ne me sois pas aventurée seule; mon amie M^me R... avait consenti à m'accompagner. La lettre du frère était touchante et donnait le courage de tout affronter. Je désirais ardemment réussir dans ma négociation. « Reviens sans tarder, écrivait le frère, « je payerai ton voyage, ma maison te sera ou« verte ; songe que, depuis dix ans, je n'avais « pas reçu de tes nouvelles ; je te croyais « morte; mais tu vis, grâce à Dieu. Ne nous « oublie pas plus longtemps; je t'attends : j'ai « pleuré à cause de toi; notre mère a pleuré « aussi. Chère sœur, reviens vite. » — Notre entrée dans l'établissement causa un certain trouble, on alla chercher N..., qui se fit

attendre; elle arriva enfin toute rouge, toute tremblante, ne sachant que dire! Elle nous conduisit dans une petite pièce où il y avait une table, des chaises, des verres, que les clients venaient de laisser sur la table, des bouteilles vides; la malheureuse N... souffrait, et une pitié indicible débordait de notre cœur. Nous aurions voulu, au nom de ce frère, prendre l'infortunée dans nos bras et l'emporter, l'emporter bien loin, jusqu'à ce qu'elle fût en sûreté! Nous lui lûmes la lettre; puis, aidées par le Seigneur qui nous donna courage, nous choisîmes dans l'Évangile les paroles saintes qui, partout, peuvent retentir et, là même, nous avons lu, nous avons prié, comme dans l'endroit le plus sacré, le plus recueilli. Le Seigneur nous protégeait et nous donnait la conviction profonde qu'Il était présent à cette douloureuse entrevue. N... pleurait, sanglotait, remerciait, promettait de venir nous trouver à son prochain jour de sortie. — Hélas! tout ce que nous obtînmes, ce fut cela: des larmes stériles et cette vaine promesse! — N... n'est jamais venue et jamais, depuis ce jour, on ne l'a revue. »

. . . . . . . . . . . . . . . . . .

...Pauvre, pauvre N..., que, dans son infinie miséricorde, Dieu t'assigne un meilleur

rendez-vous que celui que nous avions pu te donner; un rendez-vous où Lui-même te forcera de venir!...

...Et ton corps, ton misérable corps souillé, qu'Il en fasse alors, par un miracle de sa puissance, un corps immortel, incorruptible et glorieux!

## POUR LA FILLE, PAS DE LIBÉRATION

Constater qu'il y a un tel mal et se taire! Revoir en souvenir les victimes d'odieuses et égoïstes turpitudes; les croiser dans la rue, les rencontrer à la prison, à l'hôpital, et passer outre! Le pourrait-on?

Dans l'intérêt de passions que l'on veut assouvir à tout prix, on a dit qu'il y a un mal nécessaire; ce sophisme est détestable; c'est un mensonge... Tout mal est un désordre; tout mal fait des victimes. Dieu frappe de sa malédiction ces choses-là. Dans les anciens temps, Dieu a réduit à l'état de ruines les villes coupables. Dans les temps modernes, Dieu frappera nos villes, si nos villes ne s'amendent.

Dans le chapitre que nous achevons, nous avons usé, par respect, de tous les ménagements

possibles. Nous en avons dit assez cependant pour que toute personne qui a du cœur donne à son indignation un libre cours et se hâte d'agir; elles sont là, les jeunes filles, les mineures de la seconde section. Que fera-t-on pour leur venir en aide?

Nous avons suivi la jugée jusqu'à sa libération. Pour la fille qui est *dans la prison*, mais qui n'est pas *en prison*, car sa mauvaise vie ne constitue pas pour la loi un délit, il n'y a pas de libération. Elle quitte Saint-Lazare pour être plus prisonnière que lorsqu'elle était à l'infirmerie ou dans les cours de la seconde section. Celle qui est pensionnaire dans une maison, celle qui vit de débauches constantes ne connaît pas la liberté. Esclave de tous, esclave d'elle-même, comment, aussi longtemps qu'elle continuera son service d'esclave, serait-elle affranchie!

«U... a voulu s'étrangler avec son fichu; on l'a veillée deux nuits, et maintenant elle a la camisole de force. Elle est à moitié folle! Mise en liberté, elle déclare *retourner à son ancienne vie*, n'ayant aucun autre moyen de gagner son pain.» C'est la déclaration de la plupart des filles, si ce n'est de toutes : *c'est qu'elles sont forcées de retourner à leur ancienne vie.*

« A l'heure qu'il est, il y a des marchés

d'âmes, des marchés de chair humaine, ouverts dans toutes les grandes villes de nos pays civilisés. Dans toutes les grandes villes de nos pays chrétiens, il y a des forteresses munies de grilles et de verrous, et on y tient en esclavage les victimes vouées au vice, jetées en pâture aux plus infâmes appétits de la corruption.

« A l'heure qu'il est, des maisons achètent des jeunes filles, se les vendent les unes aux autres, celle-ci 500 fr., celle-là 800, cette autre 1000 !

« Les malheureuses enfermées là, livrées à toutes les turpitudes, condamnées à toutes les abjections, réduites corps et âme à l'état de pourriture, ce sont vos filles et ce sont vos sœurs devant Dieu.

« Les misérables qui vont là, assouvir sur ces créatures de Dieu leurs convoitises infâmes, ce sont vos fils, depuis l'enfant au candide regard dont vous craindriez d'effaroucher l'innocence par un mot trop hardi, jusqu'au jeune homme, l'orgueil de votre cœur paternel, auquel sa pureté, pensez-vous, forme une lumineuse auréole ! » (*La lèpre sociale.*)

## LA CROIX BLANCHE

Nous avons parlé en son temps de la Société de tempérance de la Croix Bleue, qui a pour but de lutter contre l'alcoolisme.

Nous n'hésitons pas à mentionner ici les ligues de la Croix Blanche qui, dans diverses contrées, se sont constituées pour l'observation des lois de la pureté.

Les principes sur lesquels ces ligues se sont formées, sont les suivants :

« La loi morale est la même pour les deux sexes.

« Le droit à l'impureté n'existe pour personne.

« L'homme qui contribue à l'avilissement d'une femme est responsable de la dégradation de celle-ci. »

La Croix Bleue travaille, avec l'aide de Dieu et de sa Parole, au relèvement des victimes de l'alcoolisme. Nous souhaitons que la Croix Blanche, après les engagements que prennent les membres de la ligue vis-à-vis d'eux-mêmes, mette dans ses statuts que ses adhérents se proposent de travailler, avec l'aide de Dieu et de

sa Parole, *au relèvement des victimes de l'impureté.*

Que les membres d'une telle ligue ne redoutent pas le ridicule, pas plus que ne l'ont redouté les membres de la Croix Bleue. Qu'ils se résignent à être battus une fois, deux fois, dix fois; la victoire est au bout. Au surplus, la bataille est digne de quiconque reconnaît pour son capitaine le Sauveur des perdus[1].

## LES FEMMES A L'ŒUVRE

Le Comité protestant des prisons de femmes souhaite, avons-nous dit, l'organisation en France d'une grande association pour le patronage des détenues libérées. Donnons à ce vœu plus d'ampleur; mettons un champ de travail à la portée de toutes les activités généreuses.

Nous voulons diminuer la récidive par le patronage. Mais on ne peut attaquer la récidive qu'à la condition d'entrer en lutte avec le fléau qui est plus que son congénère, qui doit être considéré comme la source qui l'alimente, le fléau de la prostitution.

[1] Agence de la Ligue française de la Croix Blanche, 2, Avenue de Messine.

Femmes, et femmes chrétiennes, nous ne saurions tendre la main à la récidiviste criminelle, légale, officielle en quelque sorte, sans la tendre en même temps à la récidiviste officieuse.

Toutes deux, récidivistes et prostituées, sont nos sœurs, comme elles sont sœurs entre elles. Ni dans la théorie, ni dans la pratique, elles ne peuvent se séparer les unes des autres pour former des catégories distinctes ; les vices s'engendrent mutuellement ; s'il s'agit de tenter un effort pour le salut de l'une, il faut songer du même coup au salut de l'autre.

En effet, nous croyons pouvoir affirmer que l'immense majorité des détenues libérées est sur la pente de la prostitution ; la prostitution fera de la délinquante primaire d'aujourd'hui la récidiviste criminelle de demain ; tôt ou tard la prostituée aboutit à la prison ou mérite d'y arriver. Œuvre stérile, de tenter de diminuer par le patronage la récidive, si l'on ne s'efforce pas de diminuer la cause de la récidive, l'éternelle ennemie de la femme, la prostitution.

Pour la solution de ces redoutables problèmes, aucun appui n'est à dédaigner, aucune force n'est inutile, aucun auxiliaire n'est de trop. Un déploiement inaccoutumé de bienfaisance ne suffi-

rait pas; il faut qu'aux puissances de la foi et de l'amour, aux ressources de la philanthropie s'ajoutent les conseils de la science. Une société d'études, au courant des expériences tentées dans les autres pays, devrait favoriser les publications sur les sujets spéciaux, agir sur l'opinion publique, faire naître dans notre patrie le réveil de mœurs austères, s'appuyant avant tout, toujours et pour tout sur les paroles du Maître, paroles simples et profondes, mot d'ordre qu'acceptent les cœurs grands, purs et nobles.

Parmi les moyens préventifs, dont il faudrait multiplier l'action bienfaisante, nous indiquerons sommairement ceux-ci.

L'éducation: c'est l'affaire des parents chrétiens.

Les écoles du dimanche populaires.

Les associations chrétiennes de jeunes filles, sortes d'écoles du dimanche de persévérance.

Les Unions chrétiennes de jeunes gens, continuant aussi l'œuvre commencée par l'école du dimanche.

Contribuer par toute l'influence dont on dispose à créer dans l'opinion publique un courant qui rende à la moralité la place qui devrait être la sienne. L'opinion publique sur ce point est faussée. Il n'y a pas deux morales,

l'une à l'usage des hommes, l'autre pour les femmes. Jamais nous ne trouvons dans l'Évangile une allusion quelconque qui permette de supposer qu'il y ait une différence entre les obligations imposées à la femme et celles que l'homme est tenu d'observer au point de vue de la pureté. L'homme doit respecter la femme, la femme doit se respecter elle-même. Criminels sont ceux qui attentent à la sécurité morale de ces jeunes filles, de ces enfants, de ces femmes !

Il faudrait entreprendre des croisades contre les cabarets, les brasseries, etc., etc.

Contre les bals publics. On a bien dit que le bal public est pour la femme ce que la maison de tolérance est pour l'homme.

Contre les mauvais théâtres : « Si je pouvais supprimer l'immoralité du théâtre, disait un maire de Philadelphie, les prisons ne renfermeraient par le tiers des prisonniers actuels. »

Contre la presse immorale : « Un peuple qui a une presse aussi scandaleuse que le peuple allemand, disait le socialiste Lassalle, doit périr. » Il n'en va pas autrement de la France, dont la presse n'est pas immorale seulement. Disons avec plus d'énergie que la presse de nos jours, journaux, livres, etc., est devenue *immonde*.

## AU PLUS FORT DE LA MÊLÉE — M^me BUTLER

En appelant nos compatriotes à l'œuvre, nous ne pouvons passer sous silence le noble exemple que nous donne une femme, dont nous entourons la personne d'une profonde vénération, M^me Joséphine Butler.

Dans ses instructions, M^me Fry insistait sur l'influence que les femmes ont exercée en Angleterre sur les hommes politiques pour obtenir la réforme des abus et dans certains cas pour changer l'opinion publique. En 1870 M^me Butler n'a pas hésité à exercer son influence sur l'élection d'un membre du Parlement d'Angleterre. Elle s'est appliquée à modifier le cours de l'opinion publique, elle a pris la défense des plus pauvres, des plus méprisées; enfin, elle a engagé au prix d'incessants sacrifices, au péril de sa vie, une lutte de tous les jours contre des mesures qui lui semblaient injurieuses pour la liberté et la personnalité des femmes. Elle a eu le bonheur, au bout de seize ans, de voir triompher la cause abolitionniste dans son pays par le retrait des lois sur les maladies contagieuses! Elle a mené cette

campagne dans un esprit chrétien; elle en a fait remonter le succès à Dieu. « Quand nos premiers faibles efforts ont commencé en Angleterre, écrit-elle, combien peu nous nous imaginions que Dieu comptait accomplir une si grande œuvre par notre humble moyen et que nous étions destinées à faire tomber en poussière le plus abominable des despotismes et à proclamer jusqu'aux extrémités de la terre la grande vérité de l'*égalité* de la loi morale ! »

Le mouvement provoqué par M^me^ Butler s'est propagé dans divers pays d'Europe; des associations de femmes se sont formées en Russie, en Suisse, en Angleterre, en Hollande, en Danemark, et sont en pleine activité pour lutter contre le mal. En France, par contre, les associations sont peu nombreuses, peu prospères. Quelle est la cause de cette langueur des femmes françaises? N'ont-elles pas su s'entendre sur les principes fondamentaux? Ont-elles craint de s'appuyer, pour agir, sur l'autorité d'un Maître dont on ne discute pas les ordres et auquel on obéit parce qu'on croit sa Parole?...

Les femmes françaises que nous appelons à l'œuvre doivent comprendre avant tout, que rien de grand et de durable ne se fait sans la foi et que pour conserver, au fort de la mêlée,

leur dignité de femme, il leur faut s'envelopper, comme Mme Fry, comme Mme Butler, de l'inviolabilité que confère la sainteté chrétienne! C'est à ce prix qu'elles pourront acquérir de l'influence, qu'elles se feront écouter, et qu'elles contribueront pour leur part, dans notre patrie, au triomphe du principe de l'égalité de la loi morale; c'est à ce prix, qu'elles le sachent bien, qu'elles pourront tendre à la récidiviste officielle et à la récidiviste officieuse une main forte et bénie.

## LA MISSION DE SAINT-GILES

Il serait désirable de tenter à Paris, pour les femmes de mauvaise vie et pour les libérées, ce que la mission de Saint-Giles fait avec succès à Londres. Toute personne qui sort de prison est conviée par la mission à des repas très simples, présidés par des amis. On parle aux personnes que réunissent ces soupers fraternels, on cherche à les amener à signer l'engagement de tempérance.

« En 1887, sur 18,000 libérées à Londres, 15,500 ont accepté les invitations de la Mission de Saint-Giles. Ces repas très simples se composent de viande, pain, café, puis on presse les

convives de signer un engagement de tempérance; on ne les y oblige en aucune façon, mais enfin un tiers environ a signé le pacte et un quart de ce tiers le considère comme sacré et le tient. La mission fournit de l'argent, des outils, des vêtements, et elle procure des emplois à ceux qui manifestent une intention sincère de revenir au bien. Le lord-maire alderman Whitehead présidait le banquet servi par les dames associées de la mission. Il y avait dans la salle de Little Wild street à peu près deux cents personnes, faisant honneur au souper, mais dont les figures n'étaient pas toutes très rassurantes; quant aux costumes, certains défient toute description. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, sauf M. Munroe, quelques hauts dignitaires de Scotland yard, M. Howard Vincent, l'ancien directeur des investigations criminelles et les gouverneurs des prisons de Londres, reconnaissant leurs pensionnaires, la police régulière était soigneusement éloignée non seulement de la salle, mais même des rues avoisinantes. Pendant le repas, qui dure trois quarts d'heure, on n'entend que le bruit des mâchoires fonctionnant consciencieusement; pas de cris, pas de conversations; cependant ces gens ne sont pas étrangers les uns aux autres,

comme on pourrait le supposer; cela se voit aux regards qu'ils se jettent.

« Le dernier morceau avalé, plusieurs discours sont prononcés, celui du lord-maire est le plus remarquable. D'après M. Whitehead, il y a dix ans, la population des maisons de détention était de 20,833 prisonniers; elle est tombée à présent à 14,536. Le lord-maire n'attribue pas qu'à l'éducation cette diminution de l'armée du vice, mais les missions dans le genre de celle de Saint-Giles contribuent beaucoup à ce résultat. Le prisonnier auquel on apprend un métier, auquel on procure le moyen de travailler, s'aperçoit promptement qu'il vaut mieux gagner sa vie honnêtement que d'éplucher de l'étoupe dans une cellule. Je ne garantirais pas que toute l'assistance soit très convaincue de la vérité d'un discours qu'elle applaudit fort; beaucoup, en quittant Little Wild street, se rendront probablement dans leurs tavernes habituelles, où la morale ne leur sera pas prêchée. Néanmoins, l'expérience prouve par des exemples nombreux que quelques libérés sortent meilleurs de ces soupers, et l'on ne saurait trop féliciter les âmes courageuses qui se vouent à cette œuvre pénible de réhabilitation. »

(*Le Temps.*)

## L'ARMÉE DE LA DÉBAUCHE

Il y a d'autres moyens qu'il faut s'ingénier à trouver. Savez-vous combien de femmes publiques ont passé en 1888 par le Dépôt et par Saint-Lazare? — Près de dix-sept mille. — Dix-sept mille femmes publiques arrêtées dans l'année! Quel chiffre formidable! Trente mille femmes sont en carte. Multipliez encore ce dernier nombre par quatre et vous connaîtrez à peu près le chiffre auquel on évalue, en général, les forces dont dispose dans Paris, pour son œuvre de ténèbres, l'armée féminine de la débauche...

Toute une population masculine, est solidaire, bien entendu, des vices de ces légions de prostituées. A-t-on tenté d'en opérer le recensement? Ce ne serait que justice!

---

## L'ORATOIRE DE LA PRISON

C'étaient des femmes très distinguées que celles qu'avait enrôlées M$^{me}$ Fry, pendant son séjour à Paris pour le travail des prisons. A travers leurs lettres on sent des natures exquises, on se repose dans leur compagnie ; une auréole de pureté enveloppe leur souvenir ; de nobles préoccupations possédaient leur cœur ; leurs actions, leur conduite tout entière étaient inspirées par les mobiles les plus élevés, les plus généreux; la bonté, chez elles, n'était pas le fruit d'une théorie; elles aimaient sincèrement, simplement, et l'amour vrai, l'amour sans calcul les faisait vivre et agir. De chacune d'elles on est tenté de se dire : « Voilà la femme telle qu'elle doit être. »

Dans la première partie de cet essai nous avons eu l'occasion de nommer quelques-unes d'entre elles. Nous voudrions qu'il nous fût

possible de parler de toutes comme elles le mériteraient. Déjà nos lecteurs ont fait connaissance de la comtesse Pelet et de la comtesse de Perthuis ; plus tard nous rencontrons parmi les membres du Comité Mme la baronne de Staël, belle-sœur de Mme la duchesse de Broglie. Mme de Staël apportait à l'œuvre, dont elle fut présidente jusqu'en 1876, époque de sa mort, une rare sagacité, un grand calme, une inépuisable charité.

Deux sœurs, Mme la baronne Bartholdi et Mme André-Walther, remarquables toutes deux par les dons du cœur et les grâces de l'esprit, entrèrent dans le Comité dès 1841. Une main pieuse a retracé la vie de Mme André, cette vie si grande dans sa simplicité, et a recueilli ses lettres. En 1853 elle avait visité la prison centrale de Haguenau, où elle avait retrouvé des prisonnières de Paris. La lettre, où elle raconte sa visite, est intéressante pour les amis de l'Œuvre des prisons.

« J'ai été visiter nos pauvres prisonnières, écrit-elle, en compagnie du pasteur. Que c'est solennel de voir 600 femmes réunies sous la règle d'un silence absolu, et beaucoup sont ici à perpétuité. Mais qu'il est précieux aussi de pouvoir parler de l'éternité et de la montrer

ouverte avec son bonheur inaltérable aux cœurs brisés qui vont à Jésus pour recevoir le Saint-Esprit, et au Saint-Esprit pour obtenir la régénération! La joie de nos pauvres femmes de Paris, quand elles m'ont revue, leurs larmes, quand je suis partie, m'ont bien émue. J'espère que, par la grâce de Dieu, ma visite aura pu leur faire un peu de bien! »

Pendant une longue période de trente années, M^me^ André a fait partie du Comité. Lorsque sa santé l'eut obligée à renoncer aux visites dans la prison, elle continua à s'intéresser au travail avec le même amour, la même chaleur d'âme qu'elle avait apportés dans son service actif. Le vide qu'elle a laissé dans l'œuvre reste aussi grand maintenant qu'au premier jour.

M^me^ Jules Mallet avait été la fidèle compagne de M^me^ Fry pendant le séjour de cette dernière à Paris. Dans ses papiers, écrits de sa main, au crayon, on trouve de nombreuses notes qui se rapportent à cette période de sa vie; elle rédigeait avec soin les directions de M^me^ Fry aux dames visiteuses; elle avait noté entre autres une recommandation d'une parfaite justesse.

« Il faut venir trouver les prisonnières avec humilité et simplicité, en sentant sa faiblesse et son insuffisance. Les femmes qui se sont mises

à l'œuvre avec un sentiment de propre justice et qui ont l'air de dire : « Nous valons mieux « que vous » n'ont jamais réussi. On doit les « prêcher par ses *manières* et son *extérieur.* »

Mme Mallet fut la première à mettre en pratique ces conseils; elle était humble, parce qu'elle vivait tout près de Dieu, dans l'intimité de la foi et de l'amour. « Il faut parler à Dieu à chaque instant, disait-elle, comme à l'ami le plus cher, au Père le plus tendre. »

En général, elle se chargeait de la rédaction des rapports de l'œuvre, des démarches officielles et des négociations avec la Préfecture de police.

Mme la duchesse de Broglie nous laisse deviner la grâce dont était empreinte toute sa personne : « Nous vous avons tous trouvée charmante, écrit Mme de Broglie à son amie, et quoique ce soit un mot frivole, ne le méprisez pas. Dieu donne du charme comme tout le reste. Cela vient aussi de lui comme tout ce qui est bon. — Vous êtes un ange dont la vue me repose. — Votre doux petit visage me fait du bien. — Je suis unie à vous par tout ce qui est éternel; vous m'êtes une amie bien chère. »

La vie de Mme Jules Mallet a été retracée par Mme de Witt dans un recueil de souvenirs intitulé : « Une belle vie. »

## LA RELIGION QU'IL FAUT AUX DAMES VISITEUSES

Où ces dames puisaient-elles l'inspiration qui les guidait dans l'accomplissement de leur tâche à la prison? Était-ce au monde avec ses compétitions d'orgueil, ses appétits de jouissance qu'elles demandaient les vertus professionnelles dont elles ont fait preuve dans l'exercice de leur vocation? Leurs propres déclarations, verbales ou écrites, répondent à cette question.

L'Évangile, et l'Évangile seul, en leur révélant leur misère morale, les avait rendues vraiment humbles. L'humilité que l'on sentait en elles disposait les détenues à se confier à elles et à recevoir de leur bouche des conseils et des avertissements toujours sérieux, parfois sévères. L'Évangile leur avait révélé l'indulgence, leur avait appris à persévérer, à être patientes en dépit des déceptions, et les avait amenées à pouvoir concilier dans la pratique deux sentiments inconciliables en apparence: l'horreur que fait éprouver le péché et l'amour qu'il faut témoigner aux coupables. « Vous ne

sauriez croire, écrit une dame, combien pendant que j'étais au milieu des prisonnières, je me sentais *leur sœur.* »

## LA RELIGION QU'IL FAUT AUX DÉTENUES

Mme Jules Mallet a noté l'observation suivante qu'elle tenait de Mme Fry : observation profonde, qui dénote une remarquable connaissance du tempérament des détenues.

« On doit présenter d'abord aux prisonnières l'espérance, la perspective du pardon, la joie. Il ne faut pas commencer par les effrayer par les terreurs de la religion ; elles seraient repoussées et ne voudraient rien entendre. »

Dans le courant de notre essai, de nombreux exemples nous ont montré que *l'Évangile répond aux besoins moraux des détenues;* mais divers auteurs ont fait des objections sérieuses contre l'emploi de la religion pour l'amendement des coupables. Nous avons à cœur de répondre rapidement, selon nos lumières, à ces objections.

On ne peut faire naître, a-t-on dit, des émotions religieuses chez les détenues, par suite *d'un défaut psychique qui rend leur sensibilité bien moindre*

*que la normale*. Or l'enseignement religieux, pour être utile, doit être accompagné d'émotion. A ceci nous répondrons que l'insensibilité chez les détenues n'est pas une règle générale. Chez beaucoup, au contraire, les émotions sont vives, violentes, soudaines. Il est vrai qu'elles sont très passagères. Aussi, pour faire œuvre durable, n'est-ce pas sur les émotions religieuses qu'il faut s'appuyer ; du moins sur un certain genre d'émotions religieuses, sensorielles, que font naître des moyens extérieurs. Il faut, avant tout, s'appliquer à calmer le tempérament impressionnable, tâcher de parler au bon sens, à la conscience, donner de la fixité à l'humeur mobile. Au lieu d'exciter l'imagination, il faut parler de choses vraies, de paix, de douceur, de persévérance ; il faut présenter le repos par la foi, donner confiance entière, absolue au Sauveur ; amener les coupables à comprendre qu'il leur faut, par un sentiment d'affection vivante, réelle (non mystique), demeurer en Christ, afin de pouvoir porter des fruits de sainteté, ce qui est pour ces créatures corrompues la grande et principale affaire. M^me^ Fry voulait qu'on parlât aux prisonnières d'un ton très doux, lentement, d'une façon solennelle. C'était déjà les appeler au calme, à la réflexion.

Les terreurs du jugement à venir, a-t-on remarqué encore, *ne sauraient être un frein pour les délinquantes.* L'imprévoyance, l'imprudence, la légèreté distinguent surtout le caractère criminel. Ces femmes n'ont aucun souci de l'avenir. Elles n'ont pas craint, pour satisfaire les passions insensées d'un moment, de compromettre la sécurité de toute leur vie; peut-on penser qu'elles seront plus avisées plus prudentes, lorsqu'il s'agira de leurs intérêts éternels? Pour que la crainte des châtiments de l'éternité agisse sur elles, il faudrait qu'elles fussent autres qu'elles ne sont: en général, leur parler des résultats éloignés de leur conduite, c'est perdre sa peine.

On doit avec elles user d'une autre méthode, c'était l'opinion de Mme Fry. Tout d'abord, il faut porter leur attention sur la minute présente ; sur leurs besoins immédiats, sur la chose tangible et palpable qui est le changement de leur cœur, leur conversion à Dieu. C'est le point qui importe le plus au monde. Quand elles seront *nées de nouveau*, selon l'expression du Seigneur, elles saisiront les mystères du Royaume dans la mesure où l'Esprit de Dieu les leur révèlera; mais pour l'heure actuelle, il faut surtout leur montrer l'amour qui sanctifie, qui transforme,

et leur répéter : « C'est aujourd'hui le temps favorable ; c'est maintenant le jour du salut. » Ainsi tombe l'objection que l'on a faite contre la religion, en considérant que la menace des châtiments éternels employés par le *catéchisme* était inutile pour amender les criminels.

Enfin, dit-on, les pratiques religieuses ne sont pas utiles aux détenues. En effet, nous sommes d'accord avec M. Garofalo sur ce dernier point : pratiques, formes, formules, seront pour les coupables endurcies une occasion de s'affermir dans leur état de dégradation d'âme. A l'aide des pratiques, des formes et des formules, elles se tromperont elles-mêmes, quant à leur véritable état moral ; elles se feront hypocrites pour tromper les personnes avec lesquelles elles sont en relation, elles nourriront dans leur cœur leur penchant inné à la superstition. Au moment de commettre un crime, c'est par des pratiques que le brigand des Calabres se rassure ; c'est par des pratiques que la femme adultère essaie de tromper Dieu et croit effacer les conséquences à venir de son crime. Les assassins sont parfois très dévots ; les femmes criminelles très superstitieuses. Tout cela ne prouve pas que la vraie religion soit impuissante pour agir sur le caractère criminel,

car l'Évangile repousse les pratiques, les formes, les formules; il n'en fait aucun cas, ni pour le salut, ni pour le changement de vie. Il demande le *cœur* il veut le cœur *tout entier*; rien de moins que la conversion ne remplit ses ambitions. Il réserve sa réprobation pour les hommes qui se déclarent satisfaits lorsqu'ils ont usé de vaines redites, lorsqu'ils ont contemplé les belles pierres des bâtiments sacrés, lorsqu'ils ont observé des ordonnances judaïques.

En résumé, on a dit que le pouvoir de la religion s'arrête ou paraît s'arrêter précisément dans les cas les plus graves, c'est-à-dire lorsque ce pouvoir rencontre des penchants criminels; et en conséquence de cette observation on s'est cru autorisé à nier le pouvoir de la religion sur la moralité individuelle (Garofalo. *La Criminologie*, p. 137 et suivantes). L'observation reste juste pour qui fait consister la religion dans les émotions religieuses, sensorielles, factices; dans la crainte des châtiments éternels; dans des pratiques extérieures, des formes, des formules de la superstition. Mais l'Évangile est tout autre chose. L'Évangile, dans ses pages sublimes, dresse devant la conscience un idéal, l'idéal du vrai, du bien et du beau au sens absolu; il conduit avec sobriété, avec prudence l'éducation du

coupable ; il présente à ses méditations non des abstractions, non des pratiques, mais une personne vivante, un ami, l'Ami des pécheurs. Il attache l'âme coupable à cet Ami par des liens de reconnaissance, de sympathie, d'admiration; pour cet Ami, il réclame le don de soi-même et le changement du cœur. Heureux qui comprend la puissance régénératrice de l'amour, heureux qui sait par sa propre expérience que, par amour, on fait les sacrifices, les efforts que la raison et le devoir n'avaient pu obtenir! L'Évangile, par son enseignement, redresse, fortifie, oblige à réfléchir, combat la légèreté, l'imprévoyance.

On veut l'éducation des détenus. Quel autre code de morale aussi sublime pourrait-on mettre dans les mains des prisonniers? A quelle école de moralisation plus parfaite que l'école du Seigneur pourrait-on les conduire? Enfin, pour leur âme attristée, quelle joie leur offrir, comparable à celle qu'ils éprouvent le jour où ils viennent à Celui qui annonce aux prisonniers l'ouverture de la prison? (Ésaïe LXI, 1.)

## LES RÉUNIONS DE L'ORATOIRE

On réunit les prisonnières protestantes dans l'Oratoire chaque dimanche et les jours de fête, à huit heures du matin et à deux heures de l'après-midi. Le matin un pasteur, assisté par une des dames, fait le service. Dans l'après-midi les dames, à tour de rôle, viennent passer deux heures avec les détenues. Celles-ci aiment ces réunions. Bien souvent elles disent à la dame visiteuse : « Ne vous en allez pas, restez encore avec nous. » Les jours de semaine, les dames du Comité réunissent par catégories les jugées, les prévenues, les femmes de mauvaise vie, à des heures convenues d'un commun accord entre l'Administration et le Comité. Lorsqu'elles sont libérées, les femmes se rappellent avec plaisir les instructions et les lectures qu'elles ont entendues à l'Oratoire ; elles répètent, elles écrivent que ces réunions fraternelles leur ont été en bénédiction.

« J... W..., orpheline, à Paris depuis l'âge de dix ans, a vécu avec un individu qui l'a abandonnée après avoir fait un héritage, et depuis

s'est brûlé la cervelle. Elle avait été désespérée après son abandon. Elle m'a dit qu'elle n'était pas fâchée d'être venue à Saint-Lazare ; les deux services du dimanche lui avaient fait du bien. Le pasteur, M. Appia, avait dit de si bonnes choses. »

« Le temps de la prison, dit une autre détenue, a été le temps heureux où j'ai appris à connaître mon Dieu et mon Sauveur. »

« Nos adieux ont été des plus touchants, écrit une de ces dames, les détenues pleuraient et je ne pouvais retenir mes larmes. »

Le dimanche matin, après le départ du pasteur, M^lle^ Dumas gardait les détenues, causait avec elles, les faisait lire à haute voix, à tour de rôle, leur faisait apprendre par cœur des passages de l'Évangile et chantait avec elles des cantiques ; les détenues se sentaient heureuses et prolongeaient la séance autant que possible.

A l'issue des réunions on prête des livres aux détenues présentes.

Les dames de l'Association se sont toujours préoccupées du choix des lectures qu'il convenait mettre à la disposition des prisonnières. On nous a assuré, à la prison de Nanterre, que les prisonniers ne demandaient guère de romans ; les

aventures des héros de romans pâlissent à côté de la réalité de la vie, quand on a traversé les catastrophes qui amènent en prison; on veut alors, avant tout, des histoires vraies, qui soient réellement arrivées; celles-là seules émeuvent et intéressent! La littérature française est pauvre en fait d'ouvrages pour les prisons. Cette branche de publications devrait tenter les personnes qui ont pitié de la misère morale des prisonniers et inspirer des écrits appropriés à cette classe. A Clermont, la vie de Garfield, chose singulière, a particulièrement intéressé les détenues.

Lorsque M<sup>me</sup> Fry pénétra pour la première fois à Newgate, les geôliers l'engagèrent à déposer sa montre au greffe, parce qu'ils ne pouvaient répondre de la sûreté des objets de valeur au milieu des prisonnières.

A Saint-Lazare, les dames visiteuses ont soin de ne porter sur elles aucun objet apparent qui puisse exciter, par sa valeur, les convoitises des détenues.

Les femmes entassées à Newgate reçurent M<sup>me</sup> Fry, à sa première visite, avec des insultes. A Saint-Lazare, jamais les dames n'ont été exposées à la raillerie. Lorsque les détenues s'asseoient, pour la première fois, sur le banc

de l'Oratoire, elles croient qu'on va les gronder, et elles paraissent inquiètes. Cette méfiance ne dure pas, elles se rassurent vite; elles savent que la société les méprise et les rejette; la sympathie qu'on leur montre à la prison les touche profondément, et presque toujours leur expression change et marque de bonnes dispositions.

K... était entrée en souliers découverts dans l'Oratoire, vêtue d'une robe à falbalas, les regards brillant de malice. Elle dansait presque. La dame visiteuse lui demanda si quelquefois elle lisait l'Évangile, elle éclata de rire. K..., à l'expiration de sa peine, paraissait profondément touchée. Elle désirait changer d'existence, elle était, disait-elle, dégoûtée, fatiguée de sa triste vie. Aux dernières nouvelles que nous avons eues d'elle, elle était chez des amis en Alsace, d'où l'on écrivait que cette âme qui avait été si malade semblait en voie de guérison.

Plus que la moquerie, l'indifférence est à redouter. Certaines détenues semblent ne plus rien entendre; on dirait que l'Évangile n'a pas une parole qui puisse percer les parois de granit de ces cœurs. Mais heureusement les apparences sont pires que la réalité. Celle qui semble ne rien entendre écoute cependant, malgré elle

peut-être, et le grain déposé peut encore prendre vie un jour, sous l'influence de quelque événement, chagrin, maladie, détresse, angoisses du lit de mort.

M^me^ Fry causait rarement avec les détenues d'une façon familière; elle ne le faisait que *quand tout allait bien* et pour donner une marque de sa satisfaction. C'est une règle excellente qui a été observée depuis elle par les dames du Comité, car il faut éviter de donner aux détenues l'occasion de mentir en les questionnant sur leur passé.

---

# CONCLUSION

Nous sommes maintenant parvenue au bout de la tâche que nous nous étions proposée : nous avons suivi le Comité protestant des prisons pendant le demi-siècle de ses visites à Saint-Lazare. En ce moment une période s'achève, une période nouvelle commence ; le travail des dames visiteuses va subir une modification importante par suite des réformes que l'Administration pénitentiaire est sur le point de réaliser dans le fonctionnement des prisons de femmes du département de la Seine.

« La prison de Saint-Lazare, dit le *Bulletin de la Société générale des prisons*, sera désormais affectée exclusivement aux prostituées condamnées ou en traitement médical. Cet établissement pourra être ainsi réduit en étendue, et une partie des bâtiments pourra être aliénée à la ville de Paris, qui a, paraît-il, l'intention de faire bâtir une mairie sur leur emplacement.

« En dehors de cette catégorie, il n'y aura plus aucune femme détenue à Saint-Lazare.

« Les femmes prévenues et condamnées à des peines n'excédant pas deux mois seront détenues à la maison de Nanterre.

« Les femmes condamnées à des peines variant de deux mois à un an seront détenues à la maison de Doullens, en attendant que le département de la Seine puisse faire construire une prison pour les condamnées de courte peine. Le département paiera de ce chef une redevance à l'État.

« Une autre réforme importante au point de vue de la moralité publique va être réalisée : désormais on n'enverra plus d'enfants au Dépôt.

« Les petites filles en dépôt, mendiantes ou vagabondes seront envoyées dans un quartier spécial de la Conciergerie — non confondu avec la prison.

« Les petits garçons en dépôt seront transférés dans un quartier spécial de la Roquette.

« Les enfants abandonnés seront mis d'office dans des établissements de bienfaisance.

« Enfin, les contrevenants et les contrevenantes, hommes ou femmes, ne seront plus désormais envoyés au Dépôt ou à Saint-Lazare comme des délinquants. Les contrevenants seront

envoyés dans un quartier spécial de la Petite Roquette, et les contrevenantes dans un quartier spécial de la Conciergerie. »

L'Œuvre des prisons s'étend aux femmes de toutes les catégories que nous venons d'énumérer; les dames visiteuses protestantes suivront donc les détenues autant que possible, grâce à la bienveillance de l'Administration, dans les différents établissements où les prisonnières seront dorénavant dispersées. C'est pour le Comité un champ de travail plus difficile, plus vaste, qui s'ouvre devant lui; il a déjà commencé à Nanterre des visites aux trois quartiers, hospitalisées, détenues par mesure administrative et mendiantes libérées, qu'abrite cette magnifique prison, dont l'aménagement est admirable et que sa situation en pleine campagne rend d'une salubrité parfaite. Les visites à Doullens ont commencé également, grâce au zèle de deux dames du Comité que la longueur de la route n'a pas effrayées.

Nous rappellerons à nos amis que l'œuvre des prisons, prenant une extension nouvelle, a plus que jamais besoin d'être encouragée et soutenue aussi bien par leurs prières que par leurs dons. Les misères matérielles ne sont pas moindres pour les détenues et les

libérées que les détresses morales; il faut des secours pour les deux formes sous lesquelles se présente le dénûment de ces malheureuses. Nous osons attendre de la part des personnes charitables les dons qui permettront non seulement de continuer l'œuvre entreprise, mais encore de la compléter, et de la mettre à même de faire dans l'avenir plus de bien qu'elle n'a pu en faire par le passé.

En effet, Saint-Lazare va disparaître, en partie du moins. Mais les souffrances que Saint-Lazare abritait, disparaîtront-elles avec les murailles que l'on s'apprête à démolir?

Au siècle dernier, il y a maintenant cent ans, la prison de la Bastille a été détruite. On a considéré cette démolition comme marquant le commencement d'une ère de rénovation pour l'humanité. L'enthousiasme qu'on éprouvait à cette date célèbre était tel qu'on avait fait des reliques des pierres du vieux donjon. Une livre de pierre de la Bastille se vendait aussi cher qu'une livre de viande, et des courtiers parcouraient la France avec des fragments de la forteresse qu'ils offraient au prix de l'or! Les pierres qui entrent actuellement dans la construction de Saint-Lazare n'auront pas, sans doute, cette fortune inouïe. On ne prétend pas

que la destruction de l'ancienne maladrerie marque pour la femme une ère de régénération et d'affranchissement. D'ailleurs, ne l'oublions pas, la seconde section reste debout.

Cependant les nouvelles mesures que l'on se prépare à appliquer dans les prisons de femmes réalisent un progrès sensible sur l'état de choses qui prend fin ; aussi ne songeons-nous pas à donner un regret au système de la séparation par quartiers, avec ateliers et dortoirs communs, que l'on abandonne en faveur du système cellulaire.

Comme prison, Saint-Lazare offrait des conditions déplorables. Il a fallu la vigilance, la sagesse et la bonté de M. le directeur actuel, l'honorable M. Durlin, pour rendre supportables les défauts d'aménagement d'une maison qui n'avait jamais été destinée dans l'origine à servir d'établissement pénitentiaire.

Si l'on remonte à cinquante ans en arrière et que l'on rapproche du temps présent 1889 cette date lointaine 1839, on constate que la récidive est passée, pendant cette période, en matière criminelle, de 31 °/₀ à 48 °/₀, et, en matière correctionnelle, de 25 °/₀ à 43 °/₀[1]. Ainsi, malgré

[1] Léveillé.

les sacrifices immenses consentis pour la diffusion de l'instruction élémentaire, secondaire, supérieure ; malgré les efforts prodigieux de la science vers la conquête de la vérité, malgré les transformations magiques que l'industrie, le commerce, la richesse, ont apportées dans l'état matériel de notre patrie, nous sommes obligée de reconnaître avec douleur que pour le progrès moral ces cinquante ans ont été perdus ! Puisse cette constatation éveiller des ambitions nouvelles dans les cœurs et décider au travail ceux qui ont reçu en partage le don divin. Par eux et par eux seuls, qu'ils le sachent bien, la société pourra être affranchie du mal que nous avons vu à l'œuvre sous ses formes diverses qui jusqu'à ce jour a peuplé la triste prison de de Saint-Lazare, et qui, dans l'avenir, continuera à peupler les diverses maisons de détention que l'on a déjà construites ou qu'on se prépare à construire.

## « NOX OCEANO RUIT »

Du sein de l'Océan s'élance la nuit enveloppant de ses épaisses ombres et les airs et la terre. Favorisé par les obscurités décevantes, l'ange de la négation a quitté sa retraite et, porté sur ses ailes funèbres, il franchit l'espace et jette aux vents son cri sinistre : « Il n'y a plus de Dieu! » Dans les antiques sanctuaires, dans les palais des rois, l'écho répond: « Il n'y a plus de Dieu. »

D'un vol incertain, semblable à l'oiseau du soir, l'ange a poursuivi sa course. Il plane sur les villes, il rase à tire d'aile les campagnes et partout retentit sa clameur : « Il n'y a plus de Dieu! » Les hurrahs des jeunes gens, les rires des enfants et des femmes, les bruits de fête se mêlent aux éclats de sa voix. Courbé sur ses balances, le savant dit : « Amen ; » le paysan fatigué demande qui ose dans la nuit noire blasphémer ainsi?

Il passe et passe encore, l'impitoyable négateur, croissant en audace, multipliant ses défis. Tout à coup, sur le ciel, de hautes murailles se dressent; entre les barreaux une lueur

tremble, un sanglot s'élève. A cette place même, depuis des années, elle expie son crime, la femme dont la sève de la vie s'est écoulée, larme après larme, comme une rosée de douleur, sur la dalle du cachot. Lui, l'ange noir, a prêté l'oreille et, muet de surprise, il reploie ses ailes et va s'asseoir, morne, sur le seuil des châtiments... Longtemps, perdu dans ses pensées, il demeure en silence, puis baissant la tête, il murmure : « De la femme en prison, ô Dieu, aie pitié ! »



# APPENDICE

## LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

### DE L'ŒUVRE PROTESTANTE DES PRISONS

### 1839—1889

Mesdames

MALLET (JULES).
CUVIER.
DUMAS (Mlle).
JUNCKER.
MARTIN-PASCHOUD.
MONTIGNY-JAUCOURT (Csse de).
MATTER.
VALDEMAR MONOD.
MALLET (Bnne).
PELET DE LA LOZÈRE (Csse de).
SAHUNE (Bnne de).
PERTHUIS (Csse de).
VOIDEL.
VERMEIL.
ANDRÉ-WALTHER.
BARTHOLDI-WALTHER (Bnne).
CH. STAPFER.
BERNUS.
CLÉMENT.
JULES HOLLARD.
STAEL (Bnne de).
ADOLPHE MONOD.
GOGUEL (Mlle).
BABUT.
BERTHOUD.
OLIVIER.

Mesdames

BENNER.
BRIDEL.
BLECH.
SCHÖNBERG (Mlle de).
VALLOUY.
DEVELAY.
THURNEYSSEN.
CHAMPLOUIS (Bnne de).
BRIANÇON.
VIVÈS (de).
GRANDPIERRE.
HICKEL.
COWPER (LADY HARRIETTE).
KERN.
FILLION.
BUSSIERRE (Bnne ALFRED de).
GUSTAVE MONOD.
DHOMBRES.
HERDT.
PULSFORD.
CONINCK (de).
DESGRAZ.
MALLET (HENRI).
MONOD (Mlle S.)
TAYLOR (Mlle).
WEGMANN (de).

Mesdames
Fazy-Alléon.
Foltz.
Dugand.
Léautaud (Csse de).
Leigh (Mlle).
Rothan.
Wehrlin.
Abbadie (d').
Witt (de).
Hoffmann (Mlle).
Scherer.
Gingins (de).
Appia (Mlle).

Mesdames
Loriol (Mlle M. de).
Moran.
Goguel.
Arbousset (Mlle)
Assegond.
Joffrès (Mlle).
Chéradame.
Kœchlin.
Chaponnière.
Coldstream (Mlle).
Matheson (Mlle).
Vivario.

*Comité auxiliaire de patronage*

Mesdames
Mirabaud.
Sargeant (Mlle).
Loriol (Mlle H. de).
Lorriaux.

Mesdames
Sainton.
Vanderbeken.
Abbadie (Mlle d')

## NOMS DE MM. LES PASTEURS

*qui ont prêté leur concours au Comité*

1839—1889

MM.
Vallette.
Magnus.
Vermeil.
Adolphe Monod.
Hagen.
Guillaume Monod.
Hosemann.
Goguel.

MM.
Krüger.
William Monod.
Vollet.
Oscar Vallette.
Appia.
Ducros.
Samuel Berger.

Ramsgate 7/22nd 1841

My dear Friends,

I find that a valuable member of our British Ladies Society for visiting Prisoners is likely to spend a month in Paris wishes to unite with you in visiting your Prisoners or to do any thing she can to assist you —

My friend Jane Sheppard (for this is her name) has for some years visited our Prisons and I think ~~[illegible]~~ she will be

*

useful to you and not only
a help but a comfort also
being able to sympathise in
any of your discouragement
I write this letter that any
lady that is in Paris who
visits the Prison may show
her a little attention —
I am glad to say Anna John
continues to give us much
satisfaction and appears to
be going on remarkably
well —
I desire that our Lord
may be very near to help
and strengthen you for his
own work & that His blessing
may rest upon your labours

and I remain
your affectionate friend
Elizth Fry —

To the Ladies who visit the
Prisoners in Paris —

Paris 27/7 04

Chère amie,

J m'a demandé toute
la semaine Mme Mallet
et Leautaud sont allés
et moi hier samedi. Je
l'ai trouvée sur son séant
le genou très élevé. Il était
enflammé de colère,
disant qu'elle vous avait
écrit 2 fois, pas de réponse,
elle avait donné un deux
lettres à une dame <u>très</u>
pâle qui vient le mercredi
Il faut que ce soit
une dame de la société
libre. J écrivai

au crayon, elle fait son
brouillon; une fille de
la salle met au net.
Elle m'a remis une
lettre pour le ministre
de la justice me privant
de la cire et de la console
au directeur. Ce que j'ai
promis est fait. Puis
elle m'a dit qu'elle
ne voulait pas rester
plus longtemps après
qu'elle était prête à
partir, supporterait bien

la voiture cellulaire, qu'elle
en avait assez ; mais
qu'elle était prête à
recommencer si elle ne
l'envoyait pas à Doullens
Ce prête à recommencer
est explicatif de son état
quel regard. menaçant
et perçant ! Le directeur
a lu la lettre et me la
rendue pour la mettre à
la poste. Le médecin,
a t il dit, est prêt à
donner un certificat à
E dès qu'elle sera
venue à pied jusque dans

son cabinet + message
que je dois lui porter
demain. Lundi Priez
pour cette pauvre énergé,
Créature Samedi St.
Prévennies, crainte pour
le chant, deux nouvelles
dont une élève des diacon
savait tous les cantiques
une récidiviste a promis
bien le second dessus. ~~Elle~~
ont choisi les cantiques.
la récidiviste s'est écriée on
peut se convertir à St. L. St
aspirantes au pliage Je
ne me sens pas fatiguée
grâces à Dieu votre affectionnée
S. L. Dumas

## CONSEILS

*adressés par* M^me^ Fry *aux personnes qui désirent visiter les prisonnières.*

Le but principal et important que doivent toujours se proposer les dames qui visitent les prisons est la *régénération morale* des prisonnières : à ce but unique doivent tendre tous leurs travaux; pour l'atteindre il faut instruire les ignorants, donner les premières notions des connaissances élémentaires, amener toutes les prisonnières à l'usage pratique des Saintes-Écritures et développer soigneusement les habitudes de la propreté, de l'ordre et du travail.

Tout dépend de l'esprit qu'on apporte dans la tâche entreprise; ce doit être non l'esprit de jugement, mais l'esprit de charité; il ne faut pas se dire : « Je suis meilleure, je suis plus vertueuse que ces femmes-là, » mais plutôt se rappeler sans cesse : « tous ont péché et ont besoin de la grâce de Dieu. » (Ép. aux Romains, III, 23.) Ainsi donc nous devons la plus grande compassion aux plus coupables d'entre nos semblables, et avec amour et douceur. . . . . .

Dans notre conduite avec ces malheureuses femmes, il faut unir à la bonté, à la douceur et à une véritable humilité, la sérénité et la fermeté. Rien de moins salutaire que de descendre dans nos rapports avec elles à la familiarité. Le caractère chrétien est doué d'une dignité qui commande, qui obtient le respect et qui est toute-puissante dans son influence, même sur les cœurs dépravés.

On doit ne pas craindre d'exprimer hautement au milieu des détenues l'horreur du péché et de présenter le tableau de ses mortelles conséquences; mais il est rarement utile de faire quelque application de ces remarques générales aux criminelles devant lesquelles on se trouve. L'expérience a prouvé que si les personnes qui viennent visiter les prisonnières se montrent sévères et dures dans les jugements qu'elles en portent, l'effet produit est plutôt pernicieux que bienfaisant; il faut aussi éviter de s'entretenir avec les détenues du crime dont elles sont accusées ou convaincues; de semblables entretiens sont préjudiciables à la coupable et même à la personne qui l'écoute, car trop souvent la coupable se trouve ainsi entraînée à accumuler faute sur faute en articulant les plus hardis mensonges.

Les personnes qui se dévouent à l'importante tâche de visiter les prisonnières ne doivent point s'abandonner au découragement si le travail de la réforme est lent; il ne saurait être autrement pour la presque généralité des détenues; convaincues de la corruption naturelle de notre propre cœur, apprenons à supporter patiemment la corruption des pécheurs endurcis et sans pudeur, et soyons fidèles et vigilants à diriger leur attention vers *l'Agneau de Dieu qui prit sur lui les péchés du monde;* car c'est seulement par la foi en lui que ces pauvres égarées peuvent obtenir le pardon de leurs fautes passées ou devenir capables par la suite de mener dans la vraie piété et la vertu une vie exemplaire.

Les dames qui visitent les prisonnières doivent se soumettre scrupuleusement aux règlements de la prison. Les dames doivent constamment faire en sorte d'aider aux efforts des agents de l'autorité, qui ont à cœur la prospérité de l'établissement; de graves inconvénients seraient le résultat des tentatives que pourraient faire les dames pour obtenir la commutation de la peine encourue

par les détenues. Les recours en grâce doivent être adressés par l'intermédiaire des autorités et seulement dans les cas évidemment exceptionnels. Faire aux prisonnières la lecture des Saintes-Écritures est une tâche d'une haute importance; les dames ne rempliront pas légèrement ce devoir; elles y apporteront, au contraire, la plus sérieuse attention, en élevant leur cœur vers *Celui-là seul* qui peut bénir leurs efforts.

Les dames feront bien de choisir, en général, pour ces lectures les parties les plus simples et les plus éclairées des Saintes-Écritures, et particulièrement le Nouveau Testament et les Psaumes. Elles doivent avoir soin d'attirer l'attention de leur auditoire sur les passages qui proclament le salut offert à l'humanité par la mort du Rédempteur crucifié, et sur ceux qui peuvent le mieux ranimer l'espérance presque éteinte dans les cœurs des plus grands pécheurs, *le 25e* et *le 51e* psaume, le *15e* chap. de l'Évangile selon Saint-Luc et le *12e* de l'Épitre de saint Paul aux Hébreux sont, entre autres, tout à fait applicables à la position des malheureuses pécheresses.

Il serait désirable sans doute de pouvoir faire la lecture du Nouveau Testament avec régularité et chapitre par chapitre; mais ceci ne saurait avoir lieu que dans les maisons de correction où la détention est de plus longue durée. Beaucoup de bien résulte des instructions religieuses données individuellement aux prisonnières........ Il est bon de les encourager à apprendre par cœur des psaumes, des hymnes et des cantiques et quelques passages frappants de la Bible même; l'influence de cet enseignement individuel est immense.

C'est une obligation pour les dames de bien faire comprendre aux prisonnières l'importance et la valeur du devoir de la prière, de pénétrer leur esprit de la grandeur de ce privilége qui met l'homme en communication

avec Dieu et de leur expliquer que si la prière n'est pas faite de cœur et d'esprit, ce n'est point aux yeux de Dieu une offrande agréable, ni digne d'être acceptée. Beaucoup de pauvres pécheresses sont tellement ignorantes qu'elles s'imaginent que des prières prononcées à la hâte, des lèvres seulement, suffisent pour les justifier aux yeux de Dieu, et que cette légère offrande expie les offenses journalières; on ne peut donc mettre trop de soin à leur faire sentir que la vraie religion et la foi *salutaire* sont la religion et la foi *pratiques*, et que la réalité du repentir ne peut être prouvée que par de bonnes actions et par une vie meilleure; mais c'est une grande consolation de reconnaître que la simple lecture de l'Évangile a une puissance tendant à produire cet effet, et qu'elle se produit à la longue, même sur les criminels endurcis. Il y a beaucoup de prisonnières sur qui l'instruction chrétienne donnée pendant leur séjour en prison fait une impression non seulement puissante, mais durable.

Il y a peu de devoirs dont l'accomplissement apporte plus de consolation et d'encouragement aux personnes pieuses et bienveillantes que ceux qu'on s'impose en donnant ses soins à l'instruction religieuse des pauvres criminelles.

De tels travaux sont dignes des disciples de Celui qui vint dans le monde pour sauver les pécheurs et pour *chercher et sauver ce qui était perdu.* [1]

[1] Extrait de l'ouvrage intitulé *Esquisse de l'origine et des résultats des associations de femmes pour la réforme des prisons en Angleterre*, par Mme Fry, traduit par Mme U. Trémadeure.

## NOTE SUR QUELQUES OEUVRES DE PATRONAGE DES LIBÉRÉS

La *Société générale pour le patronage des libérés*, rue de l'Université, 176, reconnue d'utilité publique par décret du 4 novembre 1875, a été fondée en 1871 par M. de Lamarque, chef du bureau des établissements pénitentiaires au ministère de l'Intérieur, et par M. Revell la Fontaine. Elle a pour but de procurer du travail et de ramener aux habitudes d'une vie honnête et réglée les condamnés, hommes et femmes, qui ont manifesté en prison des sentiments de repentir. Le président est M. Bérenger, sénateur.

La Société a un Asile pour les femmes, rue de Lourmel, 49. On y admet les libérées sans distinction de culte. Elles sont employées au pliage et au brochage des livres. La durée du séjour dans l'Asile n'est pas limitée. La direction est confiée à une femme de grand mérite, Mlle Bellini, et reste complètement laïque.

*Société de patronage des jeunes filles détenues et libérées*, rue de Vaugirard, 71. Fondée par Mme la marquise de la Grange et par Mme Lechevallier, elle est destinée à recueillir les jeunes filles enfermées à Saint-Lazare, sous la direction des Sœurs de Marie-Joseph.

*Comité de patronage des prévenus acquittés*, fondé en 1839 par M. de Metz. Les prévenus, hommes et femmes, remis en liberté ou acquittés, reçoivent des secours et sont reçus dans un Asile, rue de Lourcine, 136.

*Maison et Œuvre du Bon Pasteur*, rue Denfert-Rochereau, 71. L'Œuvre du Bon Pasteur date du dix-

septième siècle; elle a été reconstituée en 1819 par l'abbé Legris-Duval et Mme la marquise de Croissy. Les dames de l'Œuvre s'occupent de ramener au bien les filles traitées dans les infirmeries de Saint-Lazare, et de leur donner asile à leur sortie. Si leur conduite est bonne, les repenties peuvent rester au Bon Pasteur jusqu'à leur mort; on les admet de seize à vingt-trois ans. L'Œuvre s'occupe également de rapatrier les repenties ou de les placer. Les bâtiments, entièrement brûlés le 24 mai 1871, ont été reconstruits: ils abritent environ 150 pénitentes et peuvent en recevoir un plus grand nombre.

La maison est tenue par les dames de Saint-Thomas de Villeneuve; Mme Fouques-Duparc, rue Saint-Honoré, 372. et Mme Ozanam, boulevard Saint-Germain, 215, en sont, l'une la vice-présidente, l'autre la trésorière.

*Refuge de Notre-Dame-de-Charité*, rue Saint-Jacques, 193. Ce Refuge recevait en correction paternelle, depuis 1826, les jeunes filles que l'Administration leur confiait. Une décision du Conseil municipal (1886) a supprimé cette catégorie, et ces jeunes filles seront à l'avenir envoyées à La Roquette.

*L'Œuvre des réhabilitées* (Maison de Béthanie) reçoit les femmes libérées qui, en sortant des Maisons centrales, où elles se sont converties, veulent vivre dans la pénitence et aspirent à la vie religieuse.

Divisées en plusieurs catégories qui les font arriver progressivement à la vie religieuse, les réhabilitées, après une pénitence et une conversion longuement éprouvées, sont admises dans la communauté sans aucune distinction entre elles et les autres sœurs.

Maisons à Montferrant (Doubs), à Viry-Chatillon (Seine-et-Oise), à la Sainte-Baume, près Aups (Var).

(Extrait du *Manuel des Œuvres*, 1886, librairie Poussielgue frères, rue Cassette, 15.)

## NOTE SUR LA CORRECTION PATERNELLE

La correction paternelle (articles 371 et suivants du Code civil) doit être demandée par le père, la mère ou le tuteur pour l'enfant mineure, qui a donné des sujets de graves mécontentements, au président du tribunal de première instance. Le président ordonne, s'il y a lieu, l'admission de l'enfant dans une maison de correction; cette admission ne peut être refusée.

La durée du séjour dans la maison de correction est limitée, mais la demande peut être renouvelée.

Quelle que soit la décision du président du tribunal, il n'y aura dans tous les cas aucune écriture, ni formalité judiciaire, si ce n'est l'ordre d'arrestation, qui n'énoncera pas les motifs. Le président du tribunal détermine, suivant les ressources des parents, la somme qu'ils ont a payer pour les frais d'entretien et de nourriture de leurs enfants, ou si ceux-ci sont reçus gratuitement. Voici la formule d'une demande de correction paternelle :

*A Monsieur le Président du tribunal de 1re instance de la Seine.*

*Monsieur le Président,*

*Ma fille — ou ma pupille —* (nom et prénoms) *a contracté des habitudes de paresse et de débauche, que tous mes efforts sont impuissants à réprimer.*

*Je vous prie en conséquence de vouloir bien décerner contre elle une ordonnance de correction, dans l'espoir qu'une punition sévère la ramènera à de meilleurs sentiments.*

*J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, etc., etc.*

Nom et prénoms du père ou du tuteur.

Adresse du père ou du tuteur.

# TABLE DES MATIÈRES

## PREMIÈRE PARTIE

### I.

### ORIGINE DE L'ASSOCIATION



### II.

### L'ASSOCIATION



### III.

### L'ASSOCIATION (1848-1870-1871)

## DEUXIÈME PARTIE

## LA PREMIÈRE SECTION

### I.

### LE QUARTIER DES PRÉVENUES



### II.



### III.

### SAINT-LAZARE



### IV.



### V.

### LE QUARTIER DES JUGÉES

## L'ORATOIRE DE LA PRISON



## CONCLUSION



## APPENDICE



Strasbourg, typ. G. Fischbach. — 1608.

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme), 33, rue de Seine, PARIS

# MADAME ANDRÉ-WALTHER

D'APRÈS SES LETTRES ET LES SOUVENIRS DE SA FAMILLE

1807—1886

Un volume gr. in-8o jésus, imprimé sur papier vergé, avec un portrait d'après une eau-forte d'EUGÈNE BURNAND........................... 7 fr. 50

Tirage à part sur papier fort, avec 5 portraits et 12 gravures d'après les dessins d'EUG. BURNAND........................................... 25 fr.

---

# UNE VISITE

A LA MAISON DES DIACONESSES DE PARIS

par Mme WILLIAM MONOD.

Un volume in-8o.......................................................... 2 fr.

---

# ADOLPHE MONOD

SOUVENIRS DE SA VIE — EXTRAITS DE SA CORRESPONDANCE

**Choix de Lettres à sa Famille et à ses Amis.**

Deux volumes in-8o avec un portrait photographié par NADAR ........... 15 fr.

---

Un Pionnier de l'Évangile

# NAPOLÉON ROUSSEL

1805—1878

par Mme E. DELAPIERRE

Un volume in-8o avec portrait.......................................... 5 fr.

---

## Ouvrages de M. le pasteur ROBIN :

Les prisons de France et le patronage des prisonniers libérés, 1 vol. gr. in-8o 1 fr. 50

La Question Pénitentiaire, 1 vol. gr. in-8o................................ 6 fr. —

Des Écoles industrielles et de la protection des enfants insoumis et abandonnés, 1 vol. in-8o................................................ 3 fr. —

Hospitalité et travail, ou des moyens préventifs de combattre la mendicité et le vagabondage, 1 vol. gr. in-8o.................................. 3 fr. 50

---

# MES IMPRESSIONS

1803—1876

par P. F. MARTIN-DUPONT, pasteur

Directeur de la Colonie agricole de Sainte-Foy.

Un vol. in-8o.................................................................. 5 fr. —

---

# LES ASSOCIATIONS PROTESTANTES

*religieuses et charitables de France.*

**Résumé de leurs rapports et budgets, statistiques, etc.**

par ÉDOUARD BOREL.

Un volume in-8o ........................................................ 2 fr. 50

---

Strasbourg, typ. G. Fischbach. — 1608.



